

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de Communes Sud Sarthe

ENTRE

La Communauté de Communes Sud Sarthe

Représenté par François BOUSSARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 04 novembre 2021,
Ci-après désigné par « la CCSS » ou le « Territoire »,

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par M Patrick DALLENNES, Préfet du département de la Sarthe,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Pays de la Loire,

Représentée par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Sarthe,

Représenté par M Dominique LE MENER, Président, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 Juillet 2021,
Ci-après désignée par « le Département » ;

Le Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural,

Représenté par Mme Béatrice LATOUCHE, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 décembre 2021 ;

Ci-après désignée par « le PETR » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Sud Sarthe autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Sud Sarthe et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Il ressort que le territoire Sud Sarthe s'est déjà résolument engagé dans de nombreux dispositifs lui permettant de répondre aux problématiques qui le traversent :

- Dispositifs européens
 - LEADER
 - Natura 2000

- Dispositifs nationaux
 - Contrat de ruralité
 - Petites Villes de Demain (ORT/PVD) : Le Lude et Mayet
 - DSIL Grandes Priorités 2020 (2 projets – 420 000 €)
 - DETR 2020 (10 projets – 1 195 814 €)
 - DSIL 2021 (1 projet – 100 000 €)
 - DSIL Relance 2021 (4 projets – 397 980 €)
 - DSIL Rénovation énergétique 2021 (2 projets – 86 000 €)
 - DETR 2021 (13 projets – 745 988 €)

- Dispositifs régionaux
 - Contrat Territoires-Région (11 projets – 1 296 000 €)

- Dispositifs départementaux
 - Convention Territoriale Globale 2020-2023 CAF72
 - CTI

- Dispositifs sectoriels au niveau local
 - Intercommunal de Développement Economique (PIDE) 2018
 - Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Vallée du Loir

Il convient de signaler que le PLUi Sud Sarthe, approuvé en février 2020, se fonde sur un diagnostic établi par l'AURA en novembre 2017, tandis qu'au 1^{er} janvier 2018, les communes de Dissé-sous-le-Lude et le Lude ont fusionné pour constituer la commune nouvelle du Lude, et 3 communes ont quitté la CC Sud Sarthe pour intégrer les communautés de communes voisines, ce qui a substantiellement modifié l'équilibre territorial.

Au 1^{er} novembre 2021, la CC Sud Sarthe ne dispose pas d'un projet de territoire. Un cabinet a été sélectionné pour l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 2030, et sa prestation commencera par un séminaire de travail avec les élus prévu le 27 novembre 2021. Ce projet de territoire sera finalisé pour la fin du 1^{er} trimestre 2022. Ses orientations stratégiques et les actions qui en découlent seront ensuite intégrées au présent CRTE lors de l'avenant 2022.

Dans l'attente de ce projet de territoire, diagnostic territorial CRTE (annexe 1) a permis d'actualiser le diagnostic de 2017 ainsi que de synthétiser les informations contenues dans d'autres éléments de diagnostic du territoire. Sur la base de ce diagnostic territorial, le CRTE décline, par orientation stratégique, des axes et actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La Communauté de Communes Sud Sarthe et les communes du Lude et Mayet en tant que pôles relais du PLUi ont exprimé leur candidature pour le programme Petites Villes de Demain en novembre 2020 et ont été labélisées par le préfet de la Sarthe. La convention PVD engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre un projet sur leur territoire communal en ce qui concerne Le Lude et Mayet et sur le territoire intercommunal, en ce qui concerne les axes transversaux portés par la communauté de communes, explicitant une stratégie de revitalisation.

Parallèlement, la Communauté de Communes et sa ville principale Le Lude se sont engagées dans l'écriture d'une convention ORT, dont la signature est prévue pour le dernier trimestre 2022. Elle vise à travers plusieurs outils et actions la redynamisation des centres-villes et notamment celui de sa ville principale et portera un intérêt majeur pour la réhabilitation de l'habitat, c'est pourquoi la CCSS a lancé une étude pré-opérationnelle sur l'habitat (OPAH).

Les actions et projets soumis dans le cadre du programme PVD et de l'ORT seront donc intégrés au présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Sud Sarthe

La Communauté de Communes Sud Sarthe marque sa volonté de renforcer son attractivité. L'identification des sujets qui rassemblent les élus passe par 4 grands enjeux :

- Favoriser et soutenir le développement économique, pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi ;
- Revitaliser le territoire, le cadre de vie : la promotion d'un développement urbain, de services harmonieux dans les centres bourgs et l'ambition d'une offre de logements adaptés, rénovés et en adéquation avec les demandes ;
- Organiser une offre de services, qualité de vie, services marchands, non marchands ; parvenir à organiser le territoire de manière équilibrée et solidaire ;
- Inscrire localement la transition écologique en tant qu'opportunité pour le développement, l'attractivité et la résilience du territoire et ses acteurs locaux.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le diagnostic territorial annexé au présent CRTE :

- **Orientation 1 : Accompagner le développement d'une économie attractive et durable**
- **Orientation 2 : Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité par l'habitat et la mobilité**
- **Orientation 3 : Optimiser l'offre de services pour garantir une haute qualité de vie**
- **Orientation 4 : Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des

indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contractualisations dont il est ici objet sont celles qui figurent de manière détaillée à l'article 1.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (annexe 5).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire recherche donc à développer ses propres projets à d'autres échelles intégrant d'autres périmètres et plus particulièrement pour les politiques publiques suivantes :

- **Développement local** (programme LEADER, Plan Alimentaire Territorial en cours de réflexion) à l'échelle du Pays Vallée du Loir
- **Climat** via le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) Vallée du Loir
- **Création et animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique** avec les autres CC du Pays Vallée du Loir

Ces actions interterritoriales sont également intégrées au présent contrat et ses avenants ultérieurs.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'Etat via l'ANCT a accompagné la démarche de CRTE par la prise en charge d'un accompagnement en ingénierie.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des

dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Sud Sarthe assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe au présent contrat.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et

étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements du PETR dans le cadre de ses missions et compétences

Le PETR en qualité de partenaire apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Le PETR sera un soutien indispensable pour le déploiement de ses actions propres inscrites au CRTE. Le PETR apportera un soutien en ingénierie, à l'animateur communautaire du CRTE.

Le PETR désignera dans ses services un ou des référent(s) pour participer au comité de pilotage du CRTE.

Le PETR s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le PETR apportera un appui aux opérations et actions inscrites au CRTE, selon les demandes des intercommunalités. Ces opérations pourront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention dans le cadre de la prochaine programmation Leader, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières de l'enveloppe gérée par le GAL (Groupement d'action locale) du PETR.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre 6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire Sud Sarthe, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCSS. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Vaas le 13 novembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
Sud Sarthe



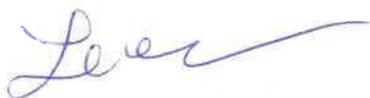
François BOUSSARD

Le Préfet de la Sarthe,
et par délégation,
La Sous-préfète de La Flèche



Véronique ORTET

Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe



Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



Christelle MORANCAIS

La présidente du
Pays Vallée du Loir



Mme Béatrice LATOUCHE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Fiches orientations stratégiques et indicateurs de suivi

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 5 – Convention financière annuelle

Annexe 6 – Maquette financière pluriannuelle

ANNEXE 1

CRTE Sud Sarthe Diagnostic de territoire

Ce diagnostic reprend et intègre :

- L'ensemble des thématiques et indicateurs clés listés par la circulaire du premier ministre
- Les données d'entrée envoyées par la DDT
- Les orientations stratégiques présentées par la CC lors de la réunion de lancement du 10/06
- La présentation du projet de territoire Sud Sarthe en date du 19/09/2019
- Les réunions de travail sur le diagnostic en date du 09/07, 22/07 et 17/08/2021
- Les retours du bureau communautaire en date du 26/08
- Les éléments de diagnostic issus des documents suivants :
 - PLUi Sud Sarthe 2020
 - PIDE Sud Sarthe 2018
 - Données Basemis Sud Sarthe 2018
 - Convention Territoriale Globale Sud Sarthe 2020-2023
 - Diagnostic agricole Sud Sarthe 2017
 - Diagnostic bocager Sud Sarthe 2018
 - Pré-projet « Animation de la vie sociale » Sud Sarthe
 - Document récapitulatif des projets DETR DSIL 2021 Sud Sarthe
 - Cartographie Trame Verte et Bleue 2017
 - Fiche artisanat Sud Sarthe 2020
 - Rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets
 - Rapport de saison 2019 – Office de tourisme Vallée du Loir
 - SCoT de la vallée du Loir 2019
 - PCAET Vallée du Loir 2019
 - SAGE du Loir 2015
 - Diagnostic Mobilité Sarthe 2019

SOMMAIRE

1. Carte d'identité du territoire	3
1.1. Géographie des acteurs locaux.....	3
1.1.1. Les institutions du territoire	3
1.1.2. Les partenaires locaux	4
1.1.3. Autres acteurs privés significatifs	4
1.2. Recensement et bilan des contractualisations précédentes et démarches stratégiques engagées ..	6
2. État des lieux écologique du territoire	7
2.1. Enjeux économiques.....	7
2.1.1. Une base économique diversifiée mais à conforter.....	7
2.1.2. L'agriculture, pilier économique du territoire en évolution	11
2.1.3. Une activité touristique tournée vers le patrimoine.....	14
2.2. Enjeux humains et cadre de vie.....	17
2.2.1. Une dynamique démographique inégale selon les communes	17
2.2.2. Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance.....	19
2.2.3. Une mobilité conditionnée par la desserte routière	22
2.3. Enjeux liés aux services.....	26
2.3.1. Une offre diversifiée d'accueil de la petite enfance.....	26
2.3.2. Des équipements scolaires aux effectifs en léger recul	26
2.3.3. Des équipements sportifs et culturels à réhabiliter et développer	27
2.3.4. La santé et les services aux personnes âgées : enjeu majeur d'un territoire vieillissant	28
2.3.5. Une couverture numérique du territoire qui reste à valoriser	28
2.4. Enjeux environnementaux	30
2.4.1. Un paysage bocager à préserver	30
2.4.2. Une artificialisation des sols en ligne avec la moyenne nationale.....	32
2.4.3. Une démarche déjà engagée grâce au PCAET du PTRE Vallée du Loir.....	34
2.4.4. Eau et assainissement	39
2.4.5. Traitement des déchets et économie circulaire	41
3. Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire	44

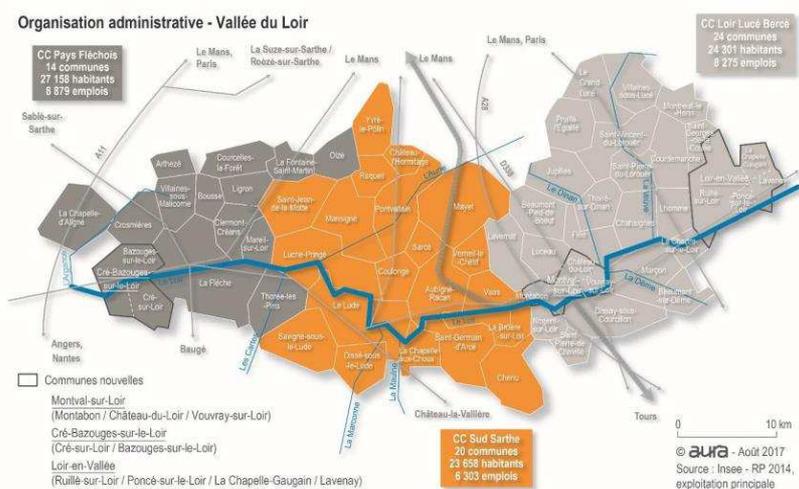
1. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

1.1. GEOGRAPHIE DES ACTEURS LOCAUX

Le territoire est articulé autour de deux pôles structurants : Le Lude et Mayet – qui comptent respectivement 4 167 et 3 128 habitants et sont membres du programme « Petites villes de demain » – et d'un pôle secondaire qui est également le siège de la communauté de communes : Aubigné-Racan, 2 115 habitants.

Six communes relais de Yvré-le-Pôlin, Pontvallain, Luché-Pringé, Mansigné, Vaas et Requeil qui totalisent chacune plus de 1000 habitants et concentrent également des équipements et services de proximité.

1.1.1. Les institutions du territoire



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

La Communauté de communes Sud Sarthe a un rôle central au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Vallée du Loir, qui comprend également la communauté de communes du Pays Fléchois à l'ouest et celle de Loir Lucé Bercé à l'est.

La communauté de communes Sud Sarthe a été créée en 2017, elle est issue de la fusion des communautés de communes Aune et Loir, du Bassin Ludois et du canton de Pontvallain.

Le 1^{er} janvier 2018, les trois communes de La Fontaine-Saint-Martin, Oizé et Cérans-Foulletourte se retirent pour rejoindre d'autres communautés de communes.

L'intercommunalité est composée de 19 communes.

1.1.2. Les partenaires locaux



PETR VALLEE DU LOIR

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée du Loir réunit les trois communautés de communes Sud Sarthe, du Pays fléchois à l'ouest et de Loir Lucé Bercé à l'est.

TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE

Territoire d'énergie Pays de la Loire est associé au département de la Sarthe pour réaliser les travaux sur les réseaux publics afin d'assurer la distribution d'électricité et de gaz de garantir la qualité d'énergie distribuée dans tout le département.



ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU VAL DE LOIR

Gérée par des chefs d'entreprises pour des chefs et des cadres d'entreprise, l'AEVL rassemble plus d'une centaine d'adhérents du Val du Loir (Sud Sarthe et Nord Indre-et-Loire), tant des PME-PMI que des groupes internationaux.

OFFICE DU TOURISME VALLEE DU LOIR

L'Office du Tourisme Vallée du Loir est l'organisme de référence en matière de tourisme pour l'ensemble du Pays Vallée du Loir, couvrant les 3 communautés de communes de La Flèche, Loir Lucé Bercé et Sud Sarthe.



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

Le Syndicat Mixte du Val de Loir traite et valorise les déchets ménagers de plus de 35 356 habitants sur un territoire de 32 communes, notamment l'ensemble de communes de la CC Sud Sarthe.

1.1.3. Autres acteurs privés significatifs

Le territoire Sud Sarthe compte 13 entreprises de plus de 50 salariés, parmi lesquelles :



QUADIENT

Spécialisé dans le matériel logistique et le traitement du courrier, Quadient (ex-Neopost) emploie 200 personnes sur son site d'assemblage du Lude.

MERAL

Situé à Aubigné-Racan, ce spécialiste des sommiers de relaxation emploie près de 100 personnes.



ADINE

Spécialisée dans la fabrication de coffrets, boîtes et étuis de luxe, Adine emploie 75 personnes sur son site de Mayet.

ALLARD EMBALLAGES

Allard Emballages conçoit et fabrique des emballages sur mesure en carton ondulé emploie 77 personnes sur son site d'Aubigné-Racan.



ODYSSEE ENVIRONNEMENT

Spécialisée la production de produits chimiques pour le traitement des eaux, Odyssee Environnement a établi son siège social, son site de production, son laboratoire contrôle qualité et son site R&D à Requeil.

CHARPENTE CENOMANE

Situé à Requeil, ce spécialiste des travaux de charpente qui emploie 60 personnes a été certifié BBCE en 2020.



MYLORD'

Mylord' est un groupe de 14 producteurs de pommes en Vallée de la Loire, dont les vergers se situent en Sarthe, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire et dont le siège est localisé à Chenu. L'entreprise est labellisée Bee Friendly, Haute Valeur Environnementale, Vergers Ecoresponsables, Zéro Résidu de Pesticides et Agriculture Biologique.

1.2. RECENSEMENT ET BILAN DES CONTRACTUALISATIONS PRECEDENTES ET DEMARCHES STRATEGIQUES ENGAGEES

Au niveau européen

- LEADER
- Natura 2000

Au niveau national

- Contrat de ruralité
- Petites Villes de Demain (ORT/PVD)
- DSIL Grandes Priorités 2020 (2 projets – 420 000 €)
- DETR 2020 (10 projets – 1 195 814 €)
- DSIL Relance 2021 (4 projets – 397 980 €)
- DSIL Rénovation énergétique 2021 (1 projet – 11 000 €)
- DETR 2021 (5 projets – 119 000 €)

Au niveau régional

- Contrat Territoire-Région (11 projets – 1 296 000 €)

Au niveau départemental

- CTG CAF72
- CTI

Dispositifs sectoriels au niveau local

- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Vallée du Loir
- Plan Intercommunal de Développement Economique (PIDE)

2. ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

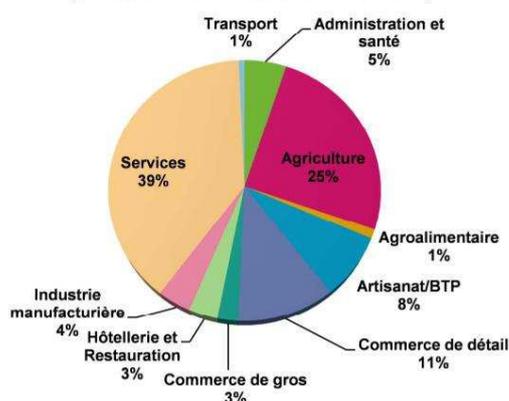
2.1. ENJEUX ECONOMIQUES

2.1.1. Une base économique diversifiée mais à conforter

2.1.1.1. Les pôles économiques existants

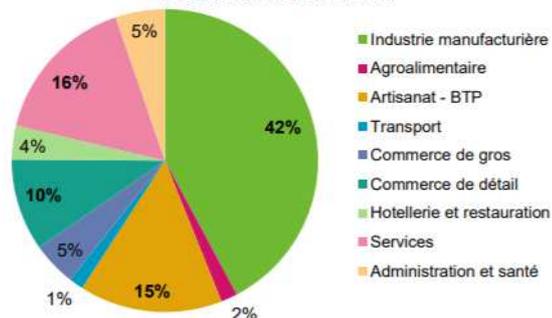
Répartition des entreprises par secteurs d'activités

(Données fichiers consulaire et SIRENE au 05/10/2017)



Source : PIDE Sud Sarthe, 2018

Répartition de l'emploi salarié privé par secteurs d'activités au 31/12/2016



Les secteurs d'activité les plus importants en termes de nombre d'entreprises sur le territoire Sud Sarthe sont le secteur tertiaire et l'agriculture, mais le secteur privé le plus pourvoyeur d'emploi reste l'industrie manufacturière (42%).

Le territoire comprend essentiellement des petites entreprises, 95% des entreprises y emploient moins de 10 salariés. Les entreprises de plus de 50 salariés représentent moins de 1% des établissements actifs. On compte seulement 13 entreprises de plus de 50 salariés sur le territoire.

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC Sud Sarthe	France	CC Sud Sarthe	France
Ensemble	1 673	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	1 152	4 064 421	68,9	67,0
1 à 9 salariés	437	1 626 351	26,1	26,8
10 à 49 salariés	71	303 438	4,2	5,0
50 à 99 salariés	9	42 656	0,5	0,7
100 à 199 salariés	3	18 552	0,2	0,3
200 à 499 salariés	1	8 924	0,1	0,1
500 salariés et plus	0	3 178	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

41% des artisans ont 50 ans et plus

37% Sarthe



Ouvertures et fermetures artisanales en 2019



Source : Observatoire Régional de l'Artisanat, 2020

L'artisanat représente 37% des établissements marchands (soit un total de 450), parmi lesquels on compte principalement des activités de construction (gros œuvre et second œuvre) à 59%, artisanat de production à 33% et alimentation à 14%.

Sur 450 établissements, 41% ont moins de 5 ans et on note un fort taux de création, qui compense le taux d'attrition assez élevé avec 31 radiations en 2019.

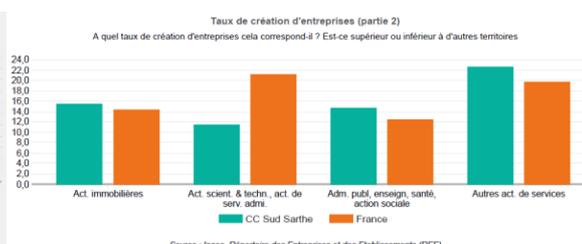
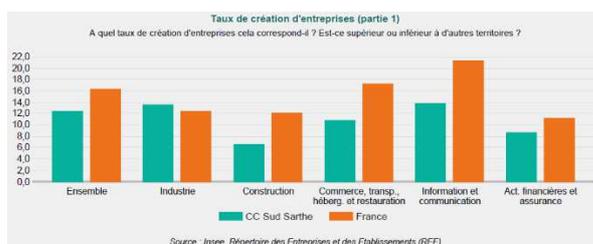
Si le nombre d'établissement est en croissance (+23% entre 2009 et 2020), le nombre de salariés est quant à lui en baisse (-11% sur la même période).

Alors que 71 apprentis travaillent dans l'artisanat local, l'âge moyen des artisans est supérieur en Sud Sarthe à la moyenne départementale, avec 41% d'artisans de 50 ans et plus.

Enfin on compte en moyenne 4,2 salariés par établissement, ce qui se situe en deçà de la moyenne départementale (5,05).

2.1.1.2. L'implantation de nouvelles activités

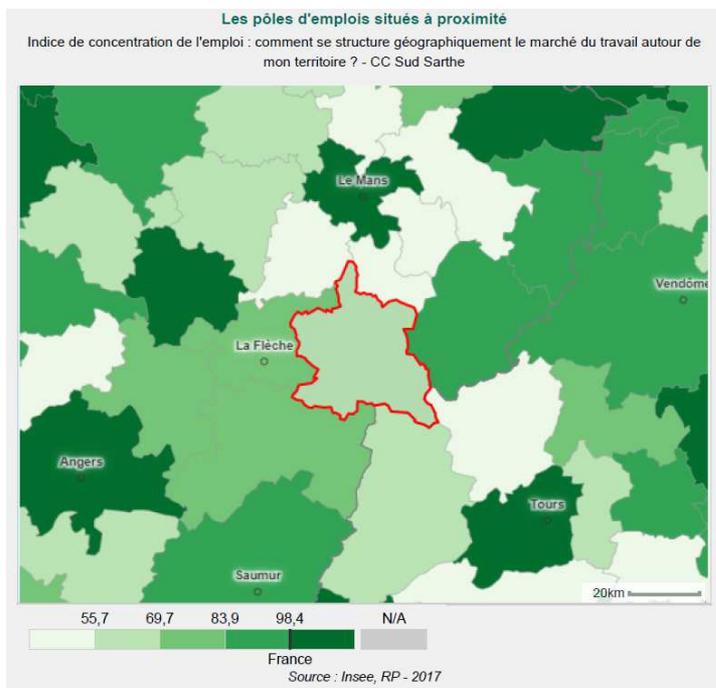
Le taux de création d'entreprise, c'est-à-dire le nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes, est largement inférieur en Sud Sarthe (12,3%) par rapport au territoire national (16,3%) en 2019. Parmi les entreprises créées en 2019, les secteurs les plus représentés sont les activités de services (22,5%), les activités immobilières (15,4%) ainsi que l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (14,6%).



Source : Observatoire des territoires, 2019

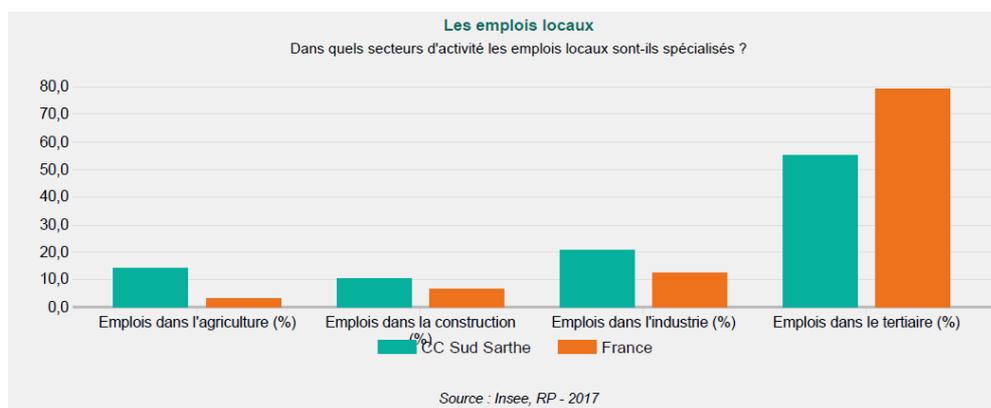
2.1.1.3. L'emploi

Le territoire Sud Sarthe concentre 5 616 emplois, ce qui est relativement peu par rapport aux collectivités voisines, la capitale départementale voisine – Le Mans – drainant le marché de l'emploi local.

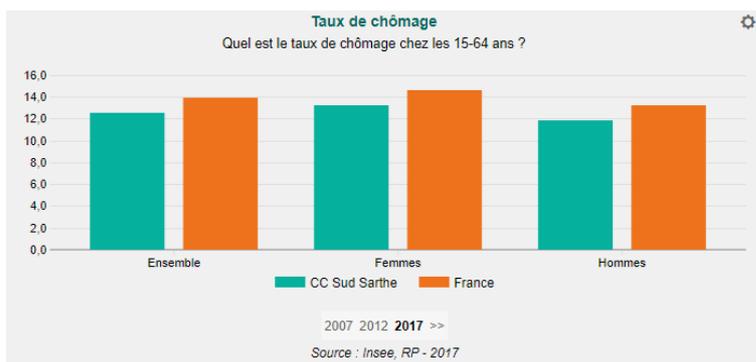


Source : Observatoire des territoires, 2021

En 2017 le territoire comprend 55,4% d'emplois dans le tertiaire, 20,7% dans l'industrie, 14,2% dans l'agriculture et 9,9% dans la construction. Par rapport à la moyenne nationale, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont surreprésentés.



Source : Observatoire des territoires, 2021



Source : Observatoire des territoires, 2021

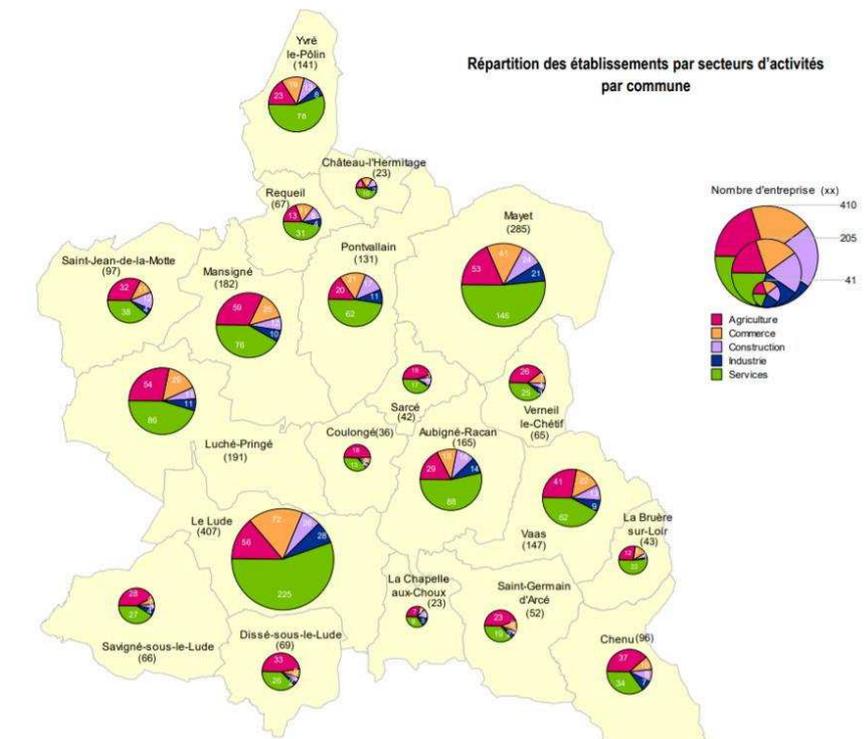
Dans la communauté de communes Sud Sarthe, en 2017 le taux de chômage est légèrement plus faible que sur l'ensemble du territoire national (12,5% contre 13,9%).

Le poids du chômage est plus important dans les communes du sud, dépassant le niveau national au Lude et à Vaas. De manière générale, les deux pôles de Mayet et du Lude concentrent plus de précarité économique que le reste du territoire.

Selon l'enquête menée dans le cadre du Plan Intercommunal de Développement Economique (PIDE) auprès des entreprises du territoire, la principale difficulté rencontrée est le recrutement (39% des répondants, et jusqu'à 43% pour l'industrie).

2.1.1.4. Une offre commerciale répartie sur le territoire

Les commerces et services de proximité sont concentrés sur Le Lude, qui accueillait en 2017 à elle seule près d'un quart de l'offre commerciale de la CC Sud Sarthe. Cette offre est mieux répartie sur le secteur nord. Mayet y fait figure de pôle secondaire : la commune regroupe 13% des commerces et services du territoire.



Source : PIDE Sud Sarthe, 2018

2.1.2. L'agriculture, pilier économique du territoire en évolution

L'économie agricole occupe la très grande majorité du territoire de la CC Sud Sarthe, avec des productions qui s'appuient principalement sur de la polyculture et du poly-élevage. Elle constitue l'un des principaux moteurs de l'économie du territoire de la communauté de communes. Animant un tissu d'exploitations agricoles, elle contribue à la vitalité des territoires ruraux et est un gage de maintien de l'emploi.

La diversité des pratiques agricoles du territoire et sa capacité d'adaptation sont des atouts pour l'avenir. Cependant, les difficultés de transmission de l'outil de travail agricole sont un facteur de fragilité. En outre, durant ces dernières années, les pressions sur l'espace agricole ont été accentuées par le développement de l'urbanisation.

Suivant la tendance nationale, le nombre d'exploitations est régulièrement en baisse : en 2000 le territoire comptait près de 590 exploitations pour plus de 1 325 exploitants, contre 370 exploitations pour 910 exploitants en 2010.

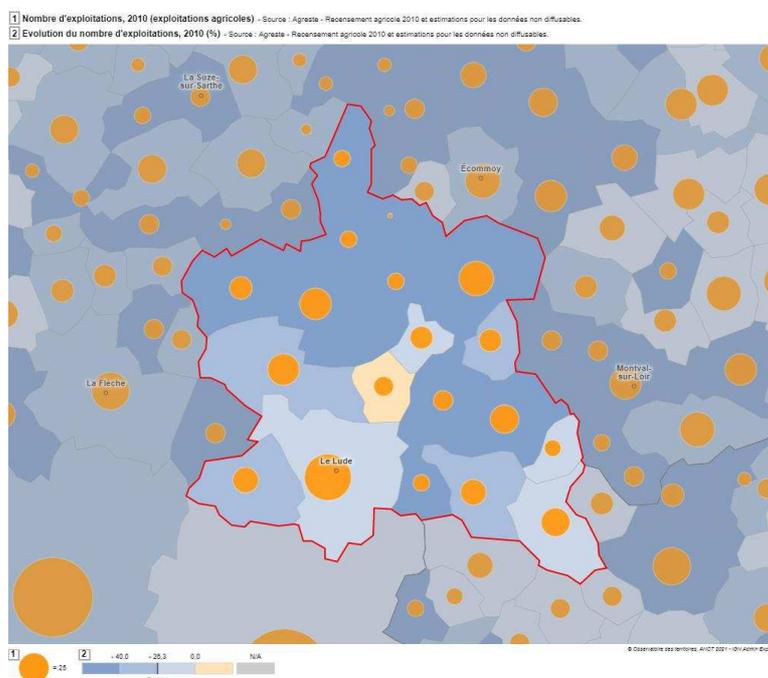
Les exploitations dites « individuelles » restent majoritaires (près de 65 %) mais laissent petit à petit la place à des statuts juridiques de type GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) et de plus en plus aux EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée). La taille des exploitations sur le territoire est déjà supérieure à la moyenne départementale, en raison de l'activité céréalière.

Chiffres-clés :

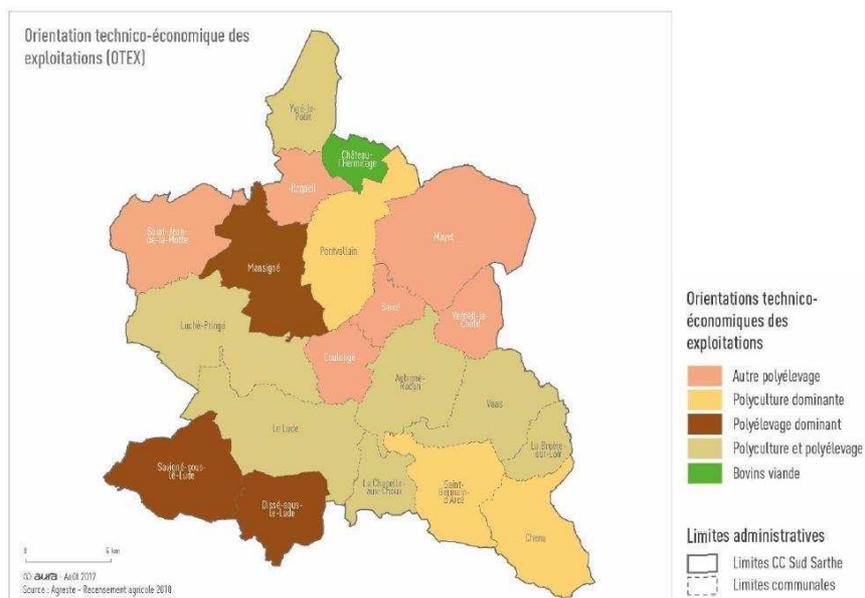
 285 exploitations agricoles en 2017

 Moyenne de 74 ha de SAU par exploitation (69 ha pour le département)

 49 exploitations engagées en agriculture biologique (2 361 ha de SAU)



Source : Observatoire des territoires, 2021



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

L’agriculture de la CC Sud Sarthe est fortement axée sur les productions végétales, notamment la production de céréales, de blé tendre et de maïs (grain et semence), mais également d’élevage avec des bovins lait, des producteurs de viande bovine et des entreprises d’élevage de volailles.

L’arboriculture fait partie de l’économie agricole locale de Sud Sarthe, notamment avec des productions de pommes. La concurrence étrangère et la modification des goûts des consommateurs a cependant mis en difficulté cette filière.

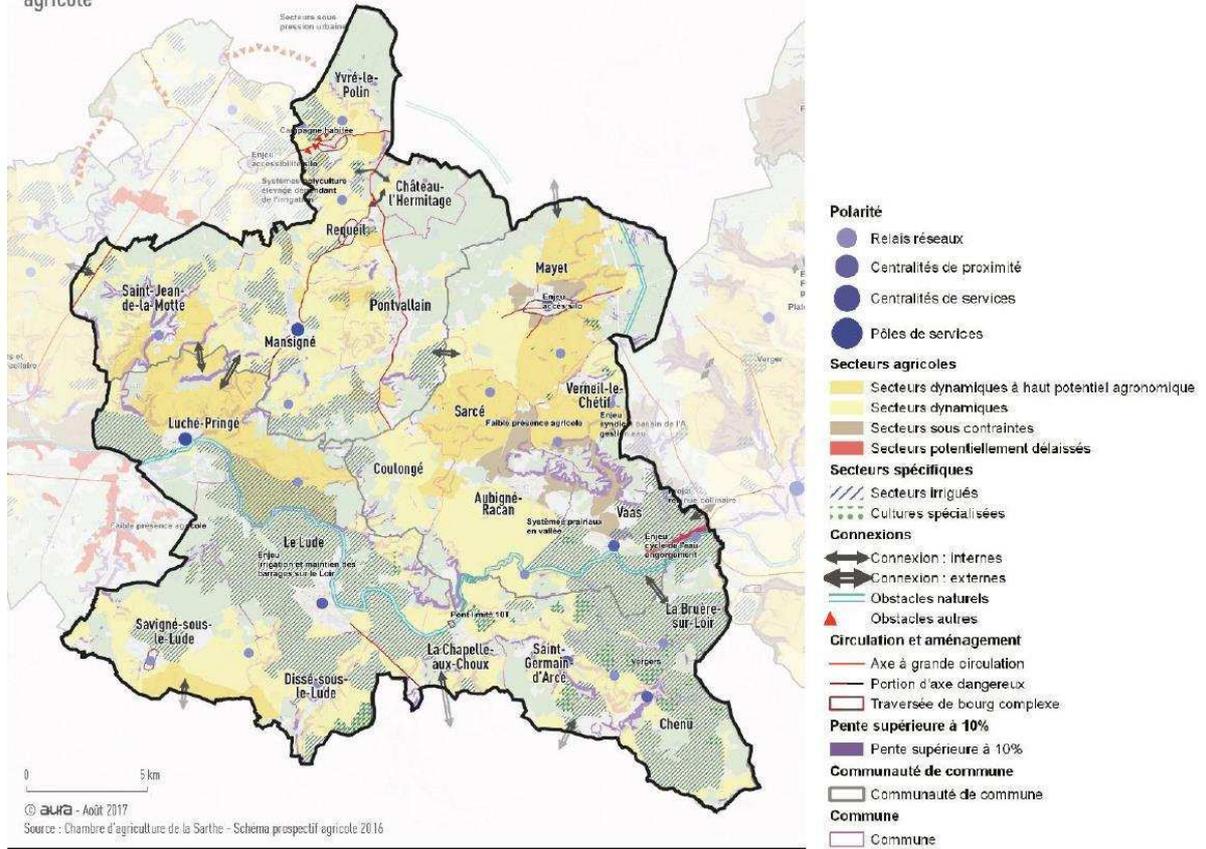
Depuis la fermeture de l’usine Candia au Lude en 2014, l’industrie agro-alimentaire ne s’est que peu développée.

Le Schéma prospectif agricole du PETR Vallée du Loir élaboré en 2016 avec les trois anciens EPCI composant aujourd’hui la CC Sud Sarthe a été suivi en 2017 d’un diagnostic agricole mené par la Chambre d’Agriculture de Sarthe. Le diagnostic conclue à un espace agricole recouvrant 47% du territoire, les communes les plus agricoles étant situées au sud.

Entre les précédents relevés (entre 2006 et 2009 selon les cantons) et le diagnostic de 2017, la Chambre d’Agriculture recense une baisse de 10% du nombre d’exploitations, avec la fermeture de 44 exploitations en production bovin de lait ou viande. Toutefois, les systèmes grandes cultures ou maraîchage ont augmenté (+25 exploitations).

L’âge moyen des exploitants du territoire est de 48,6 ans, soit 3 ans de plus qu’auparavant. 52 % des agriculteurs ont plus de 50 ans contre 32 % dix ans plus tôt. 11 % des exploitants agricoles du territoire de la CC du Sud Sarthe ont plus de 60 ans, provoquant de nombreux départs à la retraite dans les années à venir tandis que les jeunes installés (moins de 35 ans) sont de moins en moins nombreux, 21 % contre 26 % dix ans plus tôt.

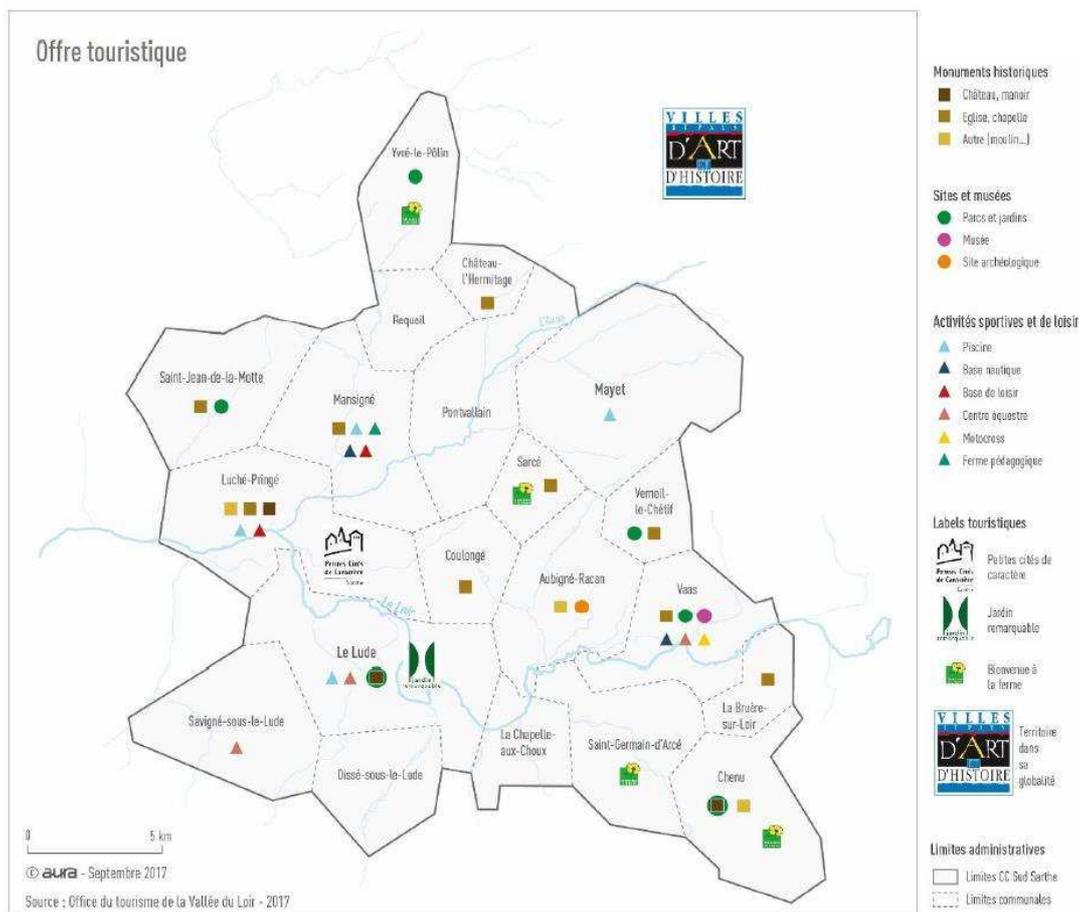
Extrait du schéma prospectif agricole



Source : Schéma prospectif agricole Vallée du Loir, 2016

2.1.3. Une activité touristique tournée vers le patrimoine

Quelques communes rassemblent une majorité des monuments et sites touristiques présents sur l'intercommunalité. Elles se concentrent principalement le long du Loir : Luché-Pringé (labellisée Petite commune de caractère), Le Lude (notamment le Château et son jardin remarquable), Aubigné-Racan (site archéologique), Vaas et Chenu. Les parcs et jardins sont répartis de manière équilibrée sur le territoire (Arboretum de Saint-Jean-de-la-Motte par exemple). A noter enfin la commune de Mansigné, qui propose une offre particulièrement diversifiée d'activités.



Sources : Office de tourisme de la Vallée du Loir

Avec 23 647 visiteurs en 2019, les Jardins du Château du Lude sont le site touristique le plus fréquenté de la Vallée du Loir.

Le site archéologique de Cherré à Aubigné-Racan voit également sa fréquentation augmenter, avec plus de 10 000 visiteurs en 2019.

Comparativement à sa taille, l'offre d'hébergement du territoire Sud Sarthe est assez élevée, répartie sur 4 communes avec un total de 7 hôtels, 7 chambres d'hôtes et 6 campings. Les meublés touristiques sont en développement, avec 44 meublés sur le territoire.

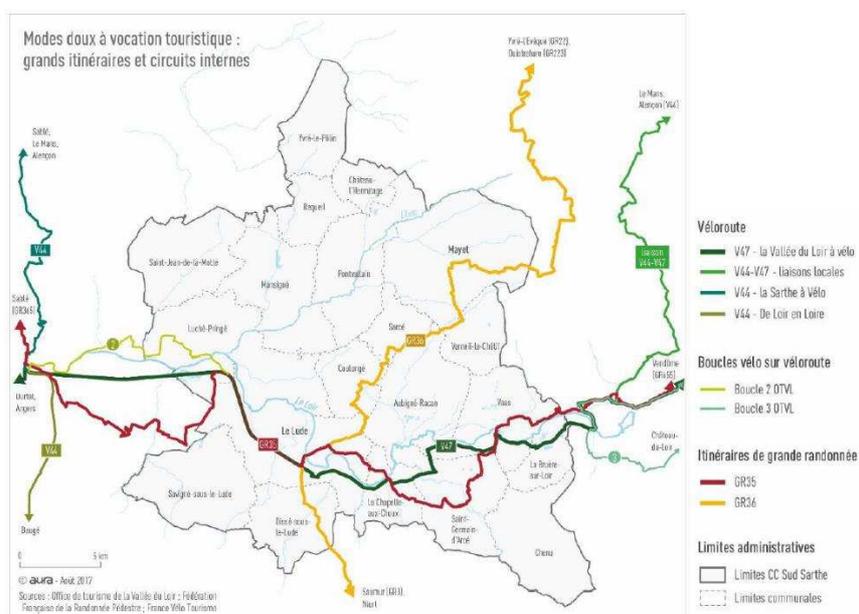
Hébergements	Nbre lits touristiques	Nbre lits touristiques classés	Nbre d'hébergements
Hébergements collectifs	281		8
Aires camping car	216		5
Chambres d'hôtes	55		7
Meublés	308	110	44
Hôtels	234	162	7
Campings	1186	1146	6
Hébergements insolites	20		4
Total	2300	1418	81

Source : Office du tourisme Vallée du Loir, 2021

En outre, la Communauté de communes s'étend sur un territoire dont l'identité rurale est un atout considérable pour le développement du tourisme vert.

En matière cyclable, la Vallée du Loir à vélo (V47) longe plus ou moins le Loir de Durtal (49) à Ruillé-sur-Loir. Elle est aujourd'hui reliée à l'itinéraire « La Sarthe à Vélo - V44 » à La Flèche (liaison au nord vers Le Mans, Alençon et « La Véloscénie – V40 », liaison non finalisée au sud vers Saumur et « La Loire à Vélo – EV06 »). A termes, elle devrait rejoindre à l'ouest directement Angers et la « La Vélo Francette – V43 » (en longeant le Loir puis la Sarthe) et aboutir à l'est à Montoire-sur-Loir pour être reliée à l'itinéraire « Saint-Jacques à Vélo – V41 ».

Deux sentiers de grande randonnée (GR) se croisent également au Lude. Le GR 35 traverse l'intercommunalité d'est en ouest et le 36 du nord au sud. Ils s'intègrent dans un véritable réseau de sentiers de grande randonnée (liaisons directes par exemple au GR3, au GR365, au GR 22 ou encore au GRP des Basses Vallées Angevines).



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

Une mise en valeur de ces atouts peut être l'opportunité de renforcer le dynamisme de ce secteur, et de faire contribuer le tourisme vert à l'économie locale et au dynamisme du territoire.

ENJEUX POUR LE CRTE

La Communauté de Communes Sud Sarthe comprend essentiellement des petites et très petites entreprises. Ses moteurs économiques sont l'agriculture et l'industrie. En comparaison avec la moyenne nationale, la collectivité compte peu d'emplois dans le secteur tertiaire, toutefois ce déficit est en train d'être comblé par les nouvelles entreprises créées. Si le taux de chômage est en deçà du niveau départemental, le nombre d'emplois locaux est en baisse.

L'agriculture, et plus particulièrement les productions végétales, est l'activité dominante du territoire et fait partie intégrante de son identité. L'enjeu est de maintenir cette activité en anticipant la reprise des exploitations, mais aussi de faire évoluer les pratiques afin de se tourner vers une agriculture plus écologique et respectueuse de l'environnement. Enfin l'activité touristique présente de fortes opportunités de développement.

L'enjeu est donc à la fois de maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et d'en développer de nouvelles afin de conserver un niveau d'emploi satisfaisant sur le territoire.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE

- Axe 1 : Accompagner le développement durable de l'espace économique
 - Développer et renforcer une économie diversifiée sur le territoire, tout en favorisant les secteurs à haute-valeur ajoutée
 - Faire de la transition écologique un levier de développement économique en accueillant des nouvelles activités spécialisées et en accompagnant les entreprises implantées dans la prise en compte de ces enjeux.
 - Favoriser le maintien et accompagner à la reprise des commerces de proximité
 - Accompagner les entreprises à recruter sur le territoire :
 - Adapter la main d'œuvre aux besoins de l'économie locale par la formation
 - Accompagner l'installation des employés sur le territoire
- Axe 2 : Soutenir une agriculture de qualité, à haute qualité paysagère et économiquement viable
 - Maintenir le paysage bocager,
 - Accompagner les transitions climatiques et environnementales,
 - Promouvoir la commercialisation des produits agricoles du territoire,
 - Accompagner la transmission des exploitations agricoles,
 - Soutenir le développement des circuits courts et de proximité, en lien avec la restauration collective.
- Axe 3 : Renforcer une économie touristique de qualité et équilibrée
 - Renforcer la richesse touristique, la randonnée, les paysages pour renforcer son rayonnement, l'attractivité,
 - Favoriser la création d'offre de séjours : hébergement, hors saison, tourisme d'affaires,
 - Favoriser le développement du cyclotourisme.

2.2. ENJEUX HUMAINS ET CADRE DE VIE

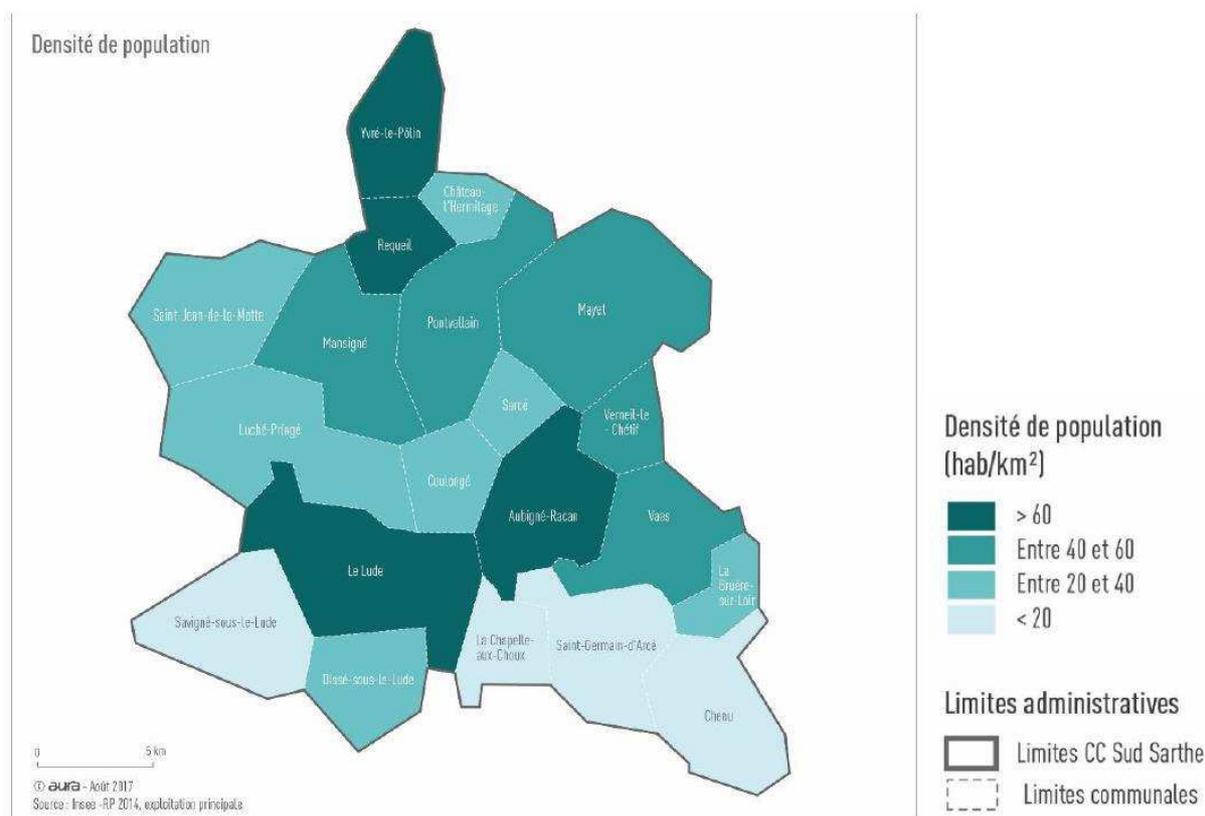
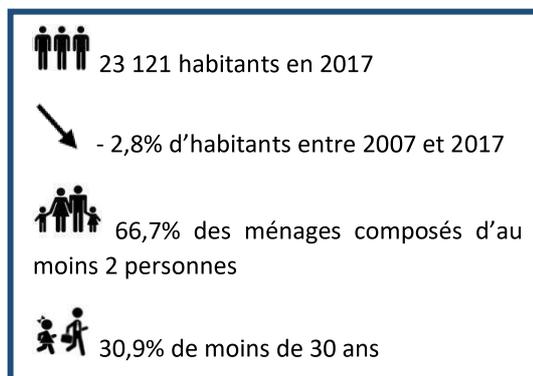
2.2.1. Une dynamique démographique inégale selon les communes

2.2.1.1. Une légère baisse de population

Globalement, la population a diminué de 2,8% sur le territoire entre 2007 et 2017.

Depuis 1968, le territoire a gagné plus de 1700 habitants, cependant l'évolution de la population est en perte de vitesse depuis 2007, ayant pour cause l'effondrement du solde naturel et du solde migratoire (respectivement - 0,3% par an entre 2012 et 2017).

La densité de la CC Sud Sarthe (42,6 habitants par km²) est inférieure à la moyenne du PETR Vallée du Loir (54 habitants/km²) et surtout largement inférieure à la moyenne du Département (92 habitants/km²), et nationale (118 habitants par km²).



Source : PLU Sud Sarthe, 2017

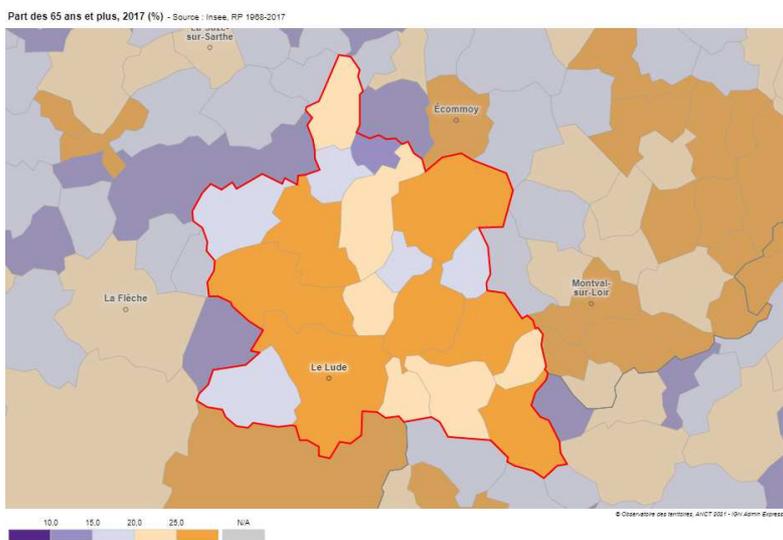
2.2.1.2. Une population vieillissante

La population dans l'intercommunalité est en moyenne plus âgée que celle du département de la Sarthe. Les moins de 15 ans représentent environ un habitant sur sept tandis que les 45-59 ans sont la classe d'âge la plus représentée (20,3%), avec les 60-74 ans (19,1%). Les 60 ans et plus représentent 32,3% de la population totale, ce qui est bien supérieur aux chiffres du département. D'une manière générale, les caractéristiques de l'évolution et la répartition de la population par tranche d'âge confirment le caractère rural et non périurbain du territoire.

La partie Nord-est du Sud Sarthe est composée de communes dont la proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans est plus importante que celle de l'ensemble du territoire, avec un indice de jeunesse supérieur à 1.

A l'opposé, cinq communes, notamment les plus peuplées du territoire, ont plus de 60 ans et plus que de jeunes : Mayet, Aubigné-Racan, Vaas, La Chapelle-aux-Choux, Le Lude. Cette tendance est à relativiser par la présence d'équipements personnes âgées dans certaines des dites communes.

L'analyse des catégories socio-professionnelles confirme le vieillissement de la population, avec 38,2% de ménages dont la personne de référence est retraitée, devant 24,5% d'ouvriers et 12,5% d'employés.



Source : Observatoire des territoires, 2021

2.2.2. Un parc de logements ancien connaissant une hausse de la vacance

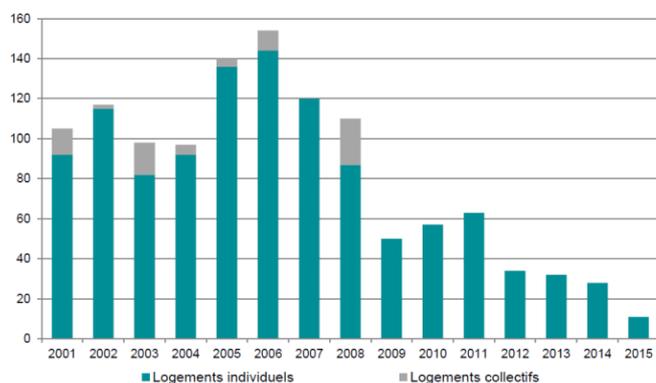
2.2.2.1. Une dynamique de l'habitat en berne

Le territoire compte 12 816 logements, dont 79,6% sont des résidences principales.

La dernière décennie révèle un taux d'évolution faible. Cette nette inflexion est commune aux territoires voisins et est particulièrement marquée sur le territoire Sud Sarthe qui enregistre une croissance de 3% entre 2007 et 2017 alors que le département voit son nombre de résidences principales croître de 5,5%, et la région Pays de la Loire de 12,6%.

La construction neuve dans le Sud Sarthe s'élève à 39 logements en moyenne par an sur la période 2009-2016 (hors résidences), alors que l'on produisait en moyenne 118 logements sur la période 2001-2008. Cette baisse importante de la construction neuve (divisée par trois entre les deux périodes) est liée à l'impact de la crise économique.

Evolution 2001-2015 de la construction neuve par type de logement dans le Sud Sarthe



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

Chiffres clés :

 93,3% de logements individuels

 4,8% de logements collectifs

 75,1% des logements possèdent 4 pièces ou plus

 75,1% des ménages sont propriétaires

 31,4% des résidences ont été construites avant 1919

 628 logements locatifs sociaux

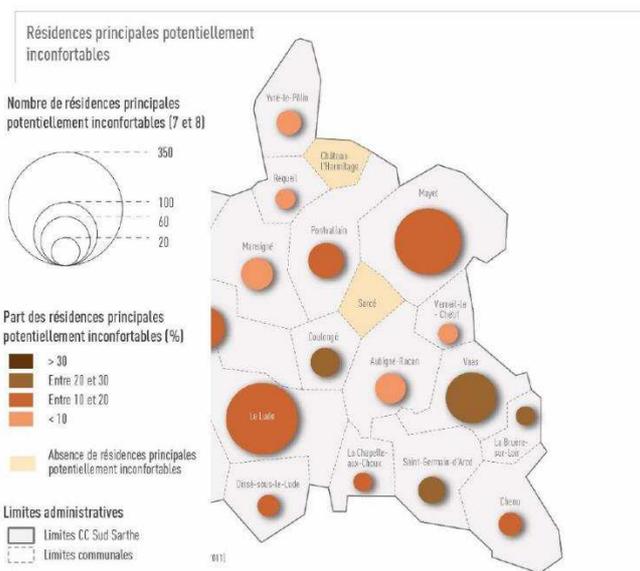
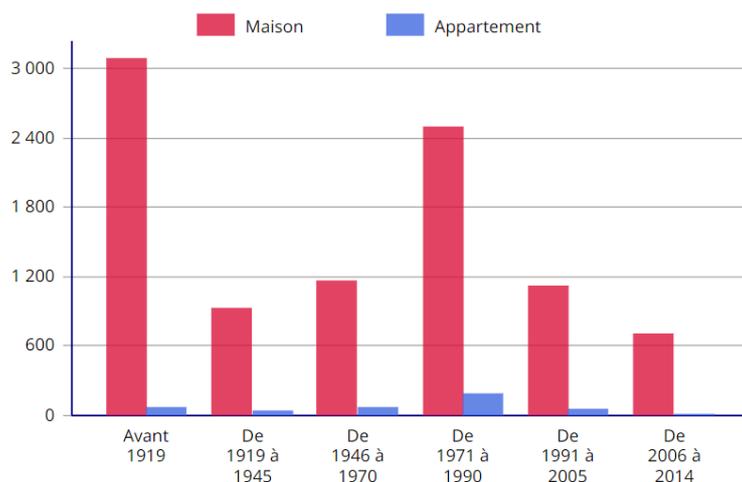
2.2.2.2. Un parc de logements ancien

Le parc de logement est plutôt ancien : 31,4% des résidences principales ont été construites avant 1919, ce qui est plus important qu'aux niveaux départemental et régional.

Du fait de l'ancienneté des logements, la rénovation énergétique est un enjeu important.

Source : INSEE, 2021

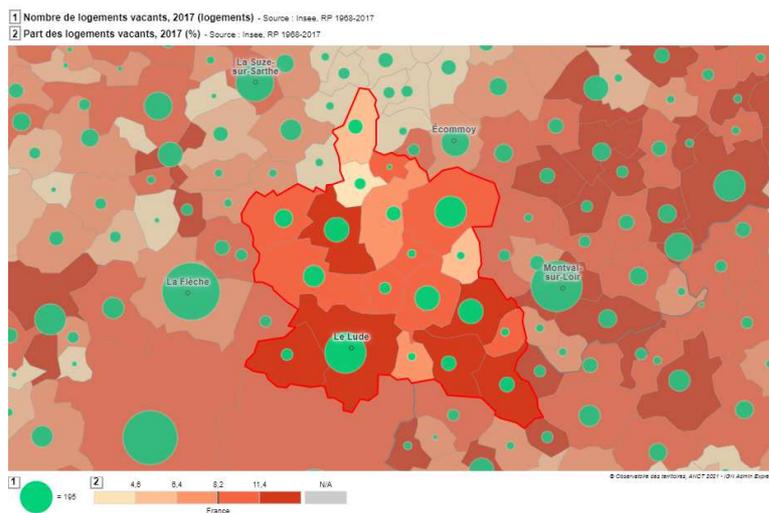
LOG G1 - Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

L'enjeu de rénovation et d'amélioration de l'habitat est également celui du confort, alors que 14% des logements étaient définis « potentiellement inconfortables » en 2011, contre 10% pour l'ensemble du PETR Vallée du Loir et 6% à l'échelle départementale. Cette proportion est très différente d'une commune à une autre et particulièrement préoccupante dans le sud-ouest du territoire où la part de résidences principales potentiellement inconfortables dépasse les 30%.

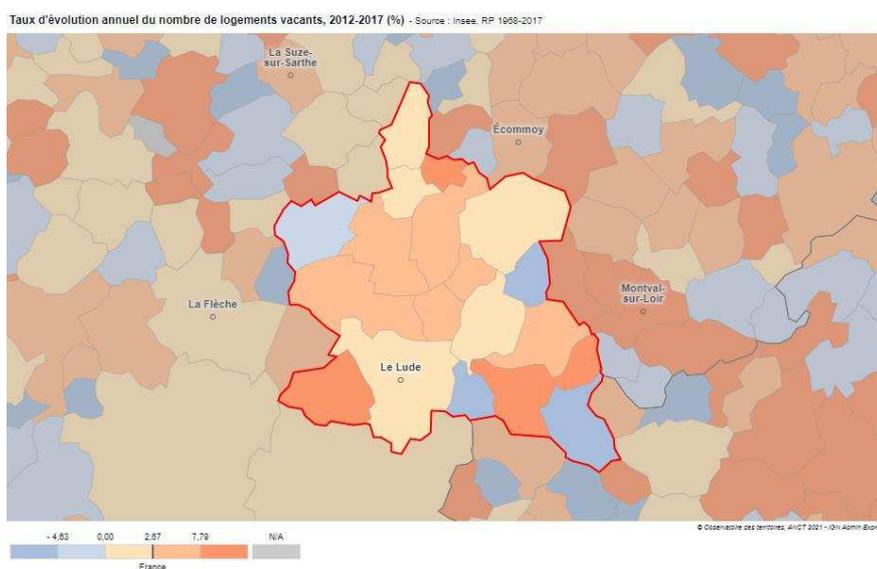
2.2.2.3. Un taux de vacance élevé, en progression



Le parc de logement est également caractérisé par un fort taux de la vacance : 10,6% contre 8,2% au niveau national.

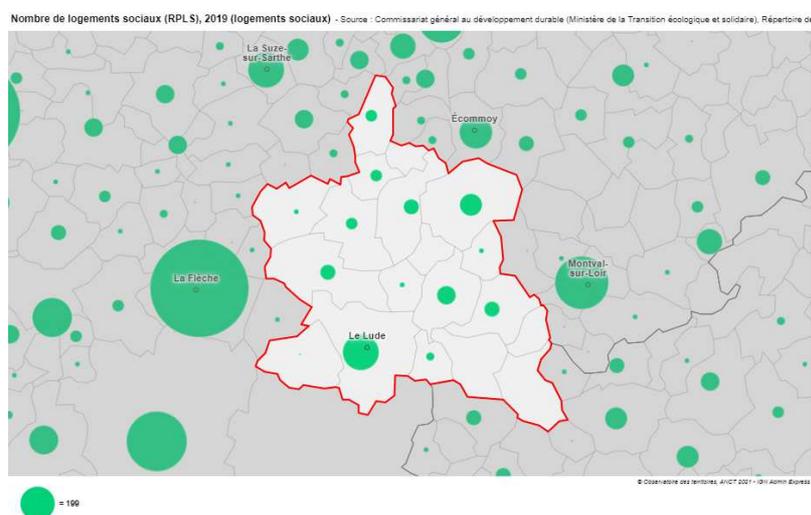
La vacance progresse en particulier hors des pôles structurants du territoire que sont Le Lude et Mayet.

Source : Observatoire des territoires



Source : Observatoire des territoires, 2021

2.2.2.4. Un secteur locatif et social peu représenté



Seuls 22,8% des habitants sont locataires, parmi lesquels 6% sont résidents du parc social.

La communauté de communes Sud Sarthe compte 711 logements locatifs sociaux en 2019, dont la majorité est localisée dans les trois pôles du Lude, Mayet et Aubigné-Racan qui concentrent 59% du parc social.

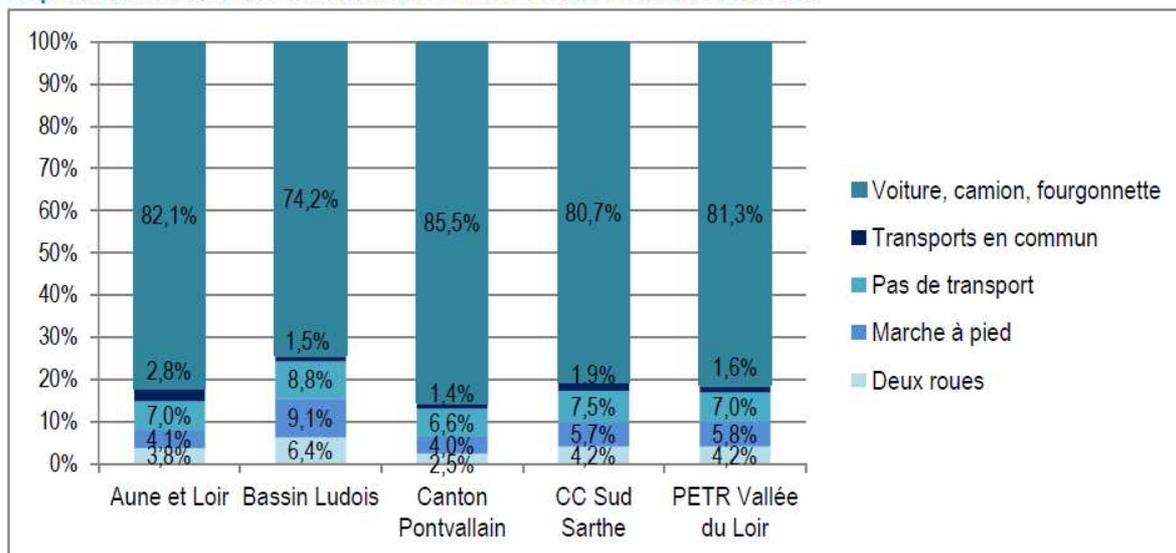
Source : Observatoire des Territoires, 2021

2.2.3. Une mobilité conditionnée par la desserte routière

2.2.3.1. L'automobile : le moyen de transport prédominant

L'automobile est le moyen de déplacement privilégié sur la communauté de communes Sud Sarthe. Alors que près de la moitié des actifs résidents dans le Sud Sarthe travaillent à l'extérieur de l'intercommunalité, plus de 80% des déplacements domicile-travail sont ainsi réalisés en voiture individuelle, contre 70% au niveau national.

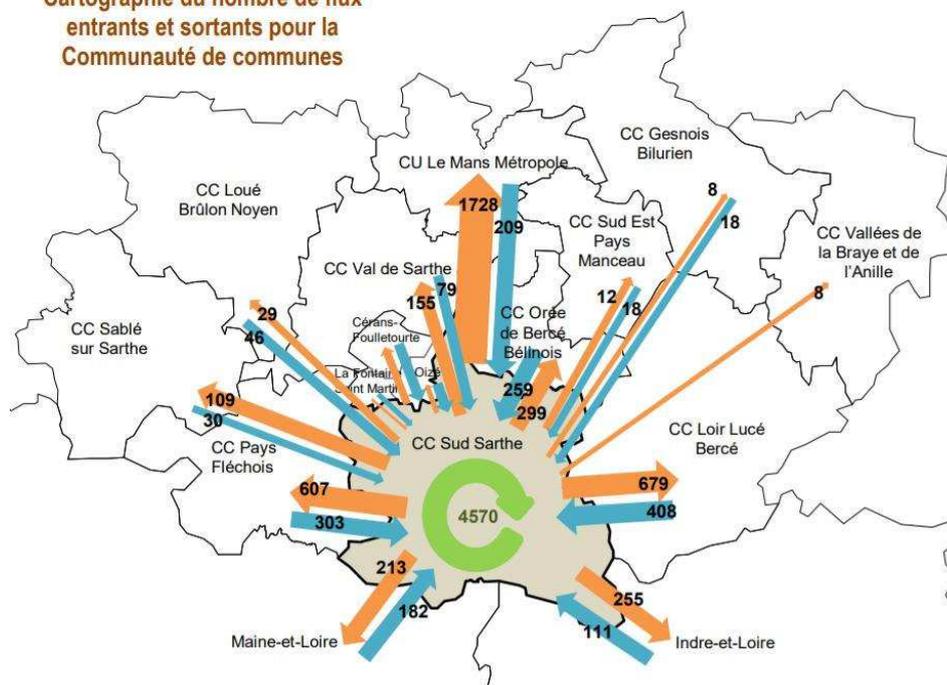
Répartition modale des flux domicile-travail selon le lieu de résidence



Source : INSEE RP 2012

Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

Cartographie du nombre de flux entrants et sortants pour la Communauté de communes



Source : PIDE Sud Sarthe, 2018

Deux échangeurs, situés à l'extérieur mais à proximité du territoire, permettent la connexion directe de la partie est du Sud Sarthe à l'A28 (reliant les grands pôles extérieurs de Tours et Le Mans) et au réseau autoroutier national (Paris, Rennes, Lyon, Bordeaux). L'accès à la façade Atlantique (Angers, Nantes) nécessite d'emprunter des axes départementaux (RD306/RD323) avant de rejoindre l'A11.

Quatre routes départementales principales, aménagées en 2x1 voies, desservent le Sud Sarthe :

2 axes nord-sud passant aux franges au territoire :

- RD323 Le Mans - La Flèche
- RD338 Le Mans - Montval-sur-Loir

2 axes traversant l'intercommunalité :

- RD307 Le Lude – Pontvallain – Le Mans
- RD306-RD305 La Flèche – Le Lude – Château-du-Loir traversent l'intercommunalité, qui génère le plus de contraintes puisqu'il traverse encore aujourd'hui les bourgs du Lude et de Vaas (un demi-contournement réalisé).

Chiffres clés :

 89,9% des ménages possèdent au moins 1 voiture

 45,8% en possèdent au moins 2

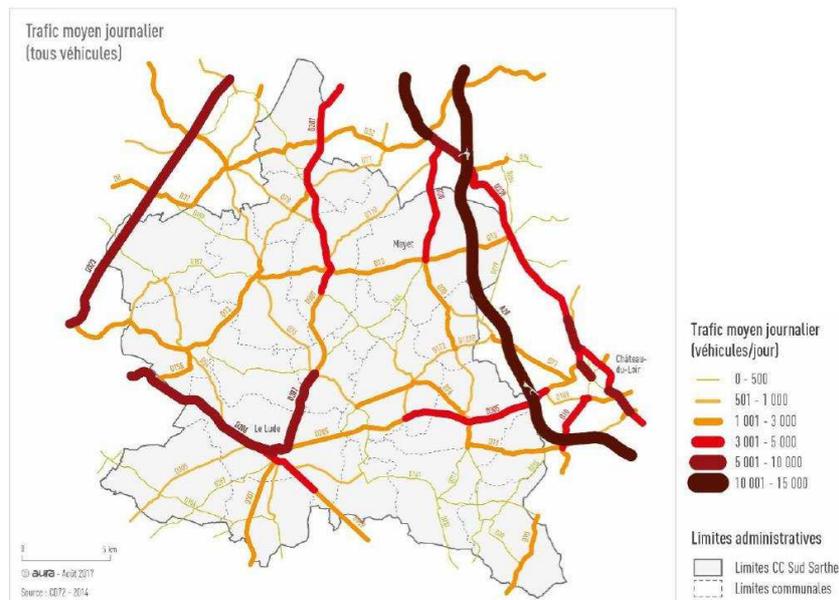
 81,2% des trajets domicile-travail se font en voiture

 0,19% de véhicules électriques, hydrogènes ou hybrides

 1 borne de recharge électrique

 0,82 m d'aménagements cyclables par habitants

 31 places en parking à vélo



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

La Communauté de Communes Sud Sarthe a pris la compétence mobilité en juillet 2021, une réflexion pour la mise en place d'une stratégie de mobilité durable adaptée aux enjeux du territoire à l'échelle intercommunale est en cours avec la coopération des différents partenaires, notamment le PETR Vallée de Loir à travers son PCAE. Des échanges sont en train de s'établir avec la région Pays de la Loire pour la mise en œuvre d'un contrat opérationnel de mobilité.

2.2.3.2. Une offre de transports en commun limitée

Le territoire est traversé par la ligne ferroviaire reliant Le Mans à Tours. Cette ligne TER est équipée d'une double voie non électrifiée. Trois haltes ferroviaires sont présentes dans le Sud Sarthe, à Mayet, Aubigné-Racan et Vaas.

Seule la ligne 218 du réseau régional Aléop assure 3 à 4 liaisons quotidiennes entre Le Mans et certaines communes du Sud Sarthe (Le Lude, Pontvallain, Luché-Pringé ou Mansigné)

Le co-voiturage se développe, avec 12 aires (dont 6 signalées par un panneau d'indication) réparties sur 8 communes du territoire, cependant leur usage réel est difficile à mesurer.

Le service d'autopartage du pôle métropolitain Le Mans Sarthe est disponible au Lude, avec 2 véhicules.



Source : CDC Sud Sarthe, prise de compétence mobilité, 2021

2.2.3.3. Des modes de déplacement actifs peu développés

Les modes doux sont peu utilisés mis à part actuellement pour des activités sportives et de loisirs.

Le territoire comprend quelques voies cyclo-pédestres et liaisons piétonnes, mais cet usage reste marginal.

ENJEUX POUR LE CRTE

Le parc de logement est ancien et peu diversifié, composé presque exclusivement de maisons individuelles dont les habitants sont propriétaires. Le territoire compte peu de logements locatifs sociaux. De plus, on observe un fort taux vacance, en hausse. Une offre de logement plus diversifiée permettrait de fluidifier le parcours résidentiel et d'attirer de nouveaux ménages sur le territoire et de répondre à plus de besoins. Il convient d'engager la promotion d'une offre de logements adaptés, rénovés et en adéquation avec les attentes des futurs acquéreurs et locataires.

Le maillage d'infrastructures routières contribue à affirmer le lien fort avec l'agglomération du Mans et permet aux habitants situés à proximité de l'A28 un accès rapide aux zones d'emploi. Hormis cet axe structurant, les voiries ont une configuration moins roulante.

Malgré la desserte ferroviaire de l'est du territoire, l'offre de transport en commun reste très minoritaire, en lien avec la faible densité du territoire et les modes de transport actifs restent peu développés alors qu'ils pourraient constituer une véritable alternative à la voiture pour des déplacements intra-communaux et de courte distance.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REVITALISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE PAR L'HABITAT ET LA MOBILITE

- Axe 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire
 - Moderniser le parc de logements par la rénovation thermique et énergétique
 - Traiter la vacance, source de logements dégradés et indignes, par des travaux de réhabilitation globaux
 - Adapter l'offre de logement aux parcours des familles et de vie des habitants : du jeune apprenti aux personnes âgées en passant par les familles
 - Promouvoir une offre locative adaptée notamment pour les jeunes actifs

- Axe 2 : Faciliter la mobilité en réduisant ses impacts environnementaux
 - Soutenir et développer la mobilité des acteurs locaux : entreprises et salariés, accès aux commerces et services de proximité
 - Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour les déplacements : mobilités évitées, actives, partagées, motorisations alternatives, transport collectif et intermodalité
 - Permettre à chacun de se déplacer : lutter contre la précarité des déplacements, associer les habitants et faciliter les déplacements internes et externes

2.3. ENJEUX LIES AUX SERVICES

2.3.1. Une offre diversifiée d'accueil de la petite enfance

L'offre d'accueil de la petite enfance comprend :

- 158 assistantes maternelles en activité à domicile ou en accueil collectif
- 2 multi-accueil au Lude et à Pontvallain, qui ont accueilli en 2020 respectivement 62 et 55 enfants.
- Un multi-accueil a ouvert en avril 2021 à Vaas avec une capacité d'accueil de 12 puis 18 places à partir de septembre 2021.
- Une maison d'assistantes maternelles (MAM) à Mayet.

Chiffres clés :



1 maison France Service



176 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s dont 158 actif(ve)s

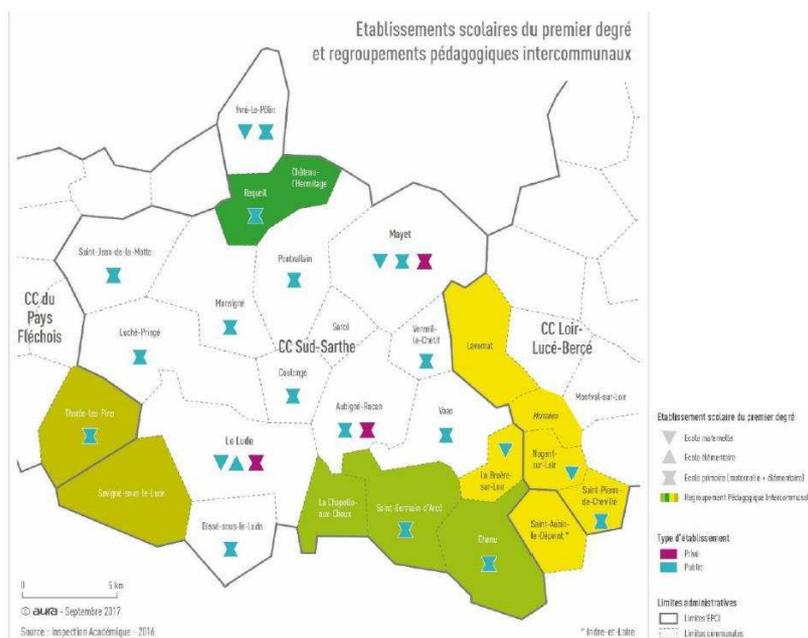


4 regroupements pédagogiques intercommunaux



3 collèges publics et 2 collèges / lycées professionnels privés

2.3.2. Des équipements scolaires aux effectifs en léger recul



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

18 groupes scolaires, dont 2 privés, maillent le territoire avec en complément 5 écoles maternelles et 1 école élémentaire.

Seules les communes de Savigné-sous-le-Lude, La Chapelle-au-Choux, Château l'Hermitage et Sarcé ne comptent aucun équipement scolaire.

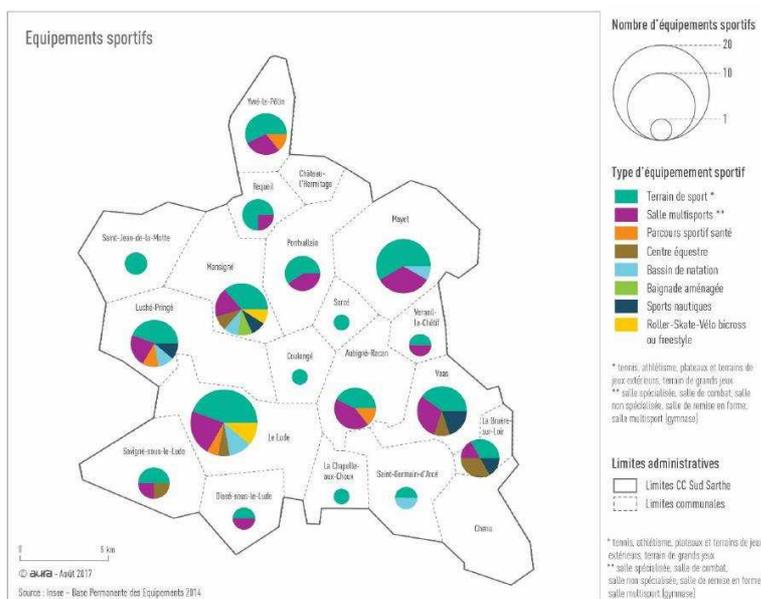
Il existe 4 regroupements pédagogiques intercommunaux dont 2 intercommunautaires partagés avec les communautés de communes voisines du Pays Fléchois, de Loir-Lucé-Bercé et de Gâtines & Choisses – Pays de Racan (départ. 37).

Chaque école publique compte un accueil périscolaire et 5 accueils de loisirs sur les temps extrascolaires sont répartis sur le territoire.

Le Sud Sarthe comprend 3 collèges publics mais pas de lycée d'enseignement général et technologique. Une maison familiale rurale (MFR) est également localisée à Verneil-le-Chétif.

Les effectifs scolaires sont en baisse dans les établissements du 1^{er} degré, et stagnent en collèges. Toutefois, cette évolution recouvre des situations différentes ; les effectifs diminuent en particulier autour du Lude, avec une baisse de 134 enfants scolarisés en primaire entre 2009 et 2015.

2.3.3. Des équipements sportifs et culturels à réhabiliter et développer



Source : PLU Sud Sarthe, 2017

Toutes les communes de plus de 1500 habitants ont une offre d'équipements sportifs diversifiée : 18 au Lude, 12 à Mayet, 11 à Mansigné, 10 à Vaas et 9 à Luché-Pringé.

Au regard du niveau de population, l'offre en équipements sportifs est légèrement supérieure à la moyenne du PETR Vallée du Loir.

Plus de 100 équipements sportifs sont recensés sur Sud Sarthe. 50% sont des terrains de sport et 25% de salles multisports.

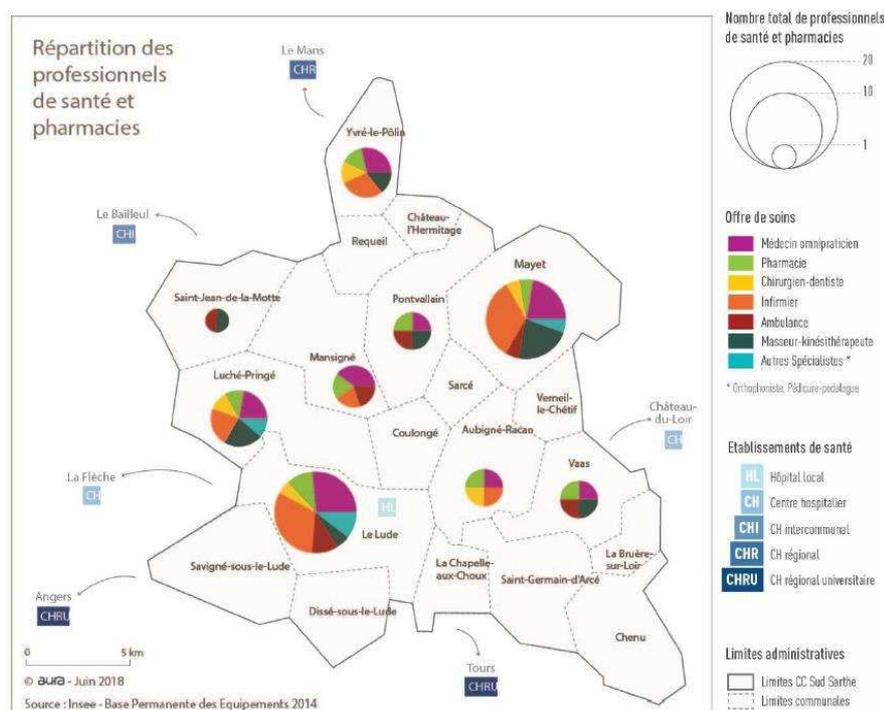
L'offre en équipements culturels est moins visible et se concentre sur le Lude avec une salle municipale (cinéma et salle de spectacle). Une école intercommunale d'enseignement artistique (musique, danse) est présente sur 3 communes du territoire : Mayet, Le Lude, Mansigné. Un travail partenarial avec les associations musicales du territoire (Harmonie, fanfares) est mis en place afin de favoriser le développement de l'apprentissage musical.

Enfin, le Réseau Lecture Publique (RLP) met en réseau des 13 bibliothèques municipales et associatives présentes sur le territoire et d'offrir aux habitants du territoire l'accès à plus de 73 000 documents sur des supports variés.

2.3.4. La santé et les services aux personnes âgées : enjeu majeur d'un territoire vieillissant

Le territoire compte un seul établissement de santé relativement structurant, l'hôpital local du Lude. Ce dernier assure des services de soins de suite et réadaptation (SSR) et de soins de longue durée (USLD).

Il faut compter entre 20 et 40 minutes pour rejoindre des centres hospitaliers dispensant une gamme de soins plus variée dans les domaines de la médecine, de la chirurgie ou de l'obstétrique (Le Mans, Sarthe-et-Loir voire Château-du-Loir).



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

Les quatre structures d'accueil pour personnes âgées implantées sur le territoire réunissent 356 places. La capacité d'accueil théorique des 75 ans et plus (ratio places disponibles / nombre d'habitants de plus de 74 ans) est assez inférieure à celle observée sur les intercommunalités voisines du PETER (12%, contre 17% sur le Pays Fléchois et 22% sur Loir Lucé Bercé).

2.3.5. Une couverture numérique du territoire qui reste à valoriser

Le Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique (SmsAn) a réalisé un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN 72) à l'échelle du département de la Sarthe.

Outre un état des lieux de l'ensemble des réseaux existants présentés ci-avant, ce document, approuvé en avril 2013, précise les modalités stratégiques, opérationnelles et économiques du déploiement du très haut débit fixe sur l'ensemble de la Sarthe.

Le modèle stratégique invite les intercommunalités à adhérer au SmsAn et à s'engager dans l'approbation du SDTAN 72, notamment dans son aspect opérationnel et économique. Les 3 communautés de commune, comme l'ensemble des intercommunalités du PETER de la Vallée du Loir et 16 autres EPCI de la Sarthe, sont adhérentes au SmsAn.

En 2020, ce sont 44,8% des locaux qui sont raccordables à la fibre optique et le déploiement du réseau sera complet en 2022.

Au-delà de l'équipement, un accompagnement des administrés à l'usage du numérique est proposé par France Service, qui reste à renforcer avec le recours à un conseiller numérique départemental.

ENJEUX POUR LE CRTE

L'offre de services publics est satisfaisante sur le territoire et permet de répondre aux besoins des habitants. Cependant il faut veiller à son maintien, en particulier pour l'offre en service de santé qui est plus fragile avec une faible densité de médecins par habitant. Les équipements sportifs sont répartis sur le territoire tandis que l'offre en équipements culturels est plus limitée. La couverture numérique du territoire doit également être développée et valorisée en prenant appui sur le déploiement du très haut débit à horizon 2022.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICES POUR GARANTIR UNE HAUTE QUALITE DE VIE

- Axe 1 : Garantir un accès aux services pour tous
 - Offrir aux parents des modes de garde adaptés à leurs besoins et moyens
 - Valoriser l'accueil de la petite enfance à la jeunesse
 - Maintenir et développer les services petite enfance, péri et extra-scolaires
 - Maintenir et communiquer davantage sur les accueils de la petite enfance
 - Améliorer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire
 - Adapter les services aux personnes âgées pour favoriser leur autonomie
 - Soutenir la qualité de l'offre culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire

- Axe 2 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques
 - Assurer une desserte numérique complète aux opérateurs pour les structures médicalisées, les centre-bourgs, les établissements scolaires
 - Favoriser la mobilité évitée par le développement de services numériques de proximité, le coworking et le télétravail.
 - Favoriser l'inclusion numérique auprès des populations notamment pour les démarches dématérialisées

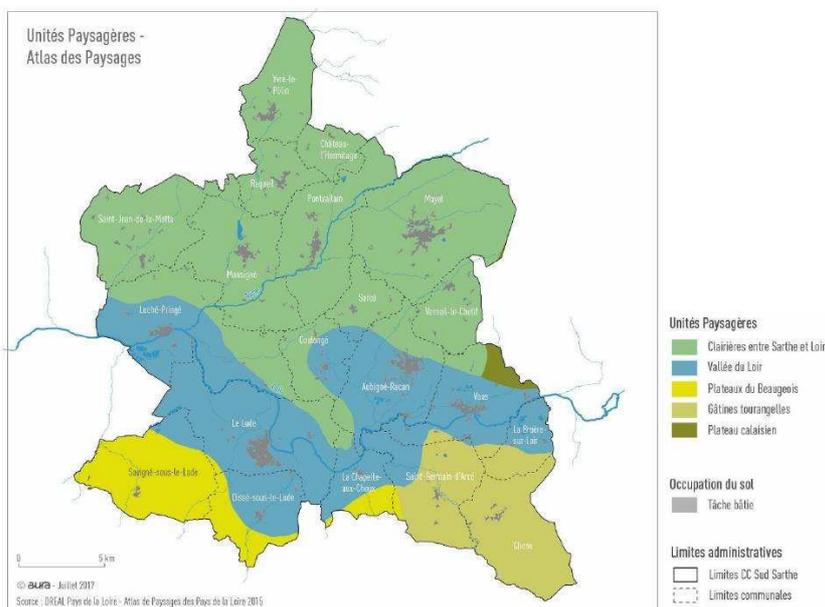
2.4. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.4.1. Un paysage bocager à préserver

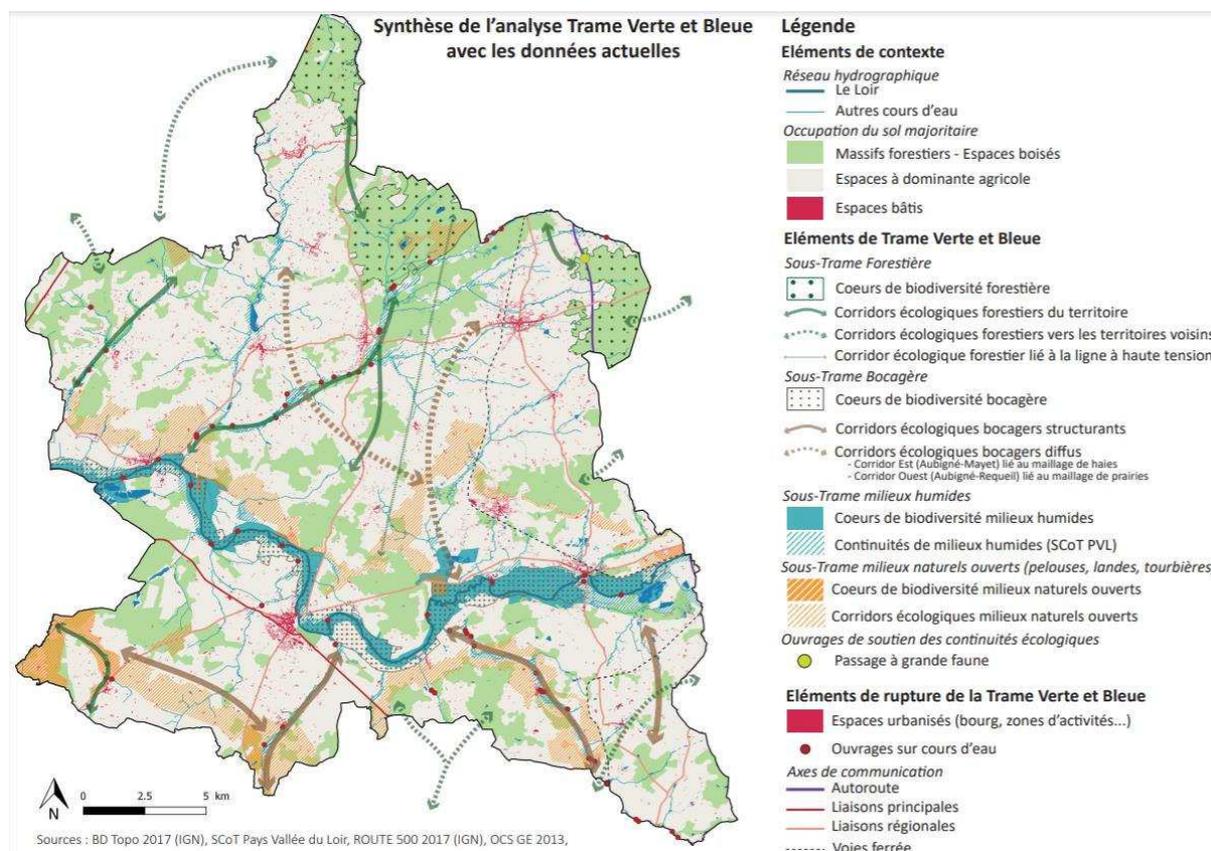
2.4.1.1. Identification du paysage spécifique au territoire

Le territoire Sud Sarthe bénéficie d'une pluralité d'ambiances liées à la présence de l'eau, de vallons et de boisements.

L'analyse paysagère qui suit s'appuie en grande partie sur des éléments issus de l'Atlas des Paysages des Pays de la Loire (DREAL, 2016), qui identifie 4 ensembles paysagers : la Vallée de la Loire, Les Clairières entre Sarthe et Loir, les Plateaux du Baugeois et les Gâtines Tourangelles.

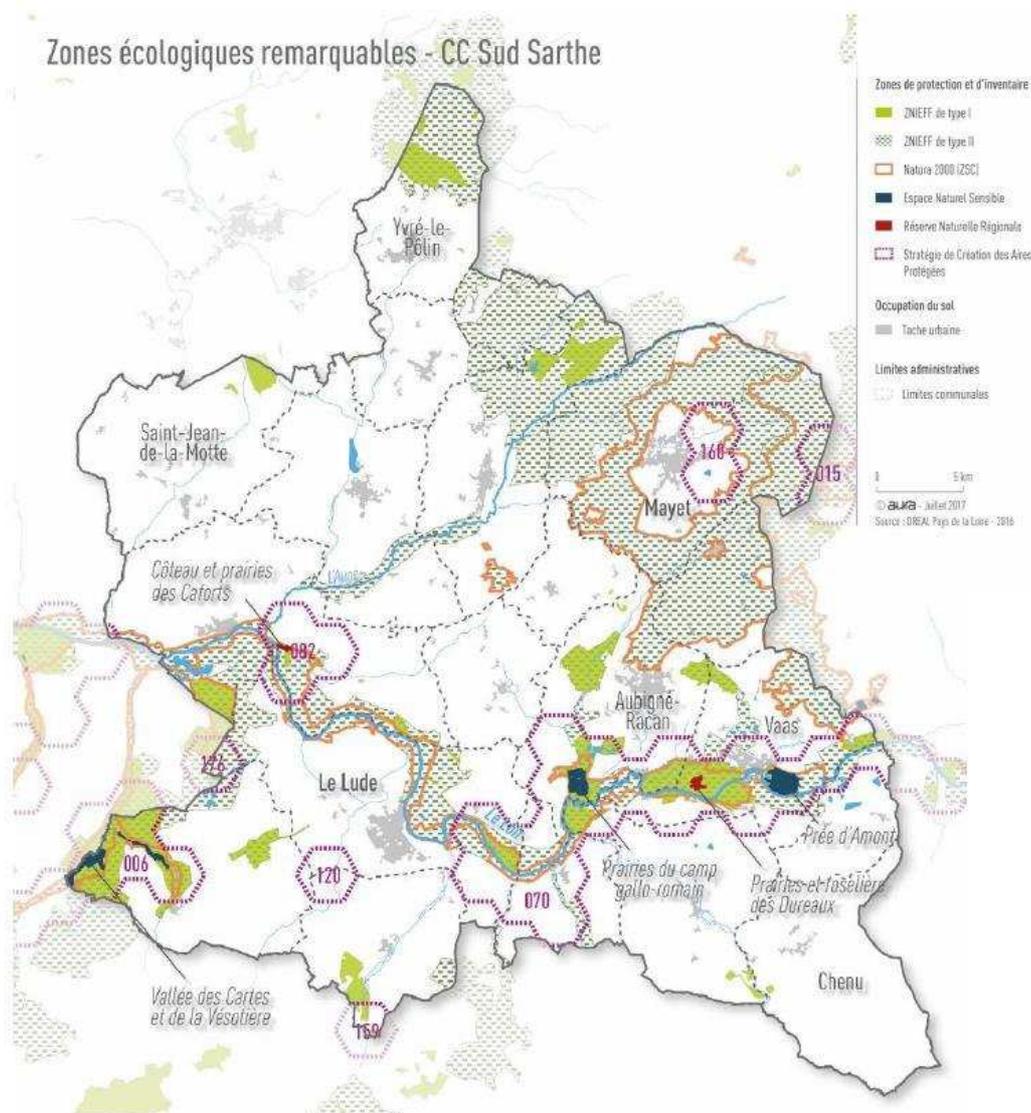


Source : PLU Sud Sarthe, 2017



2.4.1.2. Identification des aires protégées

Le territoire Sud Sarthe comprend des espaces naturels remarquables, protégés ou inventoriés pour leur intérêt écologique, patrimonial et paysager. Les aires protégées pour la conservation de la nature en 2021 représentent 11,8% du territoire.



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

Le territoire comprend 40 ZNIEFF de type I, qui recouvrent 5% de sa superficie. Il s'agit majoritairement de zones humides. Il compte également 2 sites Natura 2000 :

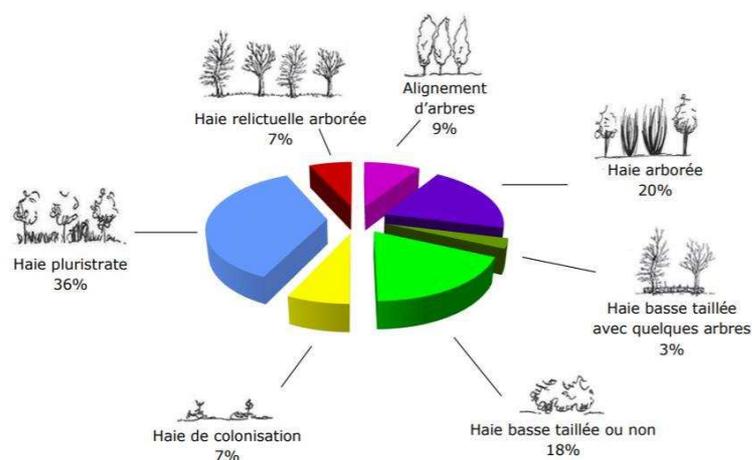
- Les Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* au sud du Mans : anciens vergers de châtaigniers à fruits, dont l'intérêt économique a beaucoup diminué. Cet espace constitué à 30 % de forêts accueille une très grande diversité et densité d'insectes (dont le Pique-Prune), principale raison de son classement. L'abandon de ces exploitations, et donc leur manque d'entretien, constitue la menace principale pesant sur ce site ;
- La Vallée du Loir de Bazouges à Vaas : vallée alluviale bordée de coteaux calcaires xérophiles, comportant des cavités souterraines. Le type d'habitat qui y est le mieux représenté est la prairie humide (62 %). Les caves creusées accueillent de nombreux chiroptères. Sa position géographique en fait un site de stationnement privilégié pour toutes sortes d'oiseaux. La présence marquée de l'eau la rend sujette à diverses menaces : projets hydrauliques causant des perturbations, mise en culture des prairies, création d'aménagements touristiques, routiers ou de franchissement de cours d'eau... La plupart des communes du sud du territoire sont incluses dans ce périmètre.

2 réserves naturelles régionales :

- Prairies et roselières des Dureaux, située à Vaas, au cœur de la vallée du Loir
- Coteau et prairies des Caforts, situé à Luché-Pringé sur les bords de la RD214.

3 espaces naturels sensibles :

- Prairies du camp gallo-romain à Aubigné-Racan
- Prée d'Amont à Vaas
- Vallée des Cartes et de la Vésotière à Savigné-sous-Lude



Source : Diagnostic bocager, 2018

Le diagnostic bocager de 2018 recense un total de 1 686 km de haies soit 63,2 mètres de haies par ha agricole.

Cette densité de haies est moyenne sachant que la moyenne départementale est de 70 m/ha de SAU.

Le diagnostic formule des recommandations afin – a minima – de maintenir et restaurer le bocage existant et avec pour objectif de faire du bocage un véritable outil de l'agriculture aux services de la collectivité.

2.4.2. Une artificialisation des sols en ligne avec la moyenne nationale

La consommation d'espaces dans le Sud Sarthe concerne surtout les terres agricoles.



Source : observatoire des territoires

Entre 2009 et 2018, 239 ha ont été artificialisés dans le Sud Sarthe, soit 0,4% de la surface totale. Cette proportion est équivalente à celle du territoire national. Toutefois, si la collectivité est en-dessous de la moyenne nationale pour ce qui est de la consommation d'espaces naturels, elle est nettement au-dessus pour ce qui est de la consommation de foncier agricole.

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire
Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CC Sud Sarthe	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	239,0	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,4	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

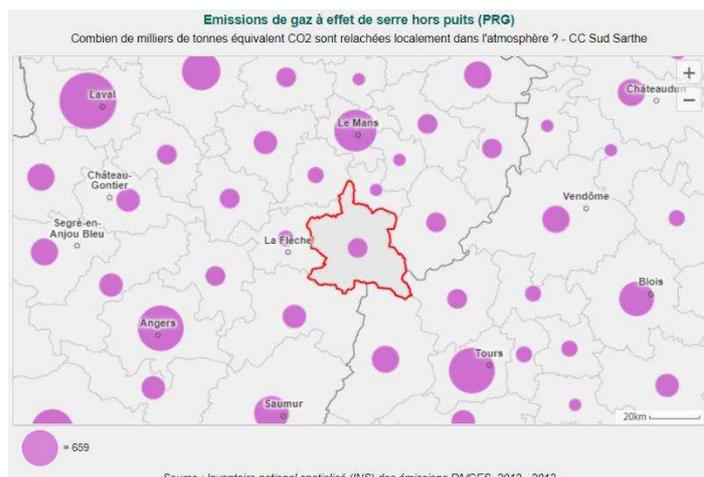
Le PLUI Sud Sarthe impose des objectifs de moindre consommation de l'espace et le SCoT du PÉTR Pays Vallée du Loir impose une réduction de 60% de la consommation foncière d'ici à 2040. Ainsi, l'enveloppe maximale disponible pour la Communauté de Communes Sud Sarthe est de 122 hectares maximum soit 6,1 hectares par an : 90 hectares pour l'habitat et les équipements et 32 hectares pour les espaces d'activité économique (hors Loirécopark).

2.4.3. Une démarche déjà engagée grâce au PCAET du PETR Vallée du Loir

2.4.3.1. Les émissions de GES sur le territoire

La communauté de communes Sud Sarthe émet en moyenne 176 KTeqCO₂/an (données 2016).

Les émissions de GES du Sud Sarthe sont dans la moyenne par rapport à celles des collectivités voisines.



Source : Observatoire des territoires

Chiffres clés :

émissions de GES par habitant : 7,6 teqCO₂/hab

consommation énergétique par habitant : 23,8 MWh/hab

2 295 MWh d'électricité renouvelable et de biométhane produits par an

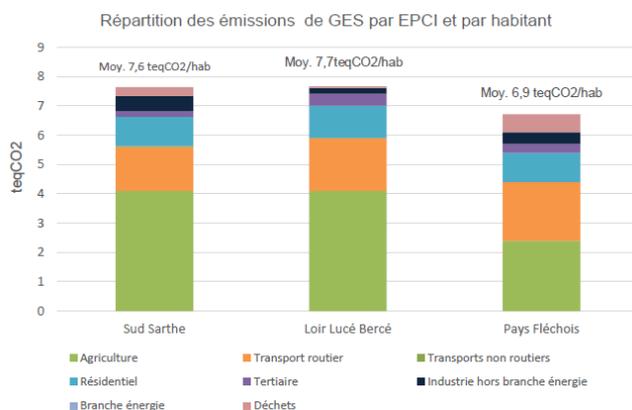
2 981 passoires thermiques dans le parc de logement (29,8% du parc), 99 dans le parc social (14,1%)

0 copropriétés fragiles

1 358 résidences principales chauffées au fioul (13,3% du parc)

1 réseau de chaleur

29 artisans et entreprises certifiés RGE



Répartition des émissions de GES par EPCI et par habitant en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire

Source : PCAET Vallée du Loir, 2018

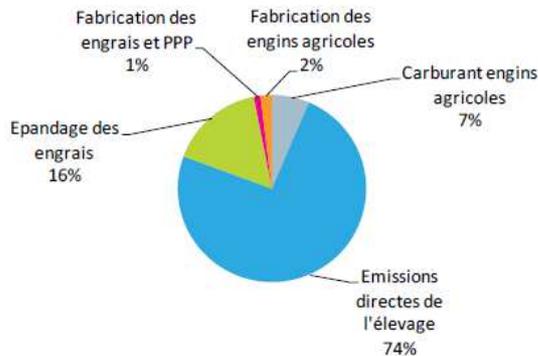
La majorité des émissions de gaz à effets de serre (GES) en Sud Sarthe sont liées à l'agriculture (52%), devant le transport routier (21%), et le secteur résidentiel (13%).

L'agriculture est également le premier poste d'émission de GES au niveau départemental (33%) et régional (25%).

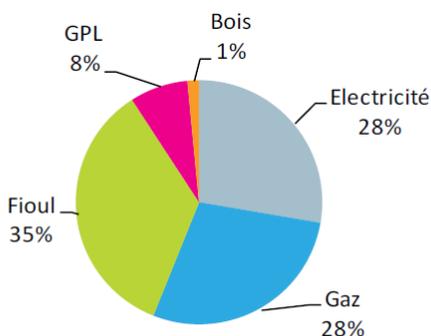
Cela s'explique par l'importance de surfaces agricoles utiles sur le territoire (80% du territoire en Sud Sarthe).

La majorité des émissions de GES liées à l'agriculture en Vallée du Loir sont causées par l'élevage, qui correspond à l'activité dominante du département de la Sarthe et du territoire Sud Sarthe.

L'élevage bovin est le premier émetteur de GES, avec 81% d'émission liées à la digestion et déjection des animaux.



Répartition des émissions de GES liées aux activités agricoles
Source : PCAET Vallée du Loir, 2018



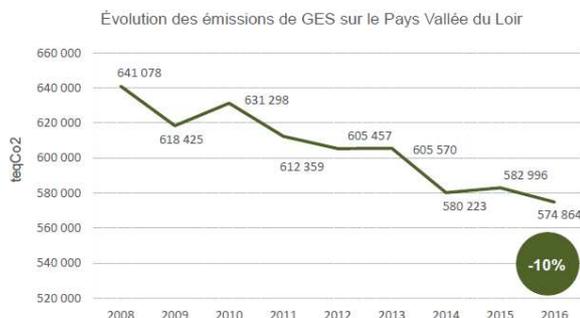
Répartition des émissions de GES liées au secteur résidentiel selon le type d'énergies, en %

Source : PCAET Vallée du Loir, 2018

Les émissions de GES sont en baisse de 10% sur la période 2008-2016, elles passent de 641 078 teqCO₂ à 574 864 teqCO₂. Cette baisse est plutôt linéaire comparée à la baisse fluctuante des consommations énergétiques. On peut noter qu'entre 2014 et 2016 les émissions de GES ont diminués malgré une hausse des consommations énergétiques.

Les transports, et plus particulièrement les transports routiers sont également émetteurs de GES. Les véhicules particuliers, mode de transport dominant sur le territoire, sont les principaux émetteurs.

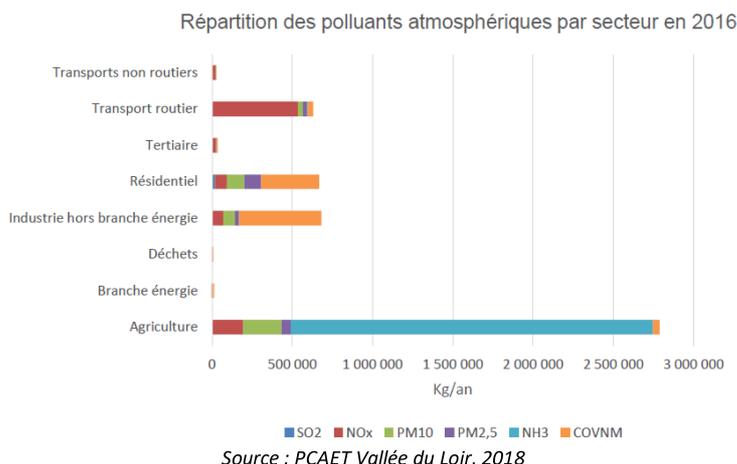
Le bâtiment est également émetteur de GES, dont les premiers postes sont le fioul domestique, l'électricité et le gaz naturel.



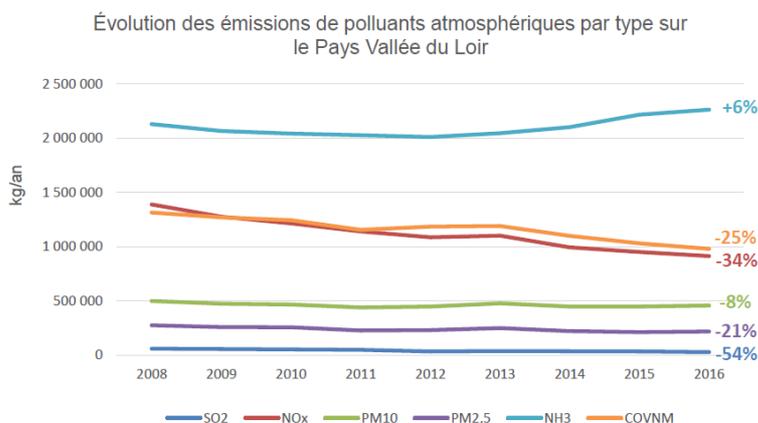
Évolution des émissions de GES entre 2008 et 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

Source : PCAET Vallée du Loir, 2018

2.4.3.2. Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire



Le polluant le plus émis sur le territoire est l'ammoniac (NH3), à 99% par le secteur agricole, à hauteur de 2 257 537 kg en 2016 contre 2 119 721 kg en 2008. Il s'agit du seul gaz en augmentation ce qui questionne sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire (élevages et cultures, utilisation d'engrais azotés).



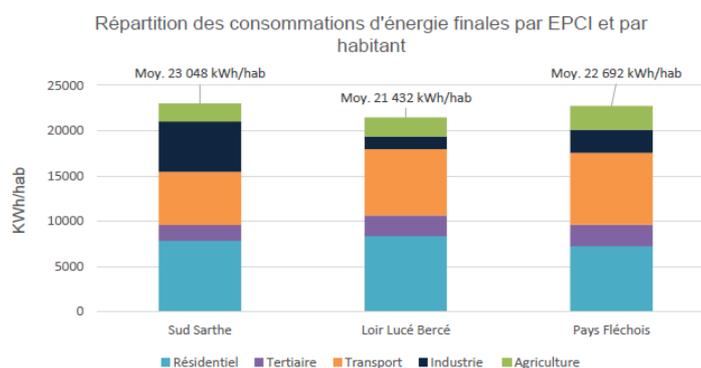
En 2008, les oxydes d'azotes (NOx) étaient la seconde catégorie de polluants émis sur le territoire, principalement dans le secteur des transports à 56% alors qu'en 2016 il s'agissait des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), notamment dans le secteur industriel à 52%.

Évolution des émissions de polluants atmosphériques de 2008 à 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018
Source : PCAET Vallée du Loir, 2018

2.4.3.3. Les consommations énergétiques sur le territoire

La consommation moyenne par habitant est à peu près identique pour les trois EPCI, avec une consommation résidentielle moins importante en Pays Fléchois. Le secteur du transport est quant à lui beaucoup plus important sur les CC du Pays Fléchois et Loir-Lucé-Bercé, en raison de la traversée de grands axes routiers.

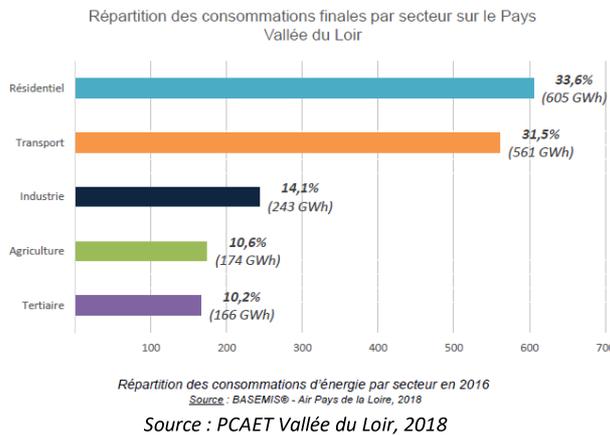
Malgré une forte baisse en 2014 dans le secteur de l'industrie, celui-ci reste toujours fortement consommateur d'énergie sur le territoire Sud Sarthe.



Répartition des consommations d'énergie par EPCI et par habitant en 2016
Source : BASEMIS® - Air Pays de la Loire, 2018

Source : PCAET Vallée du Loir, 2018

Le principal poste de consommation d'énergie en Vallée du Loir est le secteur résidentiel (33,6% de la



consommation d'énergie totale) suivi des transports (31,5%) et de l'industrie (14,1%).

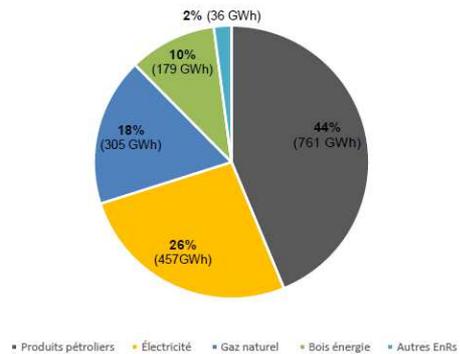
Le fait que la consommation énergétique du secteur résidentiel soit aussi importante en Vallée du Loir s'explique par l'ancienneté du parc et le fait qu'il soit composé essentiellement de résidences individuelles. Le principal poste de dépense énergétique pour les résidences est le chauffage.

Le PETR Pays Vallée du Loir est fortement dépendant aux énergies fossiles et électriques. Les produits pétroliers sont les types d'énergie les plus utilisés sur le territoire (44%) sous forme de carburants (véhicules) ou de fioul (chauffage). Les produits pétroliers représentent plus de 90% de la consommation du secteur du transport routier et une part importante dans le secteur agricole. L'électricité et le gaz naturel sont fortement utilisés par les secteurs du tertiaire, du résidentiel et de l'industrie (le bâtiment et les activités).

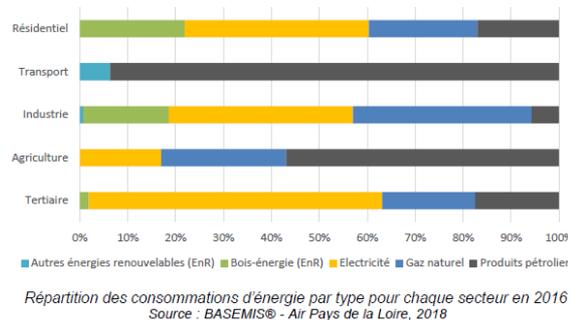
Il y a une très faible part de consommation d'énergies renouvelables sur le territoire (225 GWh en 2018), la principale étant le bois (77%) notamment prépondérante dans le secteur résidentiel pour chauffer les logements. En effet, 30% des maisons chauffées sont chauffées au bois en base (8 650 maisons).

On constate une légère évolution des consommations des différentes énergies notamment une baisse de la consommation énergétique finale liées au gaz naturel (-30% entre 2008 et 2016) et aux produits pétroliers (-9% entre 2008 et 2016). La part de bois énergie a quant à elle augmenté de 35% entre 2008 et 2016.

Répartition des consommations d'énergie par type sur le Pays Vallée du Loir



Répartition des consommations d'énergie par type et par secteur sur le Pays Vallée du Loir



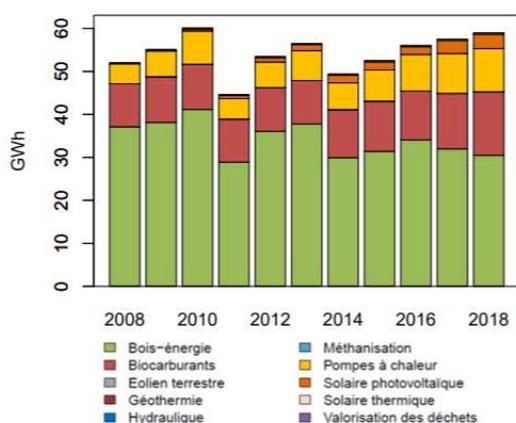
2.4.3.4. La production d'énergies renouvelables

En 2008, la région Pays de la Loire a produit 510 ktep d'énergies renouvelables, ce qui porte à 6% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de la région.

71% de cette production d'énergies renouvelables provient du bois énergie (360ktep).

	Objectifs 2030 (loi TECV)	Vallée du Loir 2018	France 2018
Couverture des besoins de chaleur par les EnR	38%	30,8%	21,3%
Couverture des besoins d'électricité par les EnR	40%	5,3%	19,9%
Couverture du gaz naturel par les EnR	10%	0%	0,04%
Couverture globale des consommations par les EnR	32%	12,9%	16,3%

Source : PCAET Vallée du Loir, 2018



Source : Inventaire Basemis, 2018

En 2018, le territoire Sud Sarthe produisait un total de 84 GWh d'énergies renouvelables primaires par an, en majorité issue du bois-énergie.

L'énergie renouvelable représente 11% de la consommation d'énergie finale.

Sur le territoire de la communauté de communes du Sud Sarthe, on recense 5 projets de production d'énergie renouvelable dont 3 projets de centrale photovoltaïque au sol et 2 projets éoliens.

Les 2 projets éoliens, pour une puissance de 18 MW, se décomposent ainsi :

- Parc de Chenu, puissance 10 MW ;
- Parc de Saint Jean de la Motte (et La Fontaine Saint Martin/Communauté de communes du Pays Fléchois) d'une puissance de 8 MW ;

Les 3 projets de centrale photovoltaïque au sol pour une puissance de 68 MWc se décomposent ainsi :

- La centrale ZAC ETAMAT à Vaas d'une puissance de 17 MWc ;
- La ferme solaire du Gravier à Aubigné-Racan d'une puissance de 5 MWc ;
- La centrale solaire de Loirecopark à Aubigné-Racan d'une puissance de 38 MWc,
- La centrale solaire de La Chapelle-aux-Choux d'une puissance de 8 MWc.

En ce qui concerne le photovoltaïque, les installations sur toiture (de particulier) ou sur des bâtiments agricoles développent une puissance de 0,9 MW.

2.4.4. Eau et assainissement

2.4.4.1. Caractéristiques du territoire

Chiffres clés :



21 stations (dont 9 en conformité avec les normes européennes)



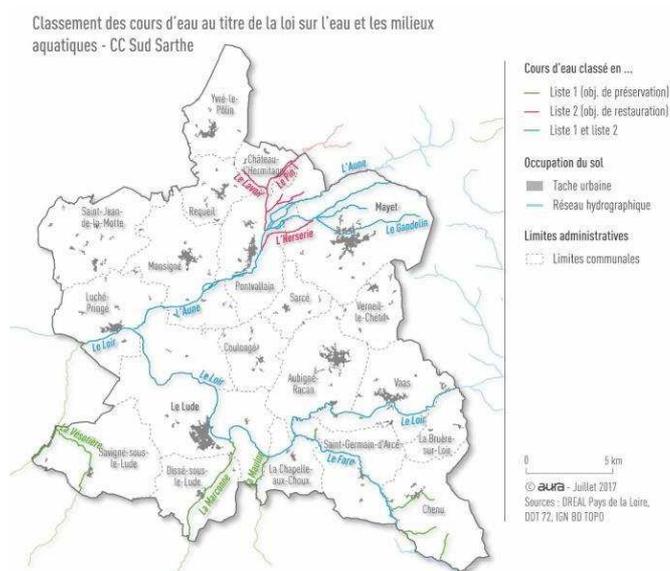
12 captages

La CC Sud Sarthe s'inscrit principalement au sein du bassin versant du Loir. Elle est donc régie par le SAGE Loir. Plus précisément, le territoire correspond majoritairement au sous-bassin hydrographique Loir-Aune-Maulne (ainsi, qu'une petite partie du sous-bassin Loir-Escotais-Veuve, à l'est).

Seuls quelques espaces, peu étendus, au nord d'Yvré-le-Pôlin et au nord-ouest de Saint-Jean-de-la-Motte, appartiennent au SAGE Sarthe Aval.



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

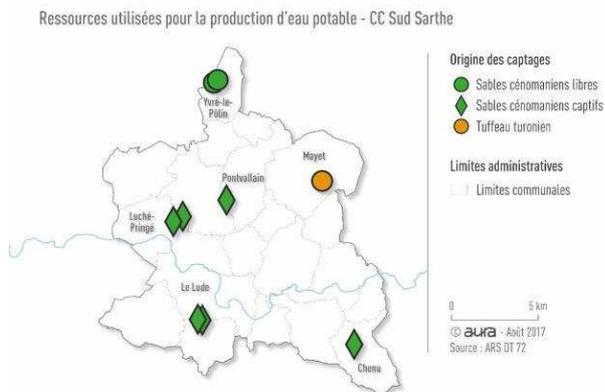


Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

L'eau potable du territoire est principalement puisée dans la nappe

cénomaniennes captives. Seul le forage situé à Mayet est effectué dans la couche crayeuse du Séno-Turonien. Selon un rapport de l'Agence régionale de la santé (ARS) en 2015, les forages sont au nombre de 12 et sont situés à :

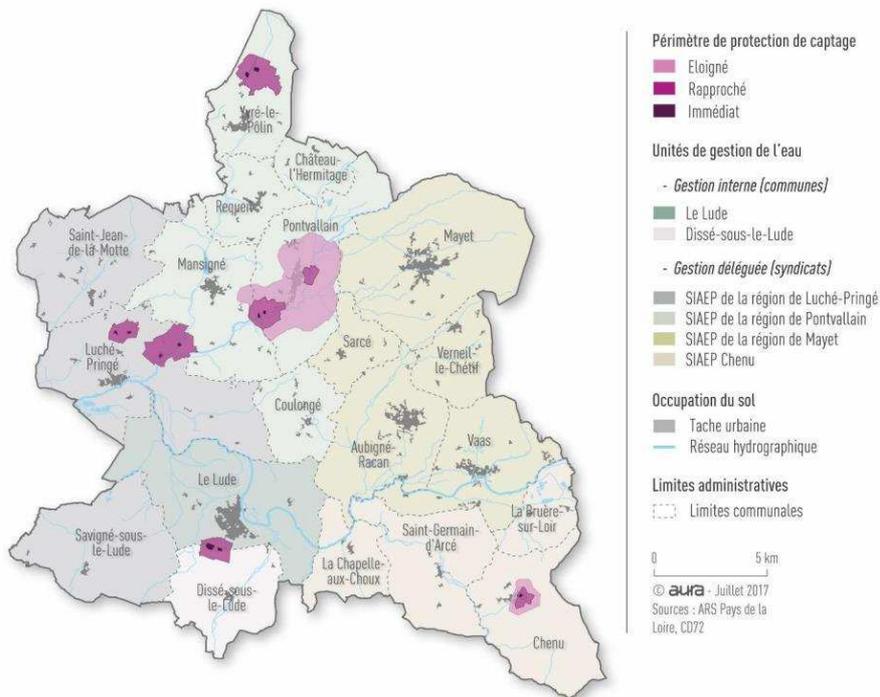
- Chenu (Le Chef de Ville) ;
- Le Lude (Les Noël's et les Bournais, 2 forages) ;
- Luché-Pringé (La Mésangère et la Besnardière, 2 forages) ;
- Mayet (Le Fort des Salles) ;
- Pontvallain (Tirouet, 3 forages) ;
- Yvré-le-Polin (Bois fermé, 3 forages).



Source : PLU Sud Sarthe, 2017

L'ARS fait état d'un niveau qualitatif de l'eau distribuée remarquable. Toutes les entités distributrices en Sud Sarthe produisent une eau potable dont les teneurs en nitrates sont inférieures à 25 mg/L (sachant que le seuil limite de potabilité est de 50 mg/L). La plupart des eaux testées indiquaient même une teneur nulle, sauf pour les syndicats de Chenu (3 mg/L) et la commune de Mayet (18 mg/L). Les nappes souterraines indiquent cependant quelques traces de pesticides, dont la présence semble durable (comme le montre la présence d'atrazine, pourtant interdite depuis 2003). Les teneurs observées restent cependant faibles, en amélioration ces dernières années, et moins marquées en Sud Sarthe.

Alimentation en eau potable - CC Sud Sarthe



Source : PLU Sud Sarthe, 2017

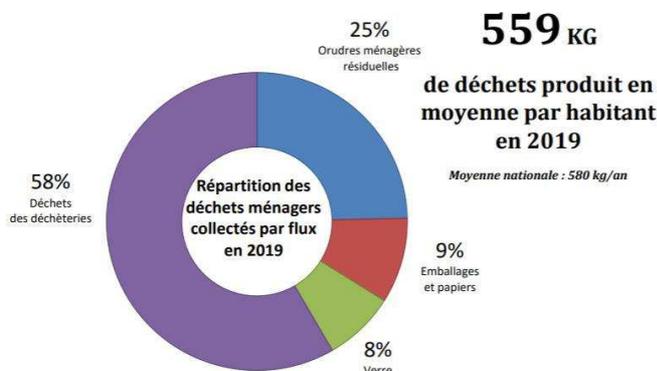
2.4.5. Traitement des déchets et économie circulaire

Le Sud Sarthe a choisi de déléguer cette compétence à une entité gestionnaire spécifique : le Syndicat Mixte du Val du Loir (SMVL). Cet établissement public assure la collecte, le traitement des ordures ménagères, le tri et le recyclage. Son champ d'action s'étend sur toute la CC Sud Sarthe, ainsi que sur les communes de Cérans-Fouletourte, Oizé et La Fontaine-Saint-Martin (qui ont quitté l'intercommunalité au cours de l'année 2017), et la partie ouest de la CC Loir Lucé Bercé voisine.

La collecte est effectuée en porte à porte (PAP) au sein des zones agglomérées (70 % du tonnage total d'ordures ménagères en 2015), et en points d'apport volontaire (PAV) dans les zones rurales moins denses (30 % du total). Concernant le tri sélectif, les collectes en PAP représentent 58 %, contre 42 % en PAV.

Le SMVL détient également 4 déchetteries situées à Verneil-le-Chétif, Le Lude, et, hors territoire, à Oizé et Montval-sur-Loir. La déchetterie de Thorée-les-Pins, gérée par la CC du Pays fléchois constitue un complément de celle du Lude pour certains habitants de l'est du territoire.

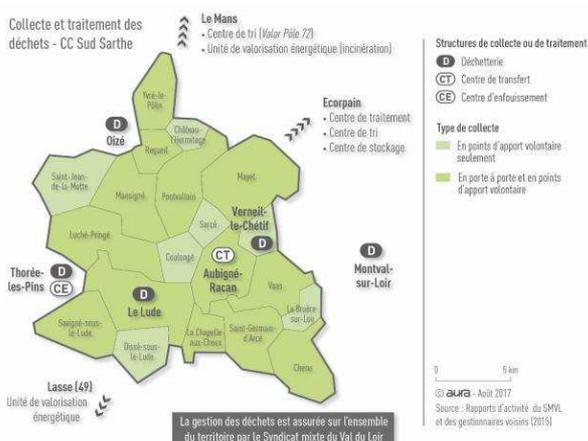
2.4.5.1. La production de déchets par les ménages



Source : SMVL, Rapport d'activité 2019

Les chiffres ci-dessus proviennent du rapport d'activité 2019 du SMVL et concernent donc l'ensemble des communes couvertes par le syndicat, y compris hors du territoire Sud Sarthe.

2.4.5.2. Les équipements de tri



Source : PLUi Sud Sarthe, 2017

Le territoire Sud Sarthe comprend deux déchetteries (Le Lude et Verneil-le-Chétif) et bénéficie de l'existence de déchetteries voisines, dont deux dépendant également du SMVL à Château-du-Loir et Oizé.

Pour le traitement des DMA, le territoire comprend un centre de transfert à Aubigné-Racan, tandis que les centres de tri et usines d'incinération les plus proches se trouvent au Mans.

L'ensemble des équipements de tri est aux normes.

□ **Tonnages valorisés depuis 2006 (en tonnes pour l'ensemble du Syndicat)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acier	75,61	84,79	94,18	116,59	75,98	120,31	144,44	99,9	121,25	113,68	94,70	99,06	109,54	94,15
Aluminium	2,86	4	4,3	2,73	7,52	3,96	6,46	3,2	4,7	4,6	4,58	7,67	8,54	5,95
Briques alimentaires	41,97	35,64	52,08	50,64	48,05	48,05	50,2	41,8	55,49	40,26	25,48	30,91	37,42	38,99
Plastiques	164,61	143,27	145,72	174,02	139,39	213,25	198,4	190,88	168,51	173,69	143,21	153,64	173,59	164,16
Journaux/Magazine	978,53	989,94	925,42	708,54	858,92	1059,79	1029,55	844,11	971,1	1006,2	1023,67	929,73	726,74	551,56
Cartonnettes	208,23	212,9	264,55	213,44	264,28	247,3	318,26	277,26	427,99	377,28	335,47	354,76	387,22	448,01
Cros de magasin	0	0	0	0	0	0	0	0	43,09	47,67	61,15	83,06	139,42	77,04
Verre	1875,39	1832,56	1804,38	1730,69	1692,87	1762,08	1688,56	1732	1734	1730,47	1670,53	1687,83	1739,38	1593,75
Total	3347,2	3303,09	3290,63	2996,65	3087,01	3454,73	3435,87	3189,15	3526,14	3493,85	3358,79	3346,66	3321,86	2973,61

Source : Rapport annuel du SMVL, 2019

2.4.5.3. Sensibilisation à la réduction des déchets et au réemploi

Le Syndicat du Val de Loir met à la disposition des usagers des composteurs individuels pour la gestion des biodéchets. Depuis l'annonce de la mise en place de la redevance incitative en 2013/2014, le nombre de composteurs distribués a fortement augmenté et en, plus de 20% des foyers en sont équipés.

En 2019, plus de 174 tonnes de textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) ont été collectées via les conteneurs dédiés, les conteneurs de la Croix Rouge ou directement au sein d'associations. Une grande partie de ces textiles est ensuite soit réutilisée pour le marché d'occasion soit recyclée en chiffons d'essuyage pour l'industrie ou remis à l'état de fibres (utilisation en filature, isolants ou rembourrage). Une infime partie est incinérée.

ENJEUX POUR LE CRTE

Le Sud Sarthe abrite une diversité d'espaces naturels reconnus pour leur richesse écologique, avec de nombreuses zones protégées et une qualité paysagère à préserver avec l'entretien du bocage.

On observe une part importante d'artificialisation d'espaces naturels. Le PLUi préconise de limiter l'artificialisation d'espaces naturels et agricoles, ce qui peut notamment passer par la densification de l'habitat d'autant plus que le bâti est déjà épars sur le territoire. De plus une urbanisation trop diffuse fragilise les écosystèmes et augmente les difficultés d'exploitation ainsi que les conflits d'usage potentiels.

La démarche climat et énergie déjà amorcée avec le PCAET Vallée du Loir doit être mise en œuvre pour atteindre les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques à horizon 2030 et 2050. La gestion de l'eau et des déchets déjà fortement engagée sur le plan écologique pourrait se prêter à une démarche d'économie circulaire bénéficiant au territoire.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER D'ATTRACTIVITE ET DE RESILIENCE AU SERVICE DES ACTEURS LOCAUX

- Axe 1 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire
 - Protéger et valoriser les paysages et le bocage,
 - Connaître et préserver la biodiversité,
 - Protéger et gérer la ressource en eau.

- Axe 2 : Tendre vers l'autonomie énergétique
 - Réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles,
 - Développer la production d'énergie renouvelable.

- Axe 3 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique
 - Soutenir les activités économiques et associatives en lien avec la transition écologique,
 - Développer la consommation de proximité et l'économie circulaire.

3. SYNTHÈSE DES ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ATOUTS <ul style="list-style-type: none">• Des paysages variés et de qualité• Plusieurs centralités réparties sur le territoire regroupant emplois, activités et services en proximité avec les habitants• Un réseau viaire satisfaisant• Un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale• Le territoire présente de nombreux chemins et voies qui peuvent être aménagés pour des modes de déplacements actifs• Un niveau de service satisfaisant• Une diversité de producteurs locaux• Une diversité d'espaces naturels• Un territoire qui émet relativement peu de GES• Des sites patrimoniaux d'importance en Vallée du Loir	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">• Une population vieillissante et en léger recul• Un défaut d'attractivité du territoire pour les cadres• Une part importante de terres agricoles artificialisées depuis les années 1980• Un parc de logement ancien consommateur d'énergies• Un taux de vacance élevé dans le parc de logement• Une diminution du nombre d'emplois locaux• Une faible densité de l'habitat qui implique des parcours longs et n'est pas propice aux transports en commun• Un faible développement des mobilités actives
OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">• Un potentiel touristique avec la tendance du tourisme vert et du tourisme de proximité• La proximité des pôles urbains du Mans, Tours et Angers comme vecteur de croissance	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Un trafic de poids lourds important• Une forte dépendance aux énergies fossiles et à la voiture pour les déplacements

ANNEXE 2

FICHE ORIENTATIONS STRATEGIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE ATTRACTIVE ET DURABLE

AXE 1 : Accompagner le développement durable de l'espace économique

Principaux objectifs :

- Développer et renforcer une économie diversifiée sur le territoire, tout en favorisant les secteurs à haute-valeur ajoutée
- Faire de la transition écologique un levier de développement économique en accueillant des nouvelles activités spécialisées et en accompagnant les entreprises implantées dans la prise en compte de ces enjeux.
- Favoriser le maintien et accompagner à la reprise des commerces de proximité
- Accompagner les entreprises à recruter sur le territoire :
 - Adapter la main d'œuvre aux besoins de l'économie locale par la formation
 - Accompagner l'installation des employés sur le territoire

AXE 2 : Soutenir une agriculture de qualité, à haute qualité paysagère et économiquement viable

Principaux objectifs :

- Maintenir le paysage bocager,
- Accompagner les transitions climatiques et environnementales,
- Promouvoir la commercialisation des produits agricoles du territoire,
- Accompagner la transmission des exploitations agricoles,
- Soutenir le développement des circuits courts et de proximité, en lien avec la restauration collective.

AXE 3 : Renforcer une économie touristique de qualité et équilibrée

Principaux objectifs :

- Renforcer la richesse touristique : patrimoine ancien et paysages pour renforcer son rayonnement,
- Favoriser la création d'offre de séjours : hébergement, hors saison, tourisme d'affaires,
- Favoriser le développement du cyclotourisme.

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 : Accompagner le développement durable de l'espace économique	Nombre d'emplois sur le territoire	2018 : 5 597 2013 : 6 254 2008 : 6 621	5 700	INSEE EMP T5 – Emploi et activité
	Nombre d'établissements	2019 : 1 171 2014 : 1 591 2007 : 1 453	1 200	INSEE DEN T5 – Nombre d'établissements légales par secteur d'activité
	Taux de jeunes actifs	CCSS : 29,6% Département : 33,6%	33,6%	INSEE POP T0 – Population par grandes tranches d'âge : 15-29 ans + 30-44 ans
	Taux de création d'entreprises	CCSS : 12,3% Département : 13,7% France : 16,3%	14,5%	INSEE (REE-Sirene) ENC – Création d'entreprises : 100 * (enctot / enntot)
	Taux de chômage des 15-64 ans	2018 : 12,2% 2013 : 12,7% 2008 : 10,8%	11%	INSEE EMP T4
AXE 2 : Soutenir une agriculture de qualité, à haute qualité paysagère et économiquement viable	Nombre d'exploitations agricoles	2017 : 285 2010 : 371	285	Chambre d'agriculture
	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique	2019 : 49	60	Agence Bio
	Densité des haies bocagères	CCSS : 63,2 m/ha agricole Département : 70 m/ha agricole	63,2 m/ha	Diagnostic bocager, 2018
AXE 3 : Renforcer une économie touristique de qualité et équilibrée	Nombre de meublés de tourisme	2021 : 44	50	Office de tourisme Vallée du Loir - Bilan de saison 2019
	Nombre d'hébergement locatif en camping	2019 : 81	100	Office de tourisme Vallée du Loir - Bilan de saison 2019
	Nombre de nuitées en camping au niveau du bloc intercommunal	2019 : 34 809	38 000	Office de tourisme Vallée du Loir - Bilan de saison 2019

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au CRTE :

- Extension d'une zone d'activité économique Belle Croix 2 à Requeil : achat bornage et viabilisation des parcelles – CC Sud Sarthe
- Mise en valeur patrimoniale du secteur de la Chapelle et de ses abords (ancien hospice) – Le Lude
- Opération cœur de village – Chenu
- Développement du parc touristique – Luché-Pringé

- Aménagement annexe de la grange dimière – Chenu

Actions PVD réintégrées au CRTE :

- Salle conviviale du camping municipal – Le Lude

Actions nouvelles

- Développement touristique : réhabilitation, aménagement d'équipement touristique – CC Sud Sarthe
- Rachat du bâtiment RMP pour relancer l'activité menuiserie PVC – Aubigné-Racan
- Rachat et travaux de l'ancien Crédit Mutuel pour installation commerçant – Aubigné-Racan
- Rachat et travaux de l'ancien bureau de poste pour installation commerçant – Aubigné-Racan
- Travaux ancien restaurant pour installation commerçant – Aubigné-Racan
- Raccordement d'une installation électrique sur un site à projet touristique – La-Bruère-sur-Loir
- Aménagement aire de pique-nique « La Malloire » – La-Chapelle-aux-Choux
- Rénovation de l'église – Saint-Jean-de-la-Motte
- Aménagement du Bourg – Château l'Hermitage
- Rénovation de l'église – Verneil-le-Chétif

Partenaires :

- Etat
- Région
- Département
- PETR
- DRAC Pays de la Loire
- UDAP de la Sarthe
- CAUE
- Architecte des Bâtiments de France
- Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REVITALISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE PAR L'HABITAT ET LA MOBILITE

AXE 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire

Principaux objectifs :

- Moderniser le parc de logements par la rénovation thermique et énergétique
- Traiter la vacance, source de logements dégradés et indignes, par des travaux de réhabilitation globaux
- Adapter l'offre de logement aux parcours des familles et de vie des habitants : du jeune apprenti aux personnes âgées en passant par les familles
- Promouvoir une offre locative adaptée notamment pour les jeunes actifs

AXE 2 : Faciliter la mobilité en réduisant ses impacts environnementaux

Principaux objectifs :

- Soutenir et développer la mobilité des acteurs locaux : entreprises et salariés, accès aux commerces et services de proximité
- Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour les déplacements : mobilités évitées, actives, partagées, motorisations alternatives, transport collectif et intermodalité
- Permettre à chacun de se déplacer : lutter contre la précarité des déplacements, associer les habitants et faciliter les déplacements internes et externes
- Rendre les gares et haltes ferroviaires du territoire (Mayet, Vaas, Aubigné-Racan) plus attractives et innovantes

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire	Taux de logements vacants	CCSS : 10,8% Département : 9,2% France : 8,4%	9%	INSEE : LOG T2 – Catégories et types de logements : % de logements vacants
	Diversité de l'habitat : part des petits logements	CCSS : 6,6% Département : 11,7% France : 18,4%	8%	INSEE LOG T3 – Résidences principales selon le nombre de pièces : % de T1 + % de T2
	Nombre de logements locatifs sociaux	2019 : 711 2017 : 715 2015 : 702	711	RPLS – Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
	Part des passoires thermiques dans le logement	CCSS : 29,8% Département : 18,4% Région : 15,8%	26%	Ademe
	Nombre de permis de construire accordés par an	2020 : 156 2019 : 157 2018 : 138	180	Autorisation du droit des sols Service mutualisé du Pays Fléchois – Rapport d'activité

AXE 2 : Faciliter la mobilité en réduisant ses impacts environnementaux	Nombre de m d'aménagements cyclables par habitant	CCSS : 0,82 Département : 0,5 Région : 0,83	0,9	<i>Schéma directeur cyclable – Cycloscope Ademe</i>
	Bornes de recharge pour véhicules électriques	2021 : 1	15	<i>Interne CC</i>
	Nombre de véhicules électriques dans les flottes intercommunale et communales	2021 : 3	5	<i>Interne CC</i>
	Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire	2021 : 12	12	<i>Interne CC</i>
	Part des déplacements domicile-travail en voiture	2018 : 82,3% 2013 : 80,7% 2008 : 78,2%	79%	<i>INSEE – RP 2018</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans la CTG réintégréées au CRTE :

- Maintenir des rencontres régulières des acteurs du logement pour identifier les professionnels et connaître les missions et les actions à mettre en place – CC Sud Sarthe
- Répertorier les solutions de mobilité présentes sur le territoire et établir une communication envers les partenaires sociaux – CC Sud Sarthe
- Développer les aides au permis de conduire via des actions d'engagement ou des services rendus – CC Sud Sarthe

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégréées au CRTE :

- Création d'un réseau d'assainissement EU au Hameau « la Poterie » et futur lotissement « La Druinée » et résidence autonomie – Saint-Jean-de-la-Motte

Actions PVD réintégréées au CRTE :

- Mise en place d'un plan vélo – Le Lude
- Aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia – Le Lude

Actions nouvelles

- Création d'un nouveau lotissement et de son environnement – Luché-Pringé
- Bornes de recharge voitures électriques – Aubigné-Racan
- Aménagement du centre bourg – Mansigné

Partenaires :

- Etat
- Région
- Département
- PETR
- Partenaires du programme PVD

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICES POUR GARANTIR UNE HAUTE QUALITE DE VIE

AXE 1 : Garantir un accès aux services pour tous

Principaux objectifs :

- Offrir aux parents des modes de garde adaptés à leurs besoins et moyens
- Valoriser l'accueil de la petite enfance à la jeunesse
- Maintenir et développer les services petite enfance, péri et extra-scolaires
- Maintenir et communiquer davantage sur les accueils de la petite enfance
- Améliorer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire
- Adapter les services aux personnes âgées pour favoriser leur autonomie
- Soutenir la qualité de l'offre culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire

AXE 2 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques

Principaux objectifs :

- Assurer une desserte numérique complète aux opérateurs pour les structures médicalisées, les centres-bourgs, les établissements scolaires
- Favoriser la mobilité évitée par le développement de services numériques de proximité, le coworking et le télétravail.
- Favoriser l'inclusion numérique auprès des populations notamment pour les démarches dématérialisées

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Garantir un accès aux services pour tous	Nombre de lits en EHPAD	356	356	<i>EHPAD du territoire</i>
	Nombre d'assistantes maternelles actives	158	170	<i>PMI Sarthe</i>
	Nombre d'enfants accueillis en structures collectives pour la petite enfance	2021 : 135	200	<i>Interne CC</i>
	Nombre de médecins généralistes / 100 000 habitants	CCSS : 61 Sarthe : 62 France : 118	65	<i>Observatoire des territoires</i>
	Nombre de maisons de santé ou centres de santé pluridisciplinaires	2021 : 3	5	<i>Interne</i>
	Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants	CCSS : 18 Département : 21,4 France : 22,1	22	<i>DDCSPP – 2018</i>
	Nombre d'associations (tous sujets confondus)	2021 : 392	410	<i>RNA – Répertoire National des Associations</i>

	Fréquentation annuelle de l'Espace France Service	2020 : 6 143	5000	<i>Espace France Service</i>
AXE 2 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)	2020 : 44,8% 2019 : 20,1%	100%	<i>Arcep / SDAN</i>
	Nombre de participations aux ateliers d'accompagnement numérique	2020 : 969	800	<i>Espace France Service</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions contractualisées dans la CTG réintégréées au CRTE :

- Sensibiliser voire former les assistantes maternelles à l'accueil des enfants porteurs de handicap – CC Sud Sarthe
- Proposer aux mairies d'être identifiées comme point d'accès numérique – CC Sud Sarthe

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégréées au CRTE :

- Travaux d'aménagement d'un espace de balnéothérapie à la maison de santé de Mayet – CC Sud Sarthe
- Travaux de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente « la bruéroise » - La Bruère-sur-Loir
- Réfection des façades de la mairie et de ses annexes et changement des volets – Sarcé
- Sécurisation de la déchetterie du Lude – Syndicat Mixte du Val de Loir
- Extension des sanitaires l'école publique – Aubigné-Racan
- Rénovation et extension des vestiaires du foot et agrandissement du stade Roland Boussard – Mansigné
- Rénovation de la salle socio-culturelle – Requeil
- Construction d'un atelier communal – Vaas
- Aménagement espaces publics, lavoir, square, terrain de sport – Chenu

Actions PVD réintégréées au CRTE :

- Extension bâtiment services techniques – Mayet
- Mise en œuvre d'une Micro-Folie – Le Lude
- Mise en œuvre d'une Micro-Folie – Mayet
- Maison des projets/ Maison du terroir – Le Lude
- Ecole maternelle Georges Brassens – Le Lude

Actions nouvelles

- Aménagement local bien-être – Aubigné-Racan
- Aménagement du bâtiment de l'Aqueduc – Aubigné-Racan
- Acquisition terrain Deze – Aubigné-Racan
- Création espace fleuri cinéraire – Aubigné-Racan
- Projet mur d'escalade au gymnase – Aubigné-Racan
- Projet PumpTrack – Aubigné-Racan
- Animations culturelles / cohésion sociale – Aubigné-Racan
- Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles – Coulongé
- Achat bâtiment à rénovation pour aménagement espace culturel, associatif et bibliothèque – La-Bruère-sur-Loir
- Réhabilitation de la garderie périscolaire – Pontvallain
- Réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir des permanences – Pontvallain

- Acquisition d'un bâtiment pour l'aménagement d'une cantine et d'un espace d'atelier municipal – Saint-Jean-de-la-Motte
- Extension, restructuration et rénovation énergétique de la salle des fêtes – Savigné-sous-le-Lude

Partenaires :

- Etat
- Région
- Département
- PETR
- Partenaires du programme PVD

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER D'ATTRACTIVITE ET DE RESILIENCE AU SERVICE DES ACTEURS LOCAUX

AXE 1 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire

Principaux objectifs :

- Protéger et valoriser les paysages et le bocage,
- Connaître et préserver la biodiversité,
- Protéger et gérer la ressource en eau.

AXE 2 : Tendre vers l'autonomie énergétique

Principaux objectifs :

- Réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles,
- Développer la production d'énergie renouvelable.

AXE 3 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique

Principaux objectifs :

- Soutenir les activités économiques et associatives en lien avec la transition écologique,
- Développer la consommation de proximité et l'économie circulaire.

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif	Source
AXE 1 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire	Densité des haies bocagères	CCSS : 63,2 m/ha agricole Département : 70 m/ha agricole	63,2 m/ha	<i>Diagnostic bocager, 2018</i>
	Taux d'artificialisation	CCSS : 8,3% Département : 10,7% Région : 11,6%	9%	<i>Observatoire de l'artificialisation</i>
	Part des stations d'épuration en conformité avec les normes européennes	CCSS : 42,9% Département : 50,1% Région : 77,2%	50%	<i>MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal – 2019</i>
	Part des communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)	CCSS : 36,8% Département : 31,9% France : 40,5%	36,8%	<i>Base Gaspar, cumul en 2021</i>
AXE 2 : Tendre vers l'autonomie énergétique	Consommation énergétique par habitant	CC SS : 23,8 MWh/hab	20 MWh/hab (Objectif PCAET 2030 : -20% par rapport à 2012)	<i>PCAET</i>
	Part des résidences principales chauffées au fioul	CC SS : 13,3% Département : 10,4% France : 10,9%	11%	<i>DREAL 2018</i>

	Emissions de gaz à effet de serre par habitant	CC SS : 7,6 teqCO2/hab Région Pays de la Loire : 8,4 teqCO2/hab	5 teqCO2/hab (Objectif PCAET 2030 : -40% par rapport à 2012)	<i>Basemis</i>
	Couverture du besoin de chaleur par les EnR	Vallée du Loir : 30,8% France : 19,9%	35% (Objectif 2030 : 38%)	<i>PCAET Vallée du Loir 2018</i>
	Couverture des besoins d'électricité par les EnR	Vallée du Loir 2018 : 5,3% France : 21,3%	10% (Objectif 2030 : 40%)	<i>PCAET Vallée du Loir 2018</i>
AXE 3 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique	Nombre d'artisans et entreprises certifiées RGE ou équivalent	2021 : 29	35	<i>INSEE - Sirene</i>
	Evolution du volume d'ordures ménagères collectées (kg / habitant / an)	2019 : 138 2014 : 106 2009 : 195	120	<i>SMVL</i>
	Taux de valorisation matière et organique des DMA	CCSS : 48%	55%	<i>SMVL</i>
	Nombre d'animations de sensibilisation au tri sélectif sur le territoire / an	2021 : 0	2026 : 2	<i>SMVL</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique :

Actions du PETR contractualisées dans le PCAET et réintégrées au CRTE :

- Elaborer et animer une Charte Forestière Territoriale (CFT)
- Elaborer un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur
- Accompagner les collectivités avec le service efficacité énergétique (SEE)
- Construire et mettre en œuvre un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- Déployer une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

Actions DETR DSIL contractualisées en 2021 réintégrées au CRTE :

- Reprise d'étanchéité du réseau séparatif et contrôle de branchements assainissement – Aubigné-Racan
- Rénovation énergétique du restaurant scolaire – Chenu
- Rénovation énergétique des bâtiments scolaires école du lac – Mansigné
- Rénovation éclairage public – Aubigné-Racan

Actions PVD réintégrées au CRTE :

- Dépollution et déconstruction d'anciens bâtiments industriels sur la friche Candia – Le Lude

Actions nouvelles

- Renouvellement de la flotte de véhicules intercommunaux – CC Sud Sarthe
- Huisseries du restaurant scolaire – Mayet
- Rénovation énergétique des bâtiments publics – Pontvallain
- Changement de la chaudière de l'école et de deux logements – Saint-Jean-de-la-Motte
- Amélioration énergétique de la résidence autonomie – Vaas
- Renouvellement du réseau d'assainissement STEP – Verneil-le-Chétif

Partenaires :

- UE
- Etat
- Région
- ADEME
- ATESART
- CIVAM
- PETR
- Partenaires du programme PDV

ANNEXE 3

CRTE Sud Sarthe

Fiches actions

Fiche Action : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE-OPAH

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Revitaliser le territoire par l’habitat et la mobilité
Action n°01	Etude pré-opérationnelle OPAH
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes Sud Sarthe EPCI
Description de l’action	L’étude pré-opérationnelle devra permettre de proposer, à la suite d’un diagnostic approfondi du parc privé et des besoins de la population des territoires, un ou plusieurs périmètres opérationnels pertinents, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre l’EPCI, l’Etat et l’ANAH au titre d’un dispositif d’amélioration de l’habitat.
Partenaires	ANAH Département
Coût prévisionnel	60 000 €
Plan de financement	ANAH= 50% Département=20% Reste à charge financer par emprunt
Calendrier	2022
Indicateurs d’évaluation proposés	A définir

Fiche Action : Base de loisir Mansigné

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable
Action n°02	Amélioration de l'attractivité de la base de loisirs de Mansigné
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Sarthe EPCI
Description de l'action	Afin d'offrir des prestations de qualité au niveau des hébergements, d'offrir de meilleurs services aux clients, la communauté de communes souhaite investir pour redynamiser la base de loisirs de Mansigné.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	25 0312 €
Plan de financement	Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche Action : Achat véhicules électriques

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	1. Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité territoriale
Action n°03	Achat de véhicules électriques
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Sarthe EPCI
Description de l'action	Renouvellement de la flotte de véhicules intercommunaux, plus durable
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	88 013,62 €
Plan de financement	Fonds région + reste à charge financer par emprunt
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche Action : Extension Belle Croix 2

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable
Action n°04	Extension de la zone d'activité économique Belle Croix 02
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Sarthe EPCI
Description de l'action	Permettre d'extension à travers l'achat, le bornage et la viabilisation des parcelles
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	472 000,00
Plan de financement	Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt
Calendrier	2021 ou 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche Action : Espace balnéothérapie pour professionnels de santé

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

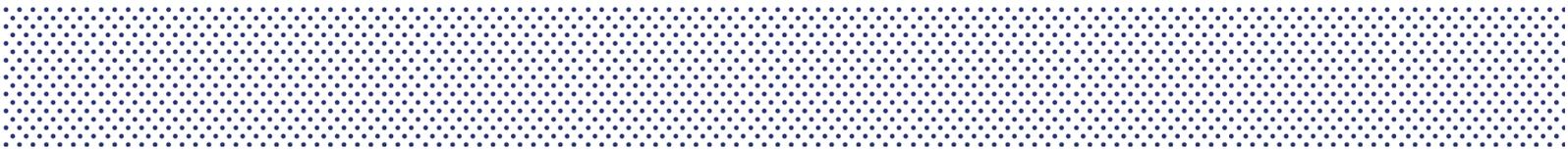
Orientation stratégique n°01	1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable
Action n°05	Aménagement d'un espace balnéothérapie pour des kinésithérapeutes
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Sud Sarthe EPCI
Description de l'action	Travaux d'aménagement d'un espace de balnéothérapie pour développer de nouvelles pratiques par les professionnelles de santé présentes à la maison de santé de Mayet mais également aux professionnels présents sur le territoire.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	226 521,21 €
Plan de financement	Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

PETR/CFT

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°06	Élaborer et animer une Charte Forestière Territoriale (CFT)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	<p>Action n°20 du Plan Climat Air Énergie Territorial – à déployer sur les 3 prochaines années (d'ici 2023).</p> <p>Les objectifs globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'économie locale et la filière bois - Favoriser l'accroissement forestier et le stockage carbone - Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion forestière <p>Les objectifs opérationnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la ressource locale principalement dans la construction/rénovation mais également en tant que ressource énergétique - Parvenir à une gestion plus durable du patrimoine forestier privé - Sensibiliser le public au rôle des espaces forestiers <p>Plusieurs étapes seront à établir :</p> <p><i>Sur la partie « élaboration » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic territorial portant sur les 3 fonctions des espaces

	<p>forestiers : économique, social et environnemental, permettant de faire un recensement exhaustif des acteurs de la filière amont jusqu'à l'aval ainsi que de capitaliser et analyser les données fournies par les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les enjeux et objectifs de la CFT sur la base du diagnostic de territoire <p><i>Sur la partie « mise en œuvre » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel défini avec les partenaires de la démarche en cohérence avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels - Inciter les collectivités locales à utiliser du bois pour les projets de construction, rénovation et/ou de mobiliers urbains
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts seront à évaluer en 2022. Plusieurs postes de dépenses seront à envisager (principalement des dépenses de fonctionnement) : ingénierie et réalisation de plusieurs études
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévu pour les parties « élaboration » et « animation » de la CFT ne sera mature que courant de l'année 2022.</p> <p>La principale source de financement envisagée pour les parties « élaboration » et « animation » de la CFT proviendrait de l'Europe via les fonds FEDER. La Région des Pays de la Loire soutient également ce genre d'initiative.</p>
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion



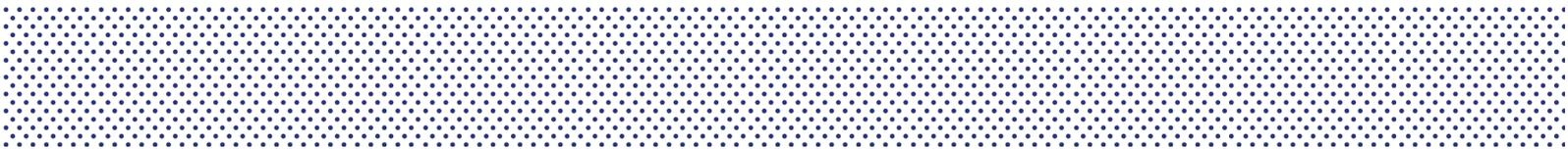
	<input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	

PETR / PAT

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°07	Construire et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	<p>Action n°20 du Plan Climat Air Énergie Territorial – à déployer sur les 3 prochaines années (d'ici 2023).</p> <p>Les objectifs globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'économie locale - Favoriser les circuits courts - Réduire les déplacements - Préserver l'agriculture sur le territoire <p>Les objectifs opérationnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de bénéficier d'une alimentation de qualité issue de circuits courts - Rapprocher les consommateurs et les producteurs en limitant les intermédiaires - Tendre vers l'autosuffisance alimentaire territoriale - Améliorer la résilience du territoire aux changements climatiques en réduisant les émissions de GES et de polluants atmosphériques du secteur des transports et de l'agriculture <p>Plusieurs étapes seront à établir : <i>Sur la partie « construction » :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et impliquer les acteurs du système alimentaire local - Réaliser un diagnostic de l'alimentation du territoire - Définir des objectifs et une stratégie multithématique (aménagement, santé, environnement etc.) <p><i>Sur la partie « mise en œuvre » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver des leviers d'actions adaptés au contexte et à la stratégie - Mobiliser les financements adéquats - Suivre les indicateurs des actions déployées
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts seront à évaluer en 2022. Plusieurs postes de dépenses seront à envisager (dépenses de fonctionnement et d'investissements) : ingénierie, réalisation de plusieurs études, investissements
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévu pour la partie « construction » du PAT ne sera mature que courant de l'année 2022. Plusieurs phases se succéderont : recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PAT, réalisation d'un diagnostic territorial, mise en œuvre de plusieurs actions de communication, de sensibilisation etc.</p> <p>La principale source de financement envisagée pour la partie « construction » du PAT proviendrait de l'État au titre du Programme National pour l'Alimentation (PNA).</p> <p>Les sources de financements envisagés pour la partie « mise en œuvre » du PAT seront à déterminer lors de sa construction, en fonction des thématiques abordée et des actions retenues.</p>
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)



	<input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	

PETR /PTRN

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°08	Déployer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir Type : Syndicat mixte fermé
Description de l'action	<p>Orientation n°3 du Plan Climat Air Énergie Territorial – à déployer en 2021 et a minima jusqu'à la fin 2023.</p> <p>Les objectifs globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'économie locale - Réduire les consommations énergétiques du parc résidentiel - Réduire les émissions de GES du parc résidentiel - Améliorer la qualité de l'air - Augmenter la part des énergies renouvelables <p>Les objectifs opérationnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser 10% des ménages ayant contacté la PTRE dans des travaux de rénovation énergétique - Rendre un service public de proximité (neutre et gratuit) sur tout le territoire grâce à la mise en place de permanences physiques délocalisées - Créer un guichet unifié pour faciliter le parcours de tous les ménages dans leurs recherches d'informations et de financements sur la rénovation énergétique

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la dynamique territoriale de rénovation grâce au travail effectué avec les professionnels de l'habitat, les professionnels du bâtiment et les travailleurs sociaux <p>Plusieurs étapes se sont succédées :</p> <p><i>De 2018 à 2021 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation énergétique sur l'ensemble des 3 communautés de communes Pays Fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé <p><i>En 2021 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) afin d'accompagner l'ensemble des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique (évaluation énergétique, aide à la décision, montage du dossier de demande d'aides financières etc.)
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité (via programme de CEE appelé SARE) <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts sont évalués à 512 429€ entre 2021-2023. Plusieurs postes de dépenses sont envisagés (dépenses de fonctionnement et d'achat de matériels)
Plan de financement	Autofinancement : 151 602€ (30%) Financement de l'État (programme de CEE nommé SARE) : 160 565€ (31%) Financement de la Région : 132 858€ (26%) Financement LEADER : 67 403 (13%)
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de contacts ayant sollicité la PTRE- Nombre d'audits énergétiques réalisés- Évolution des consommations énergétiques du parc résidentiel- Nombre de projets accompagnés par la PTRE- Évolution des étiquettes de performance énergétique des logements rénovés
-----------------------------------	---

PETR/SDDER

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°09	Élaborer un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir</p> <p>Type : Syndicat mixte fermé</p>
Description de l'action	<p>Action n°10 du Plan Climat Air Énergie Territorial – initié depuis octobre 2021.</p> <p>Les objectifs globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décliner les objectifs du PCAET - Augmenter le taux de production d'énergies renouvelables - Augmenter le taux de production de chaleur et d'électricité renouvelable - Améliorer le mix énergétique <p>Les objectifs opérationnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer les réseaux de chaleur - Déterminer les zones d'exclusion des projets - Déterminer les grandes zones les plus appropriées au déploiement de projets dans le respect des patrimoines naturels et paysagers, de la biodiversité et des continuités écologiques du territoire - Concerner les élus, acteurs et parties prenantes - Favoriser les projets participatifs <p>Plusieurs étapes se sont succédées : <i>De 2019 à 2020 :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une étude de potentiel de production d'énergies renouvelables pour déterminer les objectifs de production par énergie d'ici 2030. <p><i>En 2021 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables pour concrétiser les objectifs fixés dans le PCAET. La réalisation d'un tel schéma passera par une modélisation technique, tenant compte des contraintes réglementaires et environnementales ainsi que de la préservation des patrimoines naturels et paysagers du territoire, afin de cibler géographiquement les zones propices et les zones d'exclusion au développement de projets. Cette action permettra également d'associer et rassembler les décideurs, les futurs porteurs de projets et les investisseurs potentiels.
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts sont évalués à 35 280€. Un seul poste de dépenses est envisagé : frais d'étude
Plan de financement	Autofinancement : 7 056 € (20%) Financement de l'ADEME : 24 696€ (70%) Financement LEADER : 3 528 € (10%)
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du taux de production d'énergies renouvelables

	<ul style="list-style-type: none">- Évolution du taux de chaleur renouvelable et d'électricité renouvelable- Nombre de sites de production, puissance et énergie annuellement produite- Nombre de projets en cours de développement- Évolution du nombre de réseaux de chaleur
--	---

PETR /SEE

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux
Action n°10	Accompagner les collectivités avec le service efficacité énergétique (SEE)
Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : PETR Pays Vallée du Loir</p> <p>Type : Syndicat mixte fermé</p>
Description de l'action	<p>Action n°8 du Plan Climat Air Énergie Territorial – en cours de réalisation et à pérenniser après la fin 2022.</p> <p>Les objectifs globaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'économie locale - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES du secteur tertiaire (public) - Améliorer la qualité de l'air - Augmenter la part des énergies renouvelables <p>Les objectifs opérationnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics - Améliorer la facture énergétique des communes - Améliorer la qualité de l'air intérieur - Prendre en compte les principes de bio-climatisme et de confort d'été - Augmenter la part des matériaux biosourcés dans les projets de rénovation et/ou de construction - Augmenter la part de production de chaleur renouvelable <p>Plusieurs étapes se sont succédées :</p>

	<p><i>De 2012 à 2016 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de plusieurs campagnes d'audits énergétiques (bâtiments et éclairage public) déployées sur le territoire du Pays pour un bilan de 98 audits réalisés <p><i>De 2017 à 2020 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un service commun de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour accompagner 18 communes et 2 EPCI sur la réalisation d'un bilan du patrimoine et des consommations et/ou dans leurs projets de rénovation ou construction. <p><i>De 2020 à 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le service d'accompagnement des communes par le recrutement de deux économes des flux, proposer des campagnes d'audits sur les bâtiments publics et l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Les coûts sont évalués à 384 100€ entre 2021-2022. Plusieurs postes de dépenses sont envisagés (dépenses de fonctionnement et d'études) : ingénierie, réalisation de audits énergétiques, achat d'un logiciel de suivi des consommations
Plan de financement	Financement des adhérents : 192 050€ (50%) Financement de la FNCCR : 192 050€ (50%)
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'EPCI ou de communes adhérents (équivalent nombre d'habitants/nombre de bâtiments) - Nombre de bilans énergétiques réalisés - Évolution des consommations énergétiques et du mix énergétique des communes adhérentes - Nombre de projets accompagnés sur l'ensemble du territoire (par type) - Nombre de formations ou de réunions d'information réalisées auprès des élus et des agents techniques (par thématique et fréquentation) - Nombre de visites de sites exemplaires réalisées
-----------------------------------	---

Fiche action CTG

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 02	Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité par l'habitat et la mobilité
Action n°11	Organiser des rencontres d'acteurs « logement »
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CCSS Type : Communauté de Commune
Description de l'action	Maintenir des rencontres régulières des acteurs du logement pour identifier les professionnels et connaître les missions et les actions à mettre en place.
Partenaires	Caf, MSA, Mission locale, acteurs logements, PETR Vallée du Loir, élus.
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche action CTG

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité par l'habitat et la mobilité
Action n°12	Solutions d'aide à la mobilité- aides au permis de conduire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CCSS Type : Communauté de Commune
Description de l'action	-Répertorier les solutions de mobilité présentes sur le territoire et établir une communication envers les partenaires sociaux ; -Développer les aides au permis de conduire via des actions d'engagement ou des services rendus.
Partenaires	Acteurs sociaux, Mission locale, Etat
Coût prévisionnel	Pas encore estimé €
Plan de financement	Subvention état dans le cadre de la collaboration avec la mission locale « Repérer et mobiliser les publics invisibles »
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche action CTG

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°13	Permettre l'accueil d'enfants porteurs de handicap
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CCSS Type : Communauté de Commune
Description de l'action	Sensibiliser voire former les assistantes maternelles à l'accueil des enfants porteurs de handicap et communiquer auprès des familles concernées sur l'accueil des enfants porteurs de handicap en ALSH, multi-accueil.
Partenaires	CAMPS, PMI, établissements scolaires, Caf, MSA
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Appel à projet ACM Enfant situation de handicap Bonus territoire
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Fiche action CTG

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°14	Proposer aux mairies d'être identifiées comme point d'accès numérique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CCSS Type : Communauté de Commune
Description de l'action	Repérer les mairies déjà équipées d'un poste en libre-service et/ou les mairies souhaitant s'engager dans l'accompagnement des habitants à l'outil numérique.
Partenaires	Mairies, partenaires MFS, CAF, département
Coût prévisionnel	N/A
Plan de financement	Mise à disposition d'un agent départemental pour l'accompagnement du public ciblé
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

AUBIGNE-RACAN / Rachat et travaux de l'ancien bureau de poste

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Accompagner le développement d'une économie attractive et durable
Action n°15	Rachat et travaux de l'ancien bureau de poste pour installation commerçant
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Aubigné-Racan Type : Commune
Description de l'action	Travaux de l'ancien Crédit Mutuel pour installation commerçant, notamment des travaux de rénovation énergétique.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	50 K €
Plan de financement	Demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique du bâtiment Reste des travaux : autofinancement
Calendrier	Décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

AUBIGNE-RACAN / Travaux de l'ancien Crédit Mutuel pour installation commerçant

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 01	Accompagner le développement d'une économie attractive et durable
Action n°16	Travaux de l'ancien Crédit Mutuel pour installation commerçant
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Aubigné-Racan Type : Commune
Description de l'action	Travaux de l'ancien Crédit Mutuel pour installation commerçant, notamment des travaux de rénovation énergétique.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	80 K €
Plan de financement	Demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique du bâtiment Reste des travaux : autofinancement
Calendrier	Janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

AUBIGNE-RACAN / Installation de bornes de recharge voitures électriques

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité territoriale par l'habitat et la mobilité
Action n°17	Installation de bornes de recharge voitures électriques
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Aubigné-Racan Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Installation de : 1 borne pour 2 voitures électriques à la gare 2 bornes pour 4 voitures électriques Place des AFN DSP Bouygues Energies et Service via Département
Partenaires	Association nationale pour le développement de la mobilité électrique
Coût prévisionnel	72K €
Plan de financement	Aides : Advenir Reste : Autofinancement
Calendrier	Décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

9

AUBIGNE-RACAN / Rénovation d'éclairage public

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°4	Faire de la transition énergétique un levier l'attractivité
Action n°18	Rénovation éclairage public [économie d'énergie = 50%]
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Aubigné-Racan Type : Commune
Description de l'action	<p>Nouveaux éclairages à LED Tennis couvert</p> <p>Nouveaux éclairages à LED Salle des fêtes</p> <p>Nouveaux éclairages à LED Gymnase</p> <p>Nouveaux éclairages à LED Boulodrome</p> <p>Nouveaux éclairages à LED Stade de foot</p> <p>Nouveaux éclairages à LED Place de l'Eglise</p> <p>Nouveaux éclairages à LED rue de la gare, rue des peupliers, aqueduc</p> <p>Nouveau éclairage LED (AFN, Alexandre Hérin, Gaité, parking salle des fêtes)</p>
Partenaires	Etat ADEME
Coût prévisionnel	200K €
Plan de financement	Subventions : CEE+ DETR Reste : Autofinancement

Calendrier	Décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

CHENU / Aménagement de la Grange Dimière

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Accompagner le développement économique
Action n°19	Aménagement de la Grange Dimière
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Chenu Type : Commune
Description de l'action	
Partenaires	Etat Région
Coût prévisionnel	162 259,96 €
Plan de financement	Subventions : DETR : 38 000 € Région : 20 176 €
Calendrier	Démarrage : 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

CHENU / Rénovation énergétique de l'école

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité
Action n°20	Rénovation énergétique de l'école
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Chenu Type : Commune
Description de l'action	Rénovation : Chaufferie, chauffage, menuiseries, accessibilité
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	€
Plan de financement	Subventions : Etat DSIL :11K €
Calendrier	Démarrage : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

CHENU / Aménagement espaces publics, lavoir, square, terrain de sport

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de services
Action n°21	Aménagement espaces publics, lavoir, square, terrain de sport
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Chenu Type : Commune
Description de l'action	Jeux pour enfants, mobilier urbain et embellissement du square
Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	17K €
Plan de financement	Subventions : Etat et Région
Calendrier	Démarrage : 2021 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

COULONGE / Construction MAM

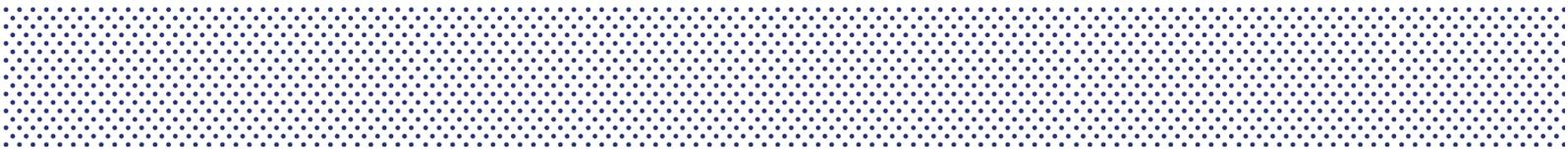
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de services
Action n°22	Construction (MAM)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Coulongé Type : Commune
Description de l'action	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles, la commune dispose d'une école composée de trois classes avec 50 élèves.
Partenaires	Association porteuse du projet, CAF, Région, Etat
Coût prévisionnel	200 K € Achat du terrain : 10K € Construction : 180 K € Divers : 10K €
Plan de financement	Caf : 30 k € Plan de relance : 20k € PETR : 50 K € Reste autofinancement : 100 K €
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

LA BRUERE SUR LOIR / Achat bâtiment à rénover pour aménagement espace culturel, associatif et bibliothèque

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 3	Optimiser l'offre de service
Action n°23	Achat d'un bâtiment pour aménagement culturel, associatif et bibliothèque
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : La Bruère sur Loir Type : Commune
Description de l'action	<p>L'intérêt d'un aménagement d'un espace culturel pour les Bruérois. Lieu de rencontre enfants et adultes.</p> <p>Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement de la vie culturelle à la commune. Plusieurs mesures en faveur des activités culturelles en mettant en place un lieu de lecture avec à disposition des livres, jeux éducatifs, informatique.</p> <p>Les associations pourront investir ces lieux pour développer leurs activités.</p> <p>Ce projet contribuera également au dynamisme culturel de la commune en offrant davantage d'opportunités aux nombreuses associations culturelles et de la jeunesse de se produire ou encore d'inviter des artistes extérieurs à la commune.</p>
calendrier	<p>Etape en cours : étude de faisabilité</p> <p>Prochaine étape : achat du bien avant fin 2021 et travaux étalés sur 3 ans (2022 à 2025)</p>
Coût prévisionnel	<p>Achat du bien 27500 € sans les frais de notaire dépenses d'investissement.</p> <p>Et travaux de rénovation : 250 000 € HT</p>
Plan de financement	Prêt à hauteur des travaux déduits des subventions.



	Avec demande de plusieurs subventions : D.E.T.R, département, région, Communauté de Communes, plan de relance, fonds européens, appel à projet, (maxi de subvention à demander 80%)
--	---

LA BRUERE SUR LOIR / Raccordement d'une installation électrique sur un site à projet touristique

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Développement d'une économie attractive et durable
Action n°24	Raccordement d'une installation électrique sur un site à projet touristique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : La Bruère sur Loir Type : Commune
Description de l'action	Ce site appartient à la commune avec un plan d'eau de 40 hectares et va accueillir un porteur de projet en terme de tourisme pêche et d'hébergement gîte.
calendrier	2022-2023. Etape en cours : étude de faisabilité Prochaine étape : achat du bien avant fin 2021 et travaux étalés sur 3 ans (2022 à 2025)
Coût prévisionnel	50 000 euros HT
Plan de financement	Prêt à hauteur des travaux déduits des subventions. Avec demande de plusieurs subventions : D.E.T.R, département, région, Communauté de Communes, plan de relance, fonds européens, appel à projet, (maxi de subvention à demander 80%)

LA BRUERE SUR LOIR / Aménagement d'un City Stade
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de services
Action n°25	Aménagement d'un City Stade
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : La Bruère sur Loir Type : Commune
Description de l'action	Travaux de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente "la Bruéroise"
Partenaires	Etat et région pour des subventions éventuelles.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Autofinancement 100K Avec demande de plusieurs subventions : D.E.T.R 2021

LA CHAPELLE-AUX-CHOUX / Aménagement aire de pique-nique « La Malloire »

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Développement d'une économie attractive et durable
Action n°26	Aménagement aire de pique-nique « La Malloire »
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : La Chapelle-aux-Choux Type : Commune
Description de l'action	Achat de tables et bancs et aménagement extérieur de l'aire qui se trouve sur le chemin de randonnée
Partenaires	Département
Coût prévisionnel	2,52k€
Plan de financement	Convention de relance territoires-département 2020/2022
Calendrier	2020/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

LE LUDE / Remplacement des chaudières de bâtiments communaux

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité
Action n°27	Remplacement des chaudières de bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Remplacement des chaudières des bâtiments communaux (Vaunaval – Ecole de Dissé – Maison des Associations) Objectif : Travaux de rénovation énergétique Remplacement des chaudières consommatrices d'énergies par des moyens de productions de chauffage et d'eau chaude sanitaire plus écologiques, afin de réduire les consommations énergétiques.
Partenaires	Etat / Région/ département / PETR
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Commune du Lude + subventions
Calendrier	2022/2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Audits énergétiques

LE LUDE / Guinguette – salle conviviale du camping municipal

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Accompagner le développement d'une économie attractive
Action n°28	Salle conviviale du camping municipal
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Démolition et reconstruction de la salle conviviale et d'activités du Camping du Lude
Partenaires	Partenaires programme PVD Région Sarthe Tourisme
Coût prévisionnel	550 000€ HT
Plan de financement	Commune + subventions
Calendrier	Courant 2022 – étude en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Communication auprès de la population ; Obtention de nouveaux labels ; Avis clients du camping et des usagers de la guinguette

LE LUDE / Aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 02	Renforcer l'attractivité territoriale par l'habitat et la mobilité
Action n°29	Aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Prolongation de l'aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia, avec renaturation des berges sur plusieurs mètres de large et création d'une promenade.
Partenaires	Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Commune du Lude + subventions
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Consultation citoyenne prévue du début à la fin du projet

LE LUDE / Dépollution et déconstruction d'anciens bâtiments industriels sur la friche Candia

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité
Action n°30	Dépollution et déconstruction d'anciens bâtiments industriels sur la friche Candia
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Etudes préalables avec préconisations d'actions sur sites et sols pollués. Travaux de dépollution et de déconstruction d'anciens bâtiments à vocation industriels
Partenaires	Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels
Coût prévisionnel	2 M €
Plan de financement	Commune du Lude + subventions
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Consultation citoyenne prévue du début à la fin du projet

LE LUDE / Ecole maternelle Georges Brassens

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°31	Ecole maternelle Georges Brassens
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Isolation des murs et plafonds de l'école maternelle et remplacement des menuiseries
Partenaires	Partenaires programme PVD Région Département PETR Pays Vallée du Loir
Coût prévisionnel	100 000€ HT
Plan de financement	Commune + subventions
Calendrier	année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	DPE remis à jour suite aux travaux

LE LUDE / Espace intergénérationnel

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°32	Construction d'un espace intergénérationnel en centre-ville
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Construction d'un espace intergénérationnel en centre-ville – réhabilitation d'un ancien bâtiment au patrimoine riche Objectif : associer des personnes en perte d'autonomie avec d'autres publics et la vie associative ludoise
Partenaires	Etat / Région / département
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Commune du Lude + subventions
Calendrier	2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

LE LUDE / Maison de santé

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 03	Optimiser l'offre de service
Action n°33	Maison de santé
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Objectif : Rénovation du bâtiment Création de logement pour des étudiants ou des internes Création de nouveaux cabinets et bureaux
Partenaires	Etat/Région/département
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Commune + subventions
Calendrier	2021/2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Consultation tout au long du projet des professionnels de santé, l'hôpital et le CCAS

LE LUDE / Maison des Projets / Maison du terroir

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°34	Maison des projets/ Maison du terroir
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Remplacement des menuiseries / Plomberie / revêtements de sol Temporalité 1 : Installer une permanence de Maison des projets Temporalité 2 : Mettre en œuvre une maison du terroir – vente de produits locaux -
Partenaires	Partenaires programme PVD Région Département PETR Pays Vallée du Loir
Coût prévisionnel	N/A
Plan de financement	Commune + subventions
Calendrier	année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Communication auprès de la population ; Indicateurs démographie et suivi des visites sur les permanences ; Suivi Chiffre d'Affaires Maison du Terroir

LE LUDE / Médiathèque

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°35	Médiathèque
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Transformation de la bibliothèque-ludothèque actuelle en médiathèque Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accueil, les animations - Proposer un plus grand nombre de ressources : livres, jeux et ressources numériques - Disposer d'une zone de confidentialité (bureau et zone de travail non visible du public) - Limiter les coûts de fonctionnement énergétiques Avis favorable de l'architecte des PCC sur ce projet
Partenaires	DRAC/ CAF/ Région/ département / PETR
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Consultation citoyenne prévue du début à la fin du projet

LE LUDE / Mise en œuvre d'une Micro-Folie

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°36	Mise en œuvre d'une Micro-Folie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Mise en œuvre d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle au sein du nouveau bar culturel de l'espace Ronsard
Partenaires	Partenaires programme PVD Etablissement Public de la Vilette Ministère de la Culture
Coût prévisionnel	45 000€ HT
Plan de financement	Commune + subventions
Calendrier	année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Afin d'assurer un suivi de la fréquentation du lieu, certains documents pourront être générés afin de pouvoir générer une typologie démographique du lieu, en fonction de ses horaires et jours d'ouverture. Il sera mesuré : - l'âge ; - le sexe ; - la provenance géographique ; - de quel tissu provienne les usagers : personne de passage, provenance d'écoles, de centres de loisirs, d'accueil périscolaire, de milieu socio-culturels, associatif ou entreprise...

LE LUDE / Plan vélo

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Renforcer l'attractivité par l'habitat et la mobilité
Action n°37	Mise en place d'un plan vélo
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	<p>Refonte des voies cyclables de la commune</p> <p>Refonte de la signalétique en lien avec la mobilité verte</p> <p>Proposer des solutions de consignes et recharge pour vélos</p> <p>Proposer un atelier de nettoyage et réparation de vélo</p> <p>Proposer des abris vélos aux emplacements stratégiques</p> <p>Objectifs :</p> <p>Réaliser un diagnostic</p> <p>Sécuriser les accès et connecter nos espaces touristiques et commerciaux</p>
Partenaires	Région/département (dispositif Avélo 2)
Coût prévisionnel	200000€
Plan de financement	Commune + subventions
Calendrier	2021/2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Un premier diagnostic a déjà été réalisé par une étudiante en Master géographie.</p> <p>Consultation citoyenne prévue du début à la fin du projet</p>

LE LUDE / Création Restaurant scolaire

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de services
Action n°38	Création restaurant scolaire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Le Lude Type : collectivité
Description de l'action	Création d'un restaurant scolaire à proximité du groupe scolaire G. Brassens (maternelle et élémentaire) Objectif : Proposer un lieu de restauration dédié au public scolaire (actuellement la restauration se déroule dans l'espace culturel Ronsard) Limiter les coûts de fonctionnement énergétiques et réduire l'impact environnemental 150 élèves en seraient bénéficiaires chaque jour
Partenaires	Etat / Région/ département / PETR
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Commune du Lude + subventions
Calendrier	2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Consultation citoyenne prévue du début à la fin du projet

LUCHE-PRINGE / Développement du parc touristique
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Accompagner le développement d'une économie attractive
Action n°39	Développement du parc touristique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Luché-Pringé Type : collectivité
Description de l'action	
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Subventions DETR : 2021 16 K €
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

LUCHE-PRINGE / Création d'un nouveau lotissement
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Revitaliser le territoire par l'habitat et la mobilité
Action n°40	Création d'un nouveau lotissement et son environnement
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : LUCHE-PRINGE Type : collectivité
Description de l'action	La commune engage la construction d'un nouveau lotissement rue des Prés. L'ensemble comprendra 11 lots réservés à la construction de maisons individuelles. Un plan de voirie et de viabilisation fait l'objet d'une demande de permis d'aménager.
Partenaires	
Coût prévisionnel	256K €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

MANSIGNE / Aménagement du centre bourg

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Revitaliser le territoire par l'habitat et la mobilité
Action n°41	Aménagement du centre bourg
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : MANSIGNE Type : collectivité
Description de l'action	Social – logements neufs intergénérationnels - voirie, réseaux, parking, création d'une voie douce
Partenaires	
Coût prévisionnel	500 K €
Plan de financement	Mairie – subventions
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

MANSIGNE / Rénovation énergétique bâtiments scolaires
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité
Action n°42	Rénovation énergétique bâtiments scolaires
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mansigné Type : collectivité
Description de l'action	Rénovation énergétique bâtiments scolaires école du lac
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	
Plan de financement	DSIL : 75 000 €
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

MANSIGNE / Stade + Vestiaires

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de services
Action n°43	Rénovation des vestiaires + agrandissement du stade
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mansigné Type : collectivité
Description de l'action	Rénovation et extension des vestiaires du foot et agrandissement du stade Roland Boussard
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	
Plan de financement	DETR : 200 000 €
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

MAYET / Aménagement de la place du centre-ville

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 02	Revitaliser le territoire par l'habitat et la mobilité
Action n°44	Aménagement de la place du centre-ville
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Dans le cadre du programme petites villes de demain et le réaménagement du centre-ville de Mayet, la transformation de la place centrale et le réaménagement de la gendarmerie s'avèrent être des projets structurant pour la ville. Faire du centre-ville un lieu convivial pour les mayetais
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	500K € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	3ème semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

MAYET / Huisserie restaurant scolaire Amuse-Bouche

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité territoriale
Action n°45	Huisserie restaurant scolaire Amuse-Bouche
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Remplacement des huisseries existantes pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Installation de stores
Partenaires	PETR + Département
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	2eme semestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

MAYET / Huisserie restaurant scolaire Marie Curie

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité territoriale
Action n°46	Huisserie restaurant scolaire Marie Curie
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Remplacement des huisseries existantes pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Installation de stores
Partenaires	PETR + Département
Coût prévisionnel	11 000 € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	1er semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

MAYET / Huisserie école Saint Exupéry + école Jules Ferry

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité territoriale
Action n°47	Huisserie école Saint Exupéry + école Jules Ferry
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Remplacement des huisseries existantes pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Installation de stores
Partenaires	PETR + Département
Coût prévisionnel	30 000 € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	

MAYET / Création d'un city stade

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 03	Optimiser l'offre de service
Action n°48	Création d'un city stade
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Installation d'un mobilier urbain qui sera un projet du conseil municipal jeunes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	2eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

MAYET / Réhabilitation Gendarmerie

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Renforcer l'attractivité territoriale par l'habitat et la mobilité
Action n°49	Aménagement de la place du centre-ville de Mayet + Réhabilitation Gendarmerie
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Dans le cadre du programme petites villes de demain et le réaménagement du centre-ville de Mayet, la transformation de la place centrale et le réaménagement de la gendarmerie s'avèrent être des projets structurant pour la ville. Faire du centre-ville un lieu convivial pour les mayetais
Partenaires	
Coût prévisionnel	500 000 € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	2eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

MAYET / Extension bâtiment services techniques

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 03	Optimiser l'offre de service
Action n°50	Extension bâtiment services techniques
Maître d'ouvrage	Nom : Mairie de Mayet Type : Collectivité
Description de l'action	Création d'une extension des bâtiments des services techniques pour stocker, ranger du matériel et des véhicules. Cette extension permettra également de se mettre en conformité avec les préconisations du document unique.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	135 000 € HT
Plan de financement	Mairie + subventions
Calendrier	Lancement de la réflexion en septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

PONTVALLAIN / Garderie périscolaire

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°51	Garderie périscolaire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Pontvallain Type : collectivité
Description de l'action	Réhabilitation de la garderie périscolaire
Partenaires	Etat / Région/ département / PETR
Coût prévisionnel	486917 €
Plan de financement	Subventions + autofinancement
Calendrier	2eme semestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A dénifir

PONTVALLAIN / Garderie périscolaire

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°52	Bâtiment communal
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Pontvallain Type : collectivité
Description de l'action	Réhabilitation du bâtiment communal afin de permettre d'accueillir des permanences
Partenaires	
Coût prévisionnel	250 K €
Plan de financement	Subventions + autofinancement
Calendrier	2eme semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

PONTVALLAIN / Rénovation bâtiments publics

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité
Action n°53	Rénovation bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Pontvallain Type : collectivité
Description de l'action	Rénovation énergétique sur des bâtiments publics : école maternelle, salles d'activités associatives
Partenaires	Etat / Région/ département / PETR
Coût prévisionnel	100 K €
Plan de financement	Subventions + Autofinancement
Calendrier	Fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

REQUEIL / Rénovation de la salle socio-culturelle

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°54	Rénovation de la salle socio-culturelle
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Requeil Type : collectivité
Description de l'action	
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Subventions DSIL 100 K €
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

SARCE / Réfection des façades de la mairie

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°55	Réfection des façades de la mairie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Sarcé Type : collectivité
Description de l'action	Réfection des façades de la mairie et de ses annexes et changement des volets
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Subventions DETR 48 000 K €
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

SAVIGNE-SOUS-LE-LUDE / Salle des fêtes

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n° 03	Optimiser l'offre de service
Action n°56	Salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Savigne-Sous-Le-Lude Type : collectivité
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : A définir Type
Description de l'action	Objectif : Extension, restructuration et rénovation énergétique de la salle des fêtes
Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	807 980 €
Plan de financement	LEADER (région) DSIL-DETR (Etat)
Calendrier	APD réalisé en mai 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre de réservations de salle

SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE / Rénovation de l'Eglise

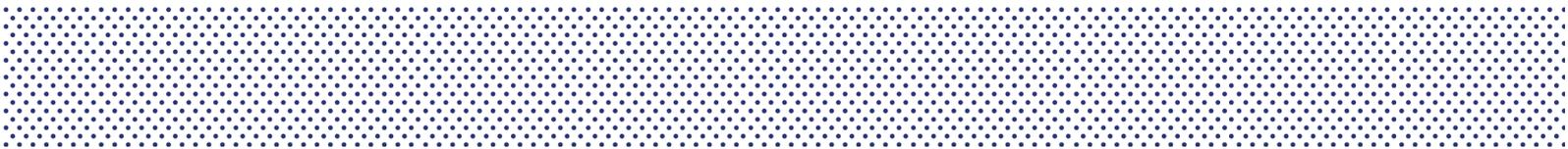
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Développer une économie attractive et durable
Action n°57	Rénovation de l'église
Maître d'ouvrage	Nom : Saint Jean de la Motte Type : collectivité
Description de l'action	Travaux de rénovation de l'église Saint Jean Baptiste hors toiture qui a été refaite récemment (en 1966 pour le clocher et en 2007 pour toute la toiture). L'église de Saint Jean de la Motte est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 22 février 1927). Un certain nombre d'objets et mobiliers sont également inscrit dans supplémentaire des objets mobiliers classés (arrêté du 8 juin 1989 et 19 janvier 1990). Les travaux envisagés pourraient porter sur la réfection des stèles, de l'autel des vitraux et des murs intérieurs car des plaques d'enduit se détachent et tombent au sol. Des fissures sur certaines parties apparaissent également.
Partenaires	La DRAC Pays de la Loire UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de la Sarthe
Coût prévisionnel	600 000 € HT
Plan de financement	Subvention de l'Etat et autofinancement de la commune.
Calendrier	Etudes fin 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE / Lotissement « la Druinée »

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°02	Renforcer l'attractivité territoriale par l'habitat et la mobilité
Action n°58	Lotissement « La Druinée »
Maître d'ouvrage	Nom : Saint Jean de la Motte Type : collectivité
Description de l'action	<p>La commune de Saint Jean de la Motte vient de faire l'acquisition d'un terrain de 1,7 ha dont 1ha est classé en zone 1AUH du PLUi. Ce terrain dit de « La Druinée » est situé entre la rue de Luché et les lotissements actuels de la commune rue de Pringé.</p> <p>La prévision de construction est de 12 lots en construction libre pour les acquéreurs et de 4 lots en logements en résidence autonomie pour personnes âgées.</p> <p>Le but de ce projet est double : en premier maintenir sur la commune près du centre du village des personnes âgées le plus longtemps possible au domicile et en second de permettre à de jeunes couples qui désirent construire de s'installer sur la commune.</p>
Partenaires	A ce jour, rien n'est acté concernant d'éventuels partenaires promoteurs ou investisseurs.
Coût prévisionnel	Le coût de la viabilisation du terrain constructible est estimé à 333 000 € HT comprenant les honoraires divers (maîtrise d'œuvre, études diverses,...) VRD et réseaux.
Plan de financement	Un budget spécifique lotissement sera fait. Les recettes escomptées sont des subventions, le syndicat d'adduction d'eau pour le réseau d'eau potable et la vente des lots.
Calendrier	Validation du projet en début 2022. Début des travaux fin 2022. Commercialisation à partir de fin 2022 début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE / Changement de chaudière pour le chauffage de l'école et de 2 logements

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité économique
Action n°59	Changement de chaudière pour le chauffage de l'école et de 2 logements
Maître d'ouvrage	Nom : Saint Jean de la Motte Type : collectivité
Description de l'action	Remplacement de la chaudière à fioul de 1984 par une chaudière à granulés pour le chauffage de 2 logements et de 3 classes de l'école publique de Saint-Jean-de-la-Motte. Séparation des chauffages des 2 logements pose de compteurs de chaleur individuelle pour que chaque locataire gère son chauffage.
Partenaires	ATESART et CIVAM
Coût prévisionnel	35 000 € HT
Plan de financement	Fonds chaleur ADEME : 12 458 € Conseil départemental : 10 000 € Autofinancement
Calendrier	Etudes premier trimestre 2021 Décision Conseil Municipal : mai-juin 2021 Installation : septembre-octobre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation de combustibles Rejet de CO ²

SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE / Acquisition immobilière – Projet cantine – Augmenter l’espace de l’atelier municipal

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Améliorer l’offre de services
Action n°60	Acquisition immobilière – Projet cantine – Augmenter l’espace de l’atelier municipal
Maître d’ouvrage	Nom : Saint Jean de la Motte Type : collectivité
Description de l’action	Achat d’un bien immobilier (terrain, habitation et hangars) en centre village limitrophe atelier communal et école. Agrandissement du terrain atelier communal pour entrepôt de matériaux qui sont sur un autre site. Construction d’une nouvelle cantine scolaire pour remplacement du bâtiment actuel qui est vétuste. Regroupement stratégique entre l’école, la cantine ainsi que la salle des fêtes dont les accès se feront dans des zones piétonnes entièrement sécurisées.
Partenaires	Etat, département, Région
Coût prévisionnel	Achat : 150 000 € Construction : 500 000 €
Plan de financement	Revente habitation Subvention Emprunt
Calendrier	Achat 2 ^{ème} trimestre 2021 Etude et dossiers 2022 Réalisation 2023/2024
Indicateurs d’évaluation proposés	A définir

**VAAS / Amélioration énergétique de la résidence autonomie
CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE**

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition énergétique un levier d'attractivité
Action n°61	Amélioration énergétique de la résidence autonomie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Vaas Type : collectivité
Description de l'action	Après une première phase d'amélioration énergétique sur les parties communes (chauffage), une deuxième est prévue pour l'acoustique puis une troisième pour l'isolation extérieure
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021/ 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

VAAS / Création d'un atelier communal

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°03	Optimiser l'offre de service
Action n°62	Création d'un atelier communal
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Vaas Type : collectivité
Description de l'action	4 agents techniques travaillent pour la commune de Vaas. Cependant il n'existe pas d'atelier communal dédié à ce service. Il est donc projeté de construire un atelier qui regrouperait tous les équipements et véhicules actuellement dispersés sur plusieurs sites.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	350 K €
Plan de financement	Subventions DETR 83 988 K €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A dénifir

VERNEIL–LE- CHETIF / Rénovation de la façade de l’église

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°01	Accompagner le développement d’une économie attractive et durable
Action n°63	Rénovation de la façade de l’église
Maître d’ouvrage	Nom de l’organisation : Verneil-le-Chétif Type : collectivité
Description de l’action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	400 K €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d’évaluation proposés	A définir

VERNEIL-LE-CHÉTIF / Assainissement STEP

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE

Orientation stratégique n°04	Faire de la transition écologique un levier d'attractivité
Action n°64	Mise en conformité de l'assainissement STEP
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Verneil-le-Chétif Type : collectivité
Description de l'action	Création d'une STEP : Plantation de roseaux
Partenaires	
Coût prévisionnel	500 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A dénifir

Orientation stratégique	Axe	Porteur de projet (commune ou CC)	Nom Projet	Description	Coût prévisionnel	Partenaires	Plan de financement	Calendrier	Indicateurs d'évaluation proposés	Fiche action / Projet	Dispositif de contractualisation antérieur	
1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable	1.1. Accompagner le développement durable de l'espace économique	CC SUD SARTHE	Valoriser le territoire de la D323 (Axe Le Mans – La Flèche) comme vitrine - Acquisition de bâtiments à vocation économique à Saint-Jean-de-la-Motte	Afin de rendre le territoire plus attractif, valoriser le territoire par l'axe D323 (axe routier Le Mans – Angers). Acquisition de bâtiments économique situés à Saint de la Motte, très proche de l'axe D 323			Fonds Etat + resté à charge financé par emprunt	2022 ou 2023		Projet		
		CC SUD SARTHE	Extension d'une zone d'activités économique Belle Croix 2 à Requeil	Achat, bornage et viabilisation des parcelles	472 000,00	Etat	DETR : 130 000 €	2021/2022		Action	DETR 2021	
		CC SUD SARTHE	Construction de bâtiments blancs à vocation économique	Construction de Batiments Blancs (tous les 2 ans) en valorisant des constructions écologiques				Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt	2022-2024-2026		Projet	
		CC SUD SARTHE	Réhabilitation d'un local pour création d'une pépinière de bureau et logements pour saisonniers – apprentis	les entreprises du territoire font part de leur difficultés de recrutement , y compris le recrutement d'apprentis ; les salariés ont des problèmes de mobilité ; afin d'aider les demandeurs d'emploi et leur permettre d'être logés à proximité de leur travail, la communauté de communes disposant de locaux (anciennes maisons d'habitation), elle souhaite les réhabiliter et les transformer en pépinière de bureaux et logements			Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt	2022 ou 2023		Projet		
		CC SUD SARTHE	Tiers lieu (Co-working) itinérant	Les élus ont la volonté d'aller au plus proches des entreprises – commerces et souhaitent mettre en place des actions d'accompagnement au numérique pour les PME et artisans. Achat d'un véhicule et équipement en moyens informatiques pour mettre en place des ateliers de formation			Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt	2023 ou 2023		Projet		
		CC SUD SARTHE	<u>AAP Fabrique des Territoires et Fabrique Numérique.</u>								Projet	
		AUBIGNE-RACAN	Rachat du bâtiment RMP pour relancer l'activité menuiserie PVC	location vente aux porteurs de projet	252K€			autofinancement	oct-21		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Rachat + travaux de l'ancien Crédit Mutuel pour installation commerçant		60K€			autofinancement	oct-21		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Rachat + travaux de l'ancien bureau de poste pour installation commerçant	utilisation des 2 appartements à l'étage pour des bureau de permanences (mission locale, notaire, assistante sociale, ASA, conseiller juridique) + local au RDC pour porteurs de projet commerce / service	100K€			autofinancement	déc-21		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Travaux ancien restaurant pour installation commerçant	location vente aux porteurs de projet	40K€			autofinancement	mars-22		Action	
		LUCHE-PRINGE	Construction d'un bâtiment blanc à vocation économique	La zone artisanale du Breil à Luché-Pringé comprend plusieurs parcelles disponibles pour la construction de bâtiments à vocation économique. Aucun des bâtiments actuels n'est disponible pour accueillir de nouveaux artisans. Le projet consiste à créer un nouveau bâtiment de 500 m2 sur une parcelle déjà viabilisée.	500K€				2024		Projet	
		REQUEIL	Achat d'un local commercial pour réouverture d'un BAR Tabac : travaux d'accessibilité et réhabilitation								Projet	
		SAINT-GERMAIN-D'ARCE	Ouverture d'une épicerie								Projet	
VAAS	Rénovation d'un commerce et son logement	La commune a acquis en 2018 un ancien commerce au centre du bourg rue Anatole Carré. La toiture a été refaite en 2020. Il est nécessaire de refaire l'électricité, le chauffage, de changer les ouvrants, et d'effectuer une redistribution des pièces.	85K€				2024		Projet			

CC SUD SARTHE	Amélioration de l'attractivité de la base de loisirs de Mansigné	Afin d'offrir des prestations de qualité au niveau des hébergements, d'offrir de meilleurs services aux clients, la communauté de communes souhaite investir pour redynamiser la base de loisirs de Mansigné.	250 312,00	Etat, Région, département	DETR : 75 000 €			Action	DETR 2021
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Création de « l'Allée Royale », cheminement doux qui reprend le tracé de la voie ancienne reliant l'Abbaye à l'axe historique Le Mans / Poitiers			Architecte des bâtiments de France / Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir / CC / CAUE.	Des subventions seront bien entendu sollicitées auprès de tous les partenaires potentiels dans le cadre des différents programmes, Europe, État, Région, Département.	Début des études en 2022, recherche des financements en 2023 et travaux en 2024 et 2025.	Fréquentation du site	Projet	
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Aménagement du bourg pour rappeler son histoire : espaces pavés, espaces fleuris, espaces de circulation piétonne sécurisés	Rue Plantagenêt	200K€	Architecte des bâtiments de France / Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir / CC / CAUE.	Des subventions seront bien entendu sollicitées auprès de tous les partenaires potentiels dans le cadre des différents programmes, Europe, État, Région, Département.	Début des études en 2022, recherche des financements en 2023 et travaux en 2024 et 2025.	Fréquentation du site	Projet	
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Création d'espace de rencontre entre les habitants et les visiteurs (parking, espace de jeux, cheminement doux)	En attente de fiche action	En attente de fiche action	Etat	DETR : 14 000 €	En attente de fiche action		Action	DETR 2021
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Projet privé avec chambres d'hôtes	prévoit aussi l'implantation d'un lieu de rencontre et d'échange, expositions, soirées à thème, escape-game, brocante en été... et l'installation d'une guinguette avec restauration		Architecte des bâtiments de France / Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir / CC / CAUE.	Des subventions seront bien entendu sollicitées auprès de tous les partenaires potentiels dans le cadre des différents programmes, Europe, État, Région, Département.	Début des études en 2022, recherche des financements en 2023 et travaux en 2024 et 2025.	Fréquentation du site	Projet	
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Restauration de deux piliers que la commune a récemment acquis, classés au répertoire des monuments historiques		140K€	Architecte des bâtiments de France / Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir / CC / CAUE.	Des subventions seront bien entendu sollicitées auprès de tous les partenaires potentiels dans le cadre des différents programmes, Europe, État, Région, Département.	Début des études en 2022, recherche des financements en 2023 et travaux en 2024 et 2025.	Fréquentation du site	Projet	
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Remise en état du lavoir et notamment de sa voute		En attente devis	Architecte des bâtiments de France / Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir / CC / CAUE.	Des subventions seront bien entendu sollicitées auprès de tous les partenaires potentiels dans le cadre des différents programmes, Europe, État, Région, Département.	Début des études en 2022, recherche des financements en 2023 et travaux en 2024 et 2025.	Fréquentation du site	Projet	
CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Aménagements paysagers en vue de constituer un circuit de visite de l'ensemble du patrimoine historique de la commune		En attente devis	Architecte des bâtiments de France / Techniciens du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Vallée du Loir / CC / CAUE.	Des subventions seront bien entendu sollicitées auprès de tous les partenaires potentiels dans le cadre des différents programmes, Europe, État, Région, Département.	Début des études en 2022, recherche des financements en 2023 et travaux en 2024 et 2025.	Fréquentation du site	Projet	
CHENU	Rénovation toiture église monument historique et repose de la voute intérieure					22/25		projet	
CHENU	Aménagement annexe de la grange dimière			Etat	DETR : 38 000 €	2021		Action	DETR 2021

1. Accompagner le développement d'une économie touristique de qualité et équilibrée	1.3. Renforcer une économie touristique de qualité et équilibrée	LA BRUERE SUR LOIR	Raccordement d'une installation électrique sur un site à projet touristique	L'intérêt de cette action est d'installer l'électricité (puissance supérieure à 36kVA) au réseau Public de distribution BT géré par ENEDIS sur un site à projet touristique. Ce site appartient à la commune avec un plan d'eau de 40 hectares et va accueillir un porteur de projet en terme de tourisme pêche et d'hébergement gîte.	50K€		Prêt à hauteur des travaux déduits des subventions. Avec demande de plusieurs subventions : D.E.T.R, département, région, Communauté de Communes, plan de relance, fonds européens, appel à projet, (maxi de subvention à demander 80%)	pour l'année 2022-2023. Etape en cours : étude de faisabilité Prochaine étape : achat du bien avant fin 2021 et travaux étalés sur 3 ans (2022 à 2025)		Action	
	LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	Réfection totale de l'électricité dans l'église	mise aux normes		4,6K€					Projet	
	LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	Aménagement aire de pique-nique « La Malloire » sur chemin de randonnées.	achat de tables et bancs + aménagement extérieur (coût à définir)		2,52k€	Département	Convention de relance territoires-département 2020/2022	2021-2022		Action	
	LE LUDE	Mise en valeur patrimoniale du secteur de la Chapelle et de ses abords (ancien hospice)				Etat	DSIL : 70 000 €			Action	DSIL Relance 2021
	LUCHE-PRINGE	Réhabilitation du camping	Les installations touristiques, incontournables à l'activité et la vie économique de village, ont tendance à vieillir : liner et vestiaires de la piscine, besoin d'augmentation du parc de locatifs "écodoges", orientation écologique des équipements et politique de développement durable. Le projet vise à augmenter la fréquentation de la commune et assurer le service de la base de loisirs y compris aux habitants du village.	100K€				2022/2023		Projet	
	LE LUDE	Salle conviviale du camping municipal	Démolition et reconstruction de la salle conviviale et d'activités du Camping du Lude		550 K €	Partenaires du programme PVD / Region/ Sarthe tourisme	Commune du Lude + subventions	2022	Communication auprès de la population/ Obtention de nouveaux labels/ Avis clients du camping et des usagers	Action	PVD en cours
	LUCHE-PRINGE	Développement du parc touristique				Etat	DETR : 16 000 €	2021		Action	DETR 2021
	MANSIGNE	Rénovation de l'église	Renforcement de la structure - remise en état couverture		800K€		mairie + subventions	2023		projet	
	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	Rénovation de l'Eglise	Travaux de rénovation de l'église Saint Jean Baptiste hors toiture qui a été reraite récemment (en 1966 pour le clocher et en 2007 pour toute la toiture). L'Eglise de Saint Jean de la Motte est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 22 février 1927). Un certain nombre d'obets et mobiliers sont également inscrits dans l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés (arrêté du 8 juin 1989 et 19 janvier 1990). Les travaux envisagés pourraient porter sur la réfection des stèles, de l'autel des vitraux et des murs intérieurs car des plaques d'enduit se détachent et tombent au sol. Des		600K€	La DRAC Pays de la Loire UDAP de la Sarthe	subvention de l'Etat et autofinancement de la commune	études fin 2021-2022 Réalisation 2022-2023	à venir	Action	

2. Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité par l'habitat et la mobilité	2.1. Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire	VAAS	Poursuivre le parcours de la Vallée du Loir à Vélo par la création d'une voie verte reliant Le Lude en passant par Aubigné-Racan	La commune est en cours de Labellisation pour obtenir le classement "Accueil Vélo" pour le camping. Elle est située sur le parcours de la Vallée du Loir à Vélo. Pour poursuivre dans ce sens, sera créée une voie verte pour rejoindre celle du Lude (à voir avec Aubigné Racan)	A voir avec le CAUE			2025		Projet	
		VERNEIL-LE-CHETIF	Rénovation de la façade de l'église		Estimation faible car pas d'étude précise 400K€			2022		Action	
		CC SUD SARTHE	Organisation de rencontres d'acteurs "logement"	Maintenir des rencontres régulières des acteurs du logement pour identifier les professionnels et connaître les missions et les actions à mettre en place.		Caf, MSA, Mission locale, acteurs logements, PETR Vallée du Loir, élus.		2021		Action	CTG
		CHENU	Chauffage mairie et logements mairie	Remplacement des chaudières à fioul par un système de chauffage respectueux de l'environnement et économique				2022/23		projet	
		CHENU	Rénovation maison de Marie pour la création 2 logements locatifs	la commune manque de logements locatifs, nous avons acheter une maison pour la rénover et la louer en 2 appartements (menuiseries - isolation - electricité - plomberie - aménagement intérieur)	100K€			2022		projet	
		CHENU	Aménagement terrains pour construction de maisons, logements à louer	viabilisation de terrains à construire (3 maisons)				2022		projet	
		LUCHE-PRINGE	Création d'un nouveau lotissement et de son environnement	La commune engage la construction d'un nouveau lotissement rue des Prés. L'ensemble comprendra 11 lots réservés à la construction de maisons individuelles. Un plan de voirie et de viabilisation fait l'objet d'une demande de permis d'aménager.	256K€			2022		Action	
		MANSIGNE	Aménagement centre bourg	Social – logements neufs intergénérationnels - voirie, réseaux, parking, création d'une voie douce	500K€		mairie + subventions	2022		Action	
		SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	Projet Lotissement « la Druinée »	La commune de Saint Jean de la Mott vient de faire l'acquisition d'un terrain de 1,7ha dont 1ha est classé en zone 1AUH du PLUi. Ce terrain dit de "la Druinée" est situé entre la rue de Luché et les lotissements actuels de la commune rue de Pringé. La prévision de construction est de 12 lots en constructeur libre pour les acquéreurs et de 4 lots en logement résidence autonomie pour personnes âgées. Le but de ce projet est double : en premier maintenir sur la commune près du centre du village des personnes âgées le plus longtemps possible au domicile et en second de permettre à de jeunes couples qui désirent construire de s'installer sur la commune.	333K€	Etat	Budget spécifique Lotissement sera créée. Subventions DSIL acquise : 168 000 € Syndicat d'adduction d'eau pour le réseau d'eau potable vente des lots	validation projet début 2022 début des travaux fin 2022 Commercialisation fin 2022 - début 2023	projet prioritaire	Action	DSIL Relance 2021
		SARCE	Réfection et rénovation énergétique de trois logements communaux		Environ 50K€ par logement			entre 2022 et 2026		Projet	
VAAS	Création de locatifs 12 rue Anatole Carré et 5 rue Alexis Heurteloup	Les bailleurs sociaux vendent actuellement tous les logements locatifs dans la commune. Celle-ci possèdera après l'acquisition du 12 rue Anatole Carré deux logements vides: après mises aux normes, changement d'huissieries et isolation des greniers ces deux biens seront mis en location pour attirer des familles.	Rue Alexis Heurteloup : 100K€			2023-2024		Projet			
YVRE-LE-POLIN	Lotissement d'environ 20 parcelles					2022/2023		Projet			

		CC SUD SARTHE	ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN OU PLUSIEURS DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	L'étude pré-opérationnelle devra permettre de proposer, à la suite d'un diagnostic approfondi du parc privé et des besoins de la population des territoires, un ou plusieurs périmètres opérationnels pertinents, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre l'EPCI, l'Etat et l'ANAH au titre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat.	60 000 euro	ANAH Département de la Sarthe	ANAH = 50% Département=20%	2022		Action	PVD /ORT en cours
		CC SUD SARTHE	Plan de déplacement « doux » sur le territoire pour relier le territoire Sud Sarthe à la Montval et Schéma de mobilité	La volonté de la collectivité est de développer les modes actifs s'appuie sur des ambitions fortes telles que la constitution de réseaux cyclables et ce afin de relier			Fonds ETAT + département + région - reste à charge financé par emprunt	A partir de 2022		Projet	
		CC SUD SARTHE	Répertoire des solutions de mobilité présentes sur le territoire et établir une communication envers les partenaires sociaux ;			Acteurs sociaux, mission locale, Etat	Subvention état dans le cadre de la collaboration avec la mission locale « Repérer et mobiliser les publics invisibles »	2022		Action	CTG
		CC SUD SARTHE	Développer les aides au permis de conduire via des actions d'engagement ou des services rendus.			Acteurs sociaux, mission locale, Etat	Subvention état dans le cadre de la collaboration avec la mission locale « Repérer et mobiliser les publics invisibles »	2022		Action	CTG
		AUBIGNE-RACAN	Bornes de recharge voitures électriques	1 borne pour 2 voitures électriques à la gare 2 bornes pour 4 voitures électriques Place des AFN DSP Bouygues Energies et Service via Département	72K€		autofinancement + Advenir	déc-21		Action	
		LE LUDE	Mise en place d'un plan vélo	Refonte des voies cyclables de la commune et de la signalétique en lien avec la mobilité verte, proposer des solutions de consignes et recharge pour vélos, un atelier de nettoyage et réparation de vélo et des abris vélos aux emplacements stratégiques	200K€	Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels / partenaires du programme PDV	Commune du Lude + subventions	2022		Action	
		LE LUDE	Aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia	Prolongation de l'aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia, avec renaturation des berges sur plusieurs mètres de large et création d'une promenade.	A définir	Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels / partenaires du programme PDV	Commune du Lude + subventions	2022-2026	Consultation citoyenne prévue du début à la fin du projet	Action	PVD en cours
		LUCHE-PRINGE	Aménagement rue des ponts	Mise en place de trottoirs rendant accessible l'accès aux habitations, incitation au respect de la vitesse et des priorités, accès aux pistes cyclables et chemin de randonnées rejoignant le réseau actuel.	120K€			2023		Projet	
		LUCHE-PRINGE	Réhabilitation de la voirie rue de la Galoisière et rue de Saint Jean de la Motte et place du monument aux morts	Reprise de voirie pour répondre aux problèmes d'accessibilité et découlement d'eau. Réorganisation des parkings pour faciliter la circulation dans le bourg de Luché.	250K€			2024, 2025, 2026		Projet	
		LUCHE-PRINGE	Aménagement de l'entrée de bourg en provenance de La Flèche	Une politique d'aménagement des entrées de bourg a été lancée depuis six ans. Elle rejoint la politique sécuritaire de la commune, la politique touristique, et la réponse aux exigences de la charte des Petites Cités de Caractère. L'entrée principale par la route de La Flèche reste à faire. La création d'une voie cyclable est envisagée. Une étude paysagère est à faire, un projet de rénovation de la voirie également.	250K€			2025		Projet	
		LUCHE-PRINGE	Equipement de la commune en bornes de recharges électriques	L'implantation de trois bornes électriques est nécessaire pour répondre à l'arrivée croissante de véhicules électriques sur la commune : une sur la Plca des Tilleuls, à proximité du camping, une à proximité de la mairie, une sur le parking de Pringé.	50K€			2023		Projet	
		MAYET	Aménagement de la place du centre-ville de Mayet + Réhabilitation Gendarmerie	Dans le cadre du programme petites villes de demain et le réaménagement du centre-ville de Mayet, la transformation de la place centrale et le réaménagement de la gendarmerie s'avèrent être des projets structurant pour la ville. Faire du centre-ville un lieu convivial pour les mayetais	2 M €	Prtenaires du Programme PVD	Mairie + subventions	2e semestre 2025		Projet	PVD en cours
		SAINT-GERMAIN-D'ARCE	Mise aux normes PMR des trottoirs							Projet	
		SARCE	Réaménagement de la place de la Mairie							Projet	

2. Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité par l'habitat et la mobilité

2.2. Faciliter la mobilité en réduisant ses impacts environnementaux

		VAAS	Enfouissement des réseaux et aménagement (parking, voies douces...)	Le bourg de Vaas est traversé par deux axes principaux : rue de la gare/ rue des Ponts et rue Anatole Carré/ rue de la Libération. Mise à part la rue Anatole Carré les autres sont des départementales. De nombreux véhicules traversent chaque jour ces rues qui regroupent l'ensemble des commerces de la commune et qui sont très étroites. La commune est en cours d'acquisition d'une propriété rue Anatole Carré sur laquelle sera construit un parking avec des accès par des liaisons douces depuis la rue de la Gare. Rue de la gare : enfouissement puis aménagements sécuritaires.	Acquisition : 40K€ Enfouissement : estimation par le Département, aménagement de liaison douces et aménagement sécuritaire non estimé				2023		Projet	
		VERNEIL-LE-CHETIF	Aménagement de la Place de Verdun		En cours avec le CAUE				2023/2025		Projet	
		YVRE-LE-POLIN	Aménagement du centre-bourg, y compris accessibilité PMR						2022/2023		Projet	
		CC SUD SARTHE	Aménagement d'un espace balnéothérapie pour des kinésithérapeutes	Travaux d'aménagement d'un espace de balnéothérapie pour développer de nouvelles pratiques par les professionnelles de santé présentes à la maison de santé de Mayet mais également aux professionnels présents sur le territoire.	226 521,21	Etat	DSIL : 70 000 €				Action	DSIL Relance 2021
		CC SUD SARTHE	Permettre l'accueil d'enfants porteurs de handicap	Sensibiliser voire former les assistantes maternelles à l'accueil des enfants porteurs de handicap et communiquer auprès des familles concernées sur l'accueil des enfants porteurs de handicap en ALSH, multi-accueil.			CAMPS, PMI, établissements scolaires, CAF, MSA		2022		Action	CTG
		CC SUD SARTHE	Proposer aux mairies d'être identifiées comme point d'accès numérique	Repérer les mairies déjà équipées d'un poste en libre-service et/ou les mairies souhaitant s'engager dans l'accompagnement des habitants à l'outil numérique.			Mairies, MFS, CAF, Département		2021/2022		Action	CTG
		AUBIGNE-RACAN	Aménagement local bien être (ancien cabinet médical place de l'Eglise)	Mise à disposition des locaux partagés	12K€		autofinancement		mars-22		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Réhabilitation complète du complexe polyvalent	Isolation complète, panneaux photovoltaïques Changement de système de chauffage Réfection de la salle des fêtes	1,5ME						Projet	
		AUBIGNE-RACAN	Aménagement du bâtiment de l'Aqueduc (pour Associations)		60K€						Action	
		AUBIGNE-RACAN	Acquisition terrain Deze + aménagement jardin partagé		45K€						Action	
		AUBIGNE-RACAN	Création espace fleuri espace cinéraire (jardin du souvenir + columbarium)		24K€				sept-21		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Projet mur d'escalade au gymnase		96K€			en cours	déc-22		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Projet PumpTrack (piste de roulage en tous genres à côté du tennis / bouldrome)		180K€			en cours	déc-22		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Animations culturelles / cohésion sociale	Color-run, Cinéma extérieur, Animation fin d'année, Marché de Noël, Fête de la musique	20K€			autofinancement	sept-21		Action	
		AUBIGNE-RACAN	Rénovation des sanitaires de l'école publique				Etat	DETR : 30 000 €	2021/2022		Action	DETR 2021
		CHENU	Aménagement espaces publics, lavoir, square, terrain de sport	jeux pour enfants, mobilier urbain et embellissement du square	11 900 €		Etat Région	DETR : 5 000 €	21/25		action	DETR 2021

COULONGE	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles, la commune dispose d'une école composée de trois classes avec 50 élèves.	200K€	Association porteuse du projet, CAF, Région, Etat	Caf : 30 k € de relance : 20k € PETR : 50 K € Reste autofinancement : 100 K €	Plan 2021		Action	
LA BRUERE SUR LOIR	Aménagement d'un city stade	L'intérêt d'un aménagement d'un city stade sur le territoire de la commune de la Bruère sur Loir apporte plusieurs avantages : Lieu de vie et de rencontres et il permet également de s'adonner à de nombreuses activités physiques et sportives pour les Bruérois. La Bruère sur Loir a un réel besoin d'une infrastructure pour pratiquer plusieurs activités sportives et tout cela dans un seul endroit. Il serait installé près de l'école, de la salle polyvalente et à quelques mètres de l'aire du camping-car park pour atteindre plus de gens possible, des enfants comme des adultes.	50K€	Département et région/ Etat	Plan de relance : 20k €	Prochaine étape : budgétiser en 2022 voir 2023		Projet	
LA BRUERE SUR LOIR	Achat bâtiment à rénover pour aménagement espace culturel, associatif et bibliothèque	L'intérêt d'un aménagement d'un espace culturel pour les Bruérois. Lieu de rencontre enfants et adultes. Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement de la vie culturelle à la commune. Plusieurs mesures en faveur des activités culturelles en mettant en place un lieu de lecture avec à disposition des livres, jeux éducatifs, informatique. Les associations pourront investir ces lieux pour développer leurs activités. Ce projet contribuera également au dynamisme culturel de la commune en offrant davantage d'opportunités aux nombreuses associations culturelles et de la jeunesse de se produire ou encore d'inviter des artistes extérieurs à la commune.	27,5+250K€		PETR : 50 K €	Etape en cours : étude de faisabilité Prochaine étape : achat du bien avant fin 2021 et travaux étalés sur 3 ans (2022 à 2025)		Action	
LA BRUERE SUR LOIR	Travaux de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente "la bruéroise"			Etat+ Region	Reste autofinancement : 100 K €	2021		Action	DETR 2021
LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	Aménagement des abords du stade	Tronçonnage et évacuation de 95 pieds de thuyas, arrachage des souches	2,00K€					Projet	
LE LUDE	Construction d'un espace intergénérationnel en centre-ville	Construction d'un espace intergénérationnel en centre-ville – réhabilitation d'un ancien bâtiment au patrimoine riche Objectif : associer des personnes en perte d'autonomie avec d'autres publics et la vie associative ludoise	A définir	Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels	Commune du Lude + subventions	2024-2025		Projet	
LE LUDE	Maison de santé	Rénovation du bâtiment, création de logement pour des étudiants ou des internes, création de nouveaux cabinets et bureaux		Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels		2021/2022/2023		Projet	
LE LUDE	Création d'un restaurant scolaire			Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels		2024-2025		Projet	
LUCHE-PRINGE	Aménagement d'un espace socio culturel et création d'une « coulée verte »	Création de nouveaux cabinets et bureaux	1,2ME			Etude 2022 Réalisation 2023		Projet	

MANSIGNE	Réhabilitation maison de retraite	Mutualisé avec Travaux salle des aînés ruraux Action n° 60	400K€		Mairie + subventions	2023		Projet	
MANSIGNE	Travaux salle des aînés	Mutualisé avec Maison de retraite Action n° 58	300K€		mairie + subventions	2023		Projet	
MANSIGNE	Création d'une salle multi-activités	Remplacement des huisseries existantes pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Installation de stores	1,8K€		mairie + subventions	2025		Projet	
Le LuDE	Maison des proejets/ Maison du terroir	Remplacement des menuiseries/ Plomberie/ revêtement de sol Temporalité 1 : Installer une permanence de Maison de proejets Temporalité 02 : Mettre en oeuvre une maison de produits locaux		Partenaires programme PVD/ Région/ département/PETR	commune du Lude + subventions	2022	communication auprès de la population, indicateurs démographique et suivi des visites sur les permanences, suivi chiffre d'affaires	Action	PVD en cours
Le LuDE	Ecole maternelle Feorges Brassens	Isolation des murs et plafonds de l'école maternelle et remplacement des menuiseries	100 K€	Partenaires programme PVD/ Région/ département/PETR	Commune du Lude + subventions	2022	DPE remis à jour suite aux travaux	Action	PVD en cours
MANSIGNE	Rénovation et extension des vestiaires du foot et agrandissement du stade Roland Boussard			Etat	DETR : 200 000 €	2021/2022		Action	DETR 2021
MAYET	Extension bâtiment services techniques	Création d'une extension des bâtiments des services techniques pour stocker, ranger du matériel et des véhicules. Cette extension permettra également de se mettre en conformité avec les préconisations du document unique.	135K€	Prtenaires du Programme PVD	Mairie + subventions	2e semestre 2022		Action	PVD en cours
MAYET	Création d'un city stade	Installation d'un mobilier urbain qui sera un projet du conseil municipal jeunes.	100K€	Prtenaires du Programme PVD	Mairie + subventions	1e semestre 2023		Projet	PVD en cours
PONTVALLAIN	Réhabilitation de la garderie périscolaire		486 917 €			2e semestre 2021		Action	
PONTVALLAIN	Réhabilitation d'un bâtiment communal afin de permettre d'accueillir des permanences		250K€			2e semestre 2022		Action	
PONTVALLAIN	Maison Pluridisciplinaire d'Activités		800K€			Début 2023		Projet	
REQUEIL	Renovation d'un bâtiment communal pour ouverture d'une MAM							Projet	
REQUEIL	Rénovation énergétique de 2 classes							Projet	
REQUEIL	Rénovation de la salle socio-culturelle			Etat	DSIL : 100 000 €	2021/2022		Action	DSIL 2021
SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	Acquisition d'un bâtiment pour l'aménagement d'une cantine et d'un espace d'atelier municipal	Achat d'un bien immobilier (terrain, habitation et hangars) en centre du village limitrophe atelier communal et école. Agrandissement du terrain de l'atelier communal pour entrepôt de matériaux qui sont sur un autre site. Construction d'une nouvelle cantine scolaire pour remplacement du bâtiment actuel qui est vétuste. Regroupement stratégique entre l'école, la cantine ainsi que la salle des fêtes dont les accès se feront dans des zones piétonnes entièrement sécurisées.	150+500K€	Etat Région Département	revente habitation subventions Emprunt	Achat 2ème semestre 2021 Etude et dossier 2022 réalisation 2023-2024	en cours d'acquisition	Action	

		SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	Projet Résidence autonomie	Implantation sur le lotissement de "la Druinée" d'une résidence autonomie de 4 ou 5 logements pour personnes âgées.	500K€	rien est acté à ce jour concernant d'éventuels partenaires promoteurs ou investisseurs	subvention de l'Etat et autofinancement de la commune	2023-2024	projet intégré dans le lotissement de la Druinée	Projet		
		SARCE	Réfection des façades de la mairie et de ses annexes et changement des volets				Etat	DETR : 48 000 €	2021/2022		Action	DETR 2021
		SAVIGNE-SOUS-LE-LUDE	Extension, restructuration et rénovation énergétique de la salle des fêtes			807 980 €	Région, Etat	LEADER (région) DSIL-DETR (Etat)	APD réalisé en mai 2021	Evolution du nombre de réservations de salle	Action	
		Syndicat Mixte du Val de Loir	Sécurisation de la déchetterie du Lude				Etat	DETR : 31 000 €	2021/2022		Action	DETR 2021
		VAAS	Création d'un atelier communal	4 agents techniques travaillent pour la commune de Vaas. Cependant il n'existe pas d'atelier communal dédié à ce service. Il est donc projeté de construire un atelier qui regrouperait tous les équipements et véhicules actuellement dispersés sur plusieurs sites.	350K€			DETR : 83 988 €	2022		Action	DETR 2021
		VERNEIL-LE-CHETIF	Rénovation de la toiture de la mairie et de la façade								Projet	
		VERNEIL-LE-CHETIF	Création d'un city stade								Projet	
		YVRE-LE-POLIN	Bibliothèque - maison des associations (aînés ruraux, ...)						2023/2024		Projet	
		YVRE-LE-POLIN	Maison de vie pour personnes âgées						2022		Projet	
				CC SUD SARTHE	Actions d'accompagnement au numérique pour les usagers en itinérance avec la Maison France Service	Les élus ont la volonté d'aller au plus proches des administrés. La communauté de communes étant reconnue « France Services », et souhaitent mettre en place des actions d'accompagnement au numérique pour les usagers. En allant à la rencontre des usagers, les médiateurs-animateurs des bus « France Services » nouent une relation de confiance et de proximité plus forte que dans une structure fixe. La configuration même du lieu avec son espace de confidentialité démontre toute l'importance que revêt la dimension d'accueil, d'écoute, d'information et de considération de l'utilisateur. Elle permet également de détecter le niveau d'autonomie			Fonds ETAT + reste à charge financer par emprunt	2022 ou 2023		Projet
LE LUDE	Mise en oeuvre d'une Micro-Folie			Mise en œuvre d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle au sein du nouveau bar culturel de l'espace Ronsard	45K €	Partenaires PVD / Etablissement Public de la Villette / Ministère de la culture	Commune du Lude + subventions	2022	Afin d'assurer un suivi de la fréquentation du lieu, certains documents pourront être générés afin de pouvoir générer une typologie démographique du lieu, en fonction de ses horaires et jours.		PVD en cours	
LE LUDE	Transformation de la bibliothèque-ludothèque actuelle en médiathèque			- Développer l'accueil, les animations- - proposer un plus grand nombre de ressources : livres, jeux et ressources numériques - Disposer d'une zone de confidentialité (bureau et zone de travail non visible du public) - Limiter les coûts de fonctionnement énergétiques	A définir	EDRAC/ CAF/ Région/ département / PETR			2022-2023		Projet	

3. Optimiser l'offre de services	réseaux numériques	LUCHE-PRINGE	Créer un atelier pour l'apprentissage des personnes en rupture de numérique	Proposer un plus grand nombre de ressources : livres, jeux et ressources numérique	30K€			2023		Projet		
		Mayet	Mise en oeuvre d'une Micro-Folie	Mise en œuvre d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle, ainsi qu'un FABLAB et un espace scénique au sein de la médiathèque	55K€	Partenaires PVD / Etablissement Public de la Villette / Ministère de la culture	communes+subventions	2022	Afin d'assurer un suivi de la fréquentation du lieu, certains documents pourront être générés afin de pouvoir générer une typologie démographique du lieu, en fonction de ses horaires et jours d'ouverture. Il sera	Action	PVD en cours	
		VAAS	Equipement numérique de la mairie	- Disposer d'une zone de confidentialité (bureau et zone de travail non visible du public)	En cours de devis			2022		Projet		
		VAAS	Equipement numérique de l'école	- Limiter les couts de fonctionnement énergétiques	20K€			2023		Projet		
4. Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux	4.1. Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire	CHENU	Rénovation lagune		200K€			2022		projet		
		LE LUDE	Dépollution et déconstruction d'anciens bâtiments industriels sur la friche Candia	Etudes préalables avec préconisations d'actions sur sites et sols pollués. Travaux de dépollution et de déconstruction d'anciens bâtiments à vocation industriels	2 M	Etat / Région/ département / PETR & Partenaires institutionnels / partenaires du programme PDV	Commune du Lude + subventions	2022-2026		Action		
		VERNEIL-LE-CHETIF	Mise en conformité de l'assainissement : création d'une STEP (plantation de roseaux)		500K€				2022		Action	
		VERNEIL-LE-CHETIF	Nouvelle tranche d'assainissement au réseau collectif						2025		Projet	
		VERNEIL-LE-CHETIF	Désaffectation et réaménagement des anciennes lagunes : création d'un espace naturel et facilité le développement de la biodiversité						2024/2026		Projet	
		VERNEIL-LE-CHETIF	Récupérateur(s) d'eau de pluie à l'atelier municipal						2023/2024		Projet	
		YVRE-LE-POLIN	Mise en conformité du réseau assainissement						2022/2028		Projet	
		PETR Vallée du Loir	Elaborer et animer une Charte Forestière Territoriale (CFT)	Sur la partie « élaboration » : Réaliser un diagnostic territorial portant sur les 3 fonctions des espaces forestiers : économique, social et environnemental, permettant de faire un recensement exhaustif des acteurs de la filière amont jusqu'à l'aval ainsi que de capitaliser et analyser les données fournies par les partenaires Définir les enjeux et objectifs de la CFT sur la base du diagnostic de territoire Sur la partie « mise en œuvre » : Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel défini avec les partenaires de la démarche en cohérence avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels Inciter les collectivités locales à utiliser du bois pour les projets de construction, rénovation et/ou de mobiliers urbains	Coûts à évaluer en 2022	Région UE	A finaliser en 2022	2022		Action	PCAET	

			Siège communautaire – Aubigné-Racan : Isolation sous les combles (20 000€) – Remplacement chaudière énergie Gaz de ville (10 000€) Pôle Le Lude : Sas d'accueil pour isolation du froid (30 000€) Co-working : Sas d'accueil pour isolation du froid (30 000€) Loirecopark : Remise en état chaudière à granules pépinière d'entreprise (10 000€) – Isolation plafond Atelier Relais (90 000€) Maison de santé Mayet : Insonorisation des cabinets par les cloisons (30 000€) et mise en place d'un système de climatisation ou ventilation double flux (40 000€) Syndicat Mixte Val de Loir – Bd Fisson Le Lude : Isolation total du bâtiment (cloisons et menuiseries), réfection du système électrique et du système de chauffage (100 000€). Multi accueil Le Lude : Réfection du système de chauffage (10 000€) + isolation de l'ancien bâtiment (40 000€) Gymnase Pontvallain : Etanchéité toiture vestiaires + Salle de judo (40 000€) + changement du système d'éclairage et de chauffage (50 000€)	500 000 €	PETR via le diagnostic établi avec l'économe de flux	Communauté de communes Subvention Etat/Région	2023-2026		Projet	
CC SUD SARTHE	Renouvellement de la flotte de véhicules intercommunaux	Achat de véhicules électriques		88013,62	Région		2021		Action	
AUBIGNE-RACAN	Rénovation éclairage public [économie d'énergie = 50%]	Nouveaux éclairages à LED Tennis couvert Nouveaux éclairages à LED Salle des fêtes Nouveaux éclairages à LED Gymnase Nouveaux éclairages à LED Bouldrome Nouveaux éclairages à LED Stade de foot Nouveaux éclairages à LED Place de l'Eglise Nouveaux éclairages à LED rue de la gare, rue des peupliers, aqueduc Nouveau éclairage LED (AFN, Alexandre Héryn, Gaîté, parking salle des fêtes)		200K€	Etat	DETR : 55 000 €	2021/2022		Action	DETR 2021
AUBIGNE-RACAN	Reprise d'étanchéité du réseau séparatif et contrôle de branchements assainissement				Etat	DSIL : 89 980 €			Action	DSIL Relance 2021
CHENU	Rénovation énergétique de l'école de Chenu	Rénovation : Chaufferie, chauffage, menuiseries, accessibilité			Etat	DSIL : 11 000 €	2022		Action	DSIL Rénovation énergétique 2021
CHENU	Eclairage public, remplacement des ampoules en LED	Remplacement des ampoules haute consommation pour des LED basse consommation.					2023		Projet	
CHENU	Enfouissement des réseaux électriques, dernière tranche dans village, rue st Jean	enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans la rue Saint Jean					22/24		Projet	
COULONGE	Rénovation du réseau d'éclairage public			150K€			2022/2023		Projet	
COULONGE	Réaménagement de la mairie	Mise aux normes et rénovation énergétique		300K€			2024		Projet	
LA BRUERE SUR LOIR	Lampadaire dans le hameau du Joncheray								projet	
LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	Rénovation de l'éclairage public : led			16,73K€					Projet	
LE LUDE	Remplacement des chaudières de bâtiments communaux	Travaux de rénovation énergétique Remplacement des chaudières consommatrices d'énergies par des moyens de productions de chauffage et d'eau chaude sanitaire plus écologiques, afin de réduire les consommations énergétiques.			Etat / Région / département / PETR & Partenaires institutionnels	Commune du Lude + subventions	2022-2023-2024		Projet	

ANNEXE 5

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de la Sarthe,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Sud Sarthe représentée par M. François BOUSSARD, président,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique Sud Sarthe, signé le..... , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits octroyés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable	Extension d'une zone d'activités économique Belle Croix 2 à Requeil	CC SUD SARTHE	481 000 €	N/A	DETR : 130 000 €	Région : 351 000 €
	Amélioration de l'attractivité de la base de loisirs de Mansigné	CC SUD SARTHE	250 312 €	47 512 €	DETR : 75 000 €	Région : 127 800 €
	Construction de bâtiments à vocation économique sur le parc d'activités de LoirEcopark – Vaas	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 614 071 €
	Réhabilitation et extension d'une ancienne école en pôle multi-accueil intercommunal – Vaas	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 65 850 €
	Mise aux normes assainissement et désamiantage de bâtiments économiques à Requeil	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 50 000 €
	Aménagement parking	CHÂTEAU-L'HERMITAGE	N/A	N/A	DETR : 14 000 €	N/A
	Aménagement annexe de la Grange Dimière	CHENU	N/A	N/A	DETR : 38 000 €	Région : 20 176 €
	Mise en valeur patrimoniale du secteur de la Chapelle et de ses abords (ancien hospice)	LE LUDE	N/A	N/A	DSIL Relance : 70 000 €	N/A
	Développement du parc touristique	LUCHE-PRINGE	N/A	N/A	DETR : 16 000 €	N/A
2. Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité	Achat de véhicules de service électriques et installation d'une borne de recharge	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 67 200 €
	Mise aux normes du logement communal	CHÂTEAU-L'HERMITAGE	N/A	N/A	N/A	Région : 7 040 €

	Projet Lotissement « La Druinée »	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	333 000 €	N/A	DSIL Relance : 168 000 €	N/A
	AMI "Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires" : Animation et déploiement du programme AcoTE (covoiturage)	PETR PAYS VALLEE DU LOIR	N/A	N/A	N/A	Région : 26 100 €
3. Optimiser l'offre de services pour garantir une haute qualité de vie	Aménagement d'un espace balnéothérapie pour des kinésithérapeutes	CC SUD SARTHE	226 521,21 €	N/A	DSIL : 70 000 €	N/A
	Rénovation des sanitaires de l'école publique	AUBIGNE-RACAN	N/A	N/A	DETR : 30 000 €	N/A
	Aménagement espaces publics, lavoir, square, terrain de sport	CHENU	11 900 €	3 754 €	DETR : 5 000 €	Région : 3 146 €
	Travaux de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente "La Bruéroise"	LA BRUERE SUR LOIR	N/A	N/A	DETR : 19 000 €	Région : 9 495 €
	Equipements pour consultations avancées de gynécologie	LE LUDE	N/A	N/A	N/A	Région : 882 €
	Aménagement des bords du Loir et des abords de la nouvelle gendarmerie	LE LUDE	N/A	N/A	N/A	Région : 100 000 €
	Réhabilitation et extension de la mairie	LUCHE-PRINGE	N/A	N/A	N/A	Région : 96 000 €
	Rénovation et extension des vestiaires du foot et agrandissement du stade Roland Boussard	MANSIGNE	N/A	N/A	DETR : 200 000 €	Région : 100 000 €
	Réhabilitation et extension des locaux du billard club	MANSIGNE	N/A	N/A	N/A	Région : 8 650 €
	Réhabilitation et agrandissement de la garderie périscolaire	PONTVALLAIN	N/A	N/A	N/A	Région : 96 750 €
	Rénovation de la salle socio-culturelle	REQUEIL	N/A	N/A	DSIL : 100 000 €	Région : 3 540 €

	Réfection des façades de la mairie et de ses annexes	SARCE	N/A	N/A	DETR : 48 000 €	Région : 25 216 €
	Sécurisation de la déchetterie du Lude	Syndicat Mixte du Val de Loir	N/A	N/A	DETR : 31 000 €	Région : 10 000 €
	Création d'un atelier communal	VAAS	350 000 €	N/A	DETR : 83 988 €	N/A
	Construction d'un city stade en cœur de bourg	VAAS	N/A	N/A	N/A	Région : 17 784 €
4. Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux	Rénovation éclairage public	AUBIGNE-RACAN	200 000 €	N/A	DETR : 55 000 €	N/A
	Reprise d'étanchéité du réseau séparatif et contrôle de branchements assainissement	AUBIGNE-RACAN	N/A	N/A	DSIL Relance : 89 980 €	N/A
	Rénovation énergétique de l'école de Chenu	CHENU	N/A	N/A	DSIL Rénovation énergétique : 11 000 €	N/A
	Rénovation énergétique bâtiments scolaires école du lac	MANSIGNE	N/A	N/A	DSIL Rénovation énergétique : 75 000 €	N/A

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	DSIL	Autres crédits octroyés : Région Pays de la Loire
1 258 968 €	744 988 €	513 980 €	1 800 970 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Président de la Communauté de Communes Sud Sarthe

Le Préfet de la Sarthe

ANNEXE 6

MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2022

La présente maquette financière 2022 liste les actions programmées pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

1 / Objet

La présente maquette a pour objet de lister les actions envisagées pour l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions (annexe 4).

2 / Descriptif des actions à engager en 2022

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 3 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action comportant toute indication utile aux co-financeurs.

3 / Liste prévisionnelle des opérations 2022

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, une demande de subvention sera à déposer auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 3 de la présente convention, les projets susceptibles de faire l'objet de demandes de financement auprès de l'Etat et des autres co-financeurs sont :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable	Développement touristique : réhabilitation, aménagement d'équipements touristiques	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	N/A
	Raccordement d'une installation électrique sur un site à projet touristique	LA BRUERE SUR LOIR	50 000 €	N/A	N/A	N/A
	Aménagement aire de pique-nique « La Malloire » sur chemin de randonnées.	LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	2 520 €	N/A	N/A	N/A
	Salle conviviale du camping municipal	LE LUDE	500 000 €			
	Rénovation de l'Eglise	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	600 000 €	N/A	N/A	N/A
	Rénovation de la façade de l'église	VERNEIL-LE-CHETIF	400 000 €	N/A	N/A	N/A
2. Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité	Etude pré-opérationnelle OPAH	CC SUD SARTHE	60 000 €			
	Création d'un nouveau lotissement et de son environnement	LUCHE-PRINGE	256 000 €	N/A	N/A	N/A
	Aménagement centre bourg	MANSIGNE	500 000 €	N/A	N/A	N/A
	Bornes de recharge voitures électriques	AUBIGNE-RACAN	72 000 €	N/A	N/A	N/A
	Mise en place d'un plan vélo	LE LUDE	200 000 €	N/A	N/A	N/A
	Aménagement des bords du Loir au droit de la friche Candia	LE LUDE	N/A	N/A	N/A	N/A
	Aménagement de la place du centre-ville de Mayet + Réhabilitation Gendarmerie	MAYET	500 000 €	N/A	N/A	N/A

3. Optimiser l'offre de services pour garantir une haute qualité de vie	Actions d'accompagnement au numérique pour les usagers en itinérance avec la Maison France Service	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	N/A
	Permettre l'accueil d'enfants porteurs de handicap	CC SUD SARTHE	N/A			
	Aménagement du bâtiment de l'Aqueduc (pour Associations)	AUBIGNE-RACAN	60 000 €	N/A	N/A	N/A
	Acquisition terrain Deze + aménagement jardin partagé	AUBIGNE-RACAN	45 000 €	N/A	N/A	N/A
	Création espace fleuri espace cinéraire (jardin du souvenir + columbarium)	AUBIGNE-RACAN	24 000 €	N/A	N/A	N/A
	Projet mur d'escalade au gymnase	AUBIGNE-RACAN	96 000 €	N/A	N/A	N/A
	Projet PumpTrack (piste de roulage en tous genres à côté du tennis / boulodrome)	AUBIGNE-RACAN	180 000 €	N/A	N/A	N/A
	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)	COULONGE	200 000 €	N/A	N/A	N/A
	Achat bâtiment à rénover pour aménagement espace culturel, associatif et bibliothèque	LA BRUERE SUR LOIR	277 500 €	N/A	N/A	N/A
	Maison des projets / Maison du terroir	LE LUDE	N/A	N/A	N/A	N/A
	Ecole maternelle Georges Brassens	LE LUDE	100 000 €	N/A	N/A	N/A
	Mise en œuvre d'une Micro-Folie	LE LUDE	45 000 €	N/A	N/A	N/A
	Création d'un city stade	MAYET	50 000 €	N/A	N/A	N/A
	Extension bâtiment services techniques	MAYET	135 000 €	N/A	N/A	N/A

	Mise en œuvre d'une Micro-Folie	MAYET	55 000 €	N/A	N/A	N/A
	Réhabilitation de la garderie périscolaire	PONTVALLAIN	486 917 €	N/A	N/A	N/A
	Réhabilitation d'un bâtiment communal afin de permettre d'accueillir des permanences	PONTVALLAIN	250 000 €	N/A	N/A	N/A
	Acquisition d'un bâtiment pour l'aménagement d'une cantine et d'un espace d'atelier municipal	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	650 000 €	N/A	N/A	N/A
	Extension, restructuration et rénovation énergétique de la salle des fêtes	SAVIGNE-SOUS-LE-LUDE	807 980 €	N/A	N/A	N/A
4. Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux	Renouvellement de la flotte de véhicules intercommunaux	CC SUD SARTHE	88 013,62 €	N/A	N/A	N/A
	Rénovation du réseau d'éclairage public	COULONGE	150 000 €	N/A	N/A	N/A
	Dépollution et déconstruction d'anciens bâtiments industriels sur la friche Candia	LE LUDE	2 000 000 €	N/A	N/A	N/A
	Huisseries du restaurant scolaire Amuse-Bouche	MAYET	10 000 €	N/A	N/A	N/A
	Rénovation énergétique sur des bâtiments publics : école maternelle, salles d'activités associatives	PONTVALLAIN	100 000 €	N/A	N/A	N/A
	Changement de la chaudière pour le chauffage de l'école et de deux logements	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	35 000 €	N/A	N/A	N/A
	Amélioration énergétique de la résidence autonomie	VAAS	N/A	N/A	N/A	N/A
	Mise en conformité de	VERNEIL-LE-CHETIF	500 000 €	N/A	N/A	N/A

l'assainissement : création d'une STEP (plantation de roseaux)					
---	--	--	--	--	--

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Autres

ANNEXE 5

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de la Sarthe,

d'une part,

ET

La Communauté de communes Sud Sarthe représentée par M. François BOUSSARD, président,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique Sud Sarthe, signé le 13 Décembre 2021 , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits octroyés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Accompagner le développement d'une économie attractive et durable	Extension d'une zone d'activités économique Belle Croix 2 à Requeil	CC SUD SARTHE	481 000 €	131 325 €	DETR : 130 000 €	Région : 219 675 €
	Amélioration de l'attractivité de la base de loisirs de Mansigné	CC SUD SARTHE	250 312 €	148 267 €	DETR : 75 000 €	Région : 27 045 €
	Construction de bâtiments à vocation économique sur le parc d'activités de LoirEcopark – Vaas	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 614 071 €
	Réhabilitation et extension d'une ancienne école en pôle multi-accueil intercommunal – Vaas	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 65 850 €
	Mise aux normes assainissement et désamiantage de bâtiments économiques à Requeil	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 50 000 €
	Aménagement parking	CHÂTEAU-L'HERMITAGE	32 047 €	18 047 €	DETR : 14 000 €	
	Aménagement annexe de la Grangè Dimière	CHENU	136 222 €	78 046 €	DETR : 38 000 €	Région : 20 176 €
	Mise en valeur patrimoniale du secteur de la Chapelle et de ses abords (ancien hospice)	LE LUDE	123 056 €	53 056 €	DSIL Relance : 70 000 €	
Développement du parc touristique	LUCHE-PRINGE	37 903 €	21 903 €	DETR : 16 000 €		
2. Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité	Achat de véhicules de service électriques et installation d'une borne de recharge	CC SUD SARTHE	N/A	N/A	N/A	Région : 67 200 €
	Mise aux normes du logement communal	CHANTENAY-VILLEDIEU	N/A	N/A	N/A	Région : 7 040 €
	Création réseau assainissement Hameau Poterie et Projet Lotissement	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	422 064 €	254 064 €	DSIL Relance : 168 000 €	

	AMI "Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires" : Animation et déploiement du programme AcoTE (covoiturage)	PETR PAYS VALLEE DU LOIR	N/A	N/A	N/A	Région : 26 100 €
3. Optimiser l'offre de services pour garantir une haute qualité de vie	Aménagement d'un espace balnéothérapie pour des kinésithérapeutes	CC SUD SARTHE	226 521,21 €	156 521,21€	DSIL relance : 70 000 €	N/A
	Rénovation des sanitaires de l'école publique	AUBIGNE-RACAN	66 650 €	36 650 €	DETR : 30 000 €	N/A
	Aménagement espaces publics, lavoir, square, terrain de sport	CHENU	11 900 €	3 754 €	DETR : 5 000 €	Région : 3 146 €
	Travaux de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente "La Bruéroise"	LA BRUERE SUR LOIR	47 477 €	18 982 €	DETR : 19 000 €	Région : 9 495 €
	Equipements pour consultations avancées de gynécologie	LE LUDE	N/A	N/A	N/A	Région : 882 €
	Aménagement des bords du Loir et des abords de la nouvelle gendarmerie	LE LUDE	N/A	N/A	N/A	Région : 100 000 €
	Réhabilitation et extension de la mairie	LUCHE-PRINGE	N/A	N/A	N/A	Région : 96 000 €
	Rénovation et extension des vestiaires du foot et agrandissement du stade Roland Boussard	MANSIGNE	525 311 €	225 311 €	DETR : 200 000 €	Région : 100 000 €
	Réhabilitation et extension des locaux du billard club	MANSIGNE	N/A	N/A	N/A	Région : 8 650 €
	Réhabilitation et agrandissement de la garderie périscolaire	PONTVALLAIN	N/A	N/A	N/A	Région : 96 750 €
Rénovation de la salle socio-culturelle	REQUEIL	666 698 €	563 158	DSIL : 100 000 €	Région : 3 540 €	

	Réfection des façades de la mairie et de ses annexes	SARCE	120 000 e	46 784 €	DETR : 48 000 €	Région : 25 216 €
	Sécurisation de la déchetterie du Lude	Syndicat Mixte du Val de Loir	77 852 €	36 852 €	DETR : 31 000 €	Région : 10 000 €
	Création d'un atelier communal	VAAS	350 000 €	265 012 €	DETR : 84 988 €	N/A
	Construction d'un city stade en cœur de bourg	VAAS	N/A	N/A	N/A	Région : 17 784 €
4. Faire de la transition écologique un levier d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux	Rénovation éclairage public	AUBIGNE-RACAN	200 000 €	145 000 €	DETR : 55 000 €	N/A
	Reprise d'étanchéité du réseau séparatif et contrôle de branchements assainissement	AUBIGNE-RACAN	299 935 €	209 955 €	DSIL Relance : 89 980 €	N/A
	Rénovation énergétique de l'école de Chenu	CHENU	30 690 €	19 690 €	DSIL Rénovation énergétique : 11 000 €	N/A
	Rénovation énergétique bâtiments scolaires école du lac	MANSIGNE	138 448 €	63 448 €	DSIL Rénovation énergétique : 75 000 €	N/A

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	DSIL	DSIL RELANCE	DSIL Rénovation énergétique	Autres crédits octroyés : Région Pays de la Loire
1 329 968 €	745 988 €	100 000 €	397 980 €	86 000 €	1 568 620 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Vaas , le 13 Décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
Sud Sarthe


François BOUSSARD

Le Préfet de la Sarthe,
et par délégation,
La Sous-préfète de La Flèche


Véronique ORTET

